1992-93 Estimates

Part I

The Government Expenditure Plan

92-06431/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

©Minister of Supply and Services Canada 1992

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1993-I
ISBN 0-660-57324-5

Printed on recycled paper

Imprimé sur du papier recyclé

1992-1993 Estimates

Part I
The Government Expenditure Plan

Contents

Preface 5

Chapter 1
1992-93 Main Estimates Highlights 7

Chapter 2
The Expenditure Plan Overview 9

Chapter 3
The Composition of Expenditures by Sector 17

Chapter 4
Expenditures by Type of Payment 43

Chapter 5
Operating Budgets – A Framework for Budgeting for Cost-Effective Results 51

Chapter 6
Management Initiatives 57

Guide to Part I

Part I is divided into six chapters.

Chapter 1, "Highlights", summarizes the major features of the Expenditure Plan. It also describes the significant characteristics of the 1992-93 Main Estimates.

Chapter 2, "The Expenditure Plan Overview", describes the relationship between the 1992-93 Main Estimates and the government's Expenditure Plan presented in the Budget.

Chapter 3 analyses the 1992-93 Main Estimates, showing spending by sector and highlighting major changes for each sector.

Chapter 4 applies a different lens to analyse the 1992-93 Main Estimates. It shows spending by type of payment. It also highlights significant year-over-year changes.

Chapter 5 describes Operating Budgets. It also outlines the process that will be followed to implement them in 1993-94.

Chapter 6 reports on significant initiatives to improve management.

Note:

Throughout this volume, and the other Estimates documents, changes in spending levels and the associated growth rates are calculated by comparing the levels identified in the 1992-93 Main Estimates with the comparable levels reported in the 1991-92 Main Estimates, unless otherwise stated.

It should be noted that the 1991-92 Main Estimates, which were tabled on February 28, 1991, were retabled on May 14, 1991, in the new parliamentary session. These retabled Main Estimates included a reduction of $1.1 million in Senate Vote 5 in accordance with the ruling made by the Speaker of the House of Commons on March 28, 1991. Accordingly, any reference to the 1991-92 Main Estimates in the 1992-93 Main Estimates is made to the adjusted level.

The rate of change of the Main Estimates does not correspond with the rate of growth of the Expenditure Plan or major components thereof, as reported in the Budget (and reviewed in Part I). This reflects the fundamental difference between the Budget and the Estimates. The Budget sets out the total amount that the government plans to spend in a given year and the Estimates identify the spending authorities that will be exercised or required to put the Plan into effect. The reserves included in the Budget will be used to finance additional spending in the fiscal year and will be included in Supplementary Estimates.

The Main Estimates are presented here on a consolidated basis, in line with an accounting policy adopted with the February 1986 Budget. This policy incorporates certain specified purpose accounts, managed by the Government of Canada, into the Government of Canada accounting entity. For the purpose of its summary level financial reporting, the Government of Canada reports the expenditures of these specified purpose accounts as part of its budgetary expenditures and the revenues of these accounts as part of budgetary revenues. The largest of these accounts is the Unemployment Insurance Account. A complete list of these accounts is contained in Volume I of the Public Accounts of Canada.

Preface

The Estimates are prepared annually by the government to provide information in support of the government's request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of Appropriation Bills in Parliament.

The Estimates, tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of:

- Part I - The Government Expenditure Plan;
- Part II - The Main Estimates; and
- Part III - Individual department and agency Expenditure Plans.

These documents, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual priority-setting, budget planning and resource allocation process. Along with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts, these documents assist Parliament in holding the government to account for the allocation and management of public funds.

Part I elaborates the Expenditure Plan announced by the Minister of Finance in the Budget. It describes the relationship of the Estimates to this Plan, and summarizes and highlights key elements of the Main Estimates.

Part II is a single volume known traditionally as the 'Blue Book'. It provides a detailed listing of the resources required by individual departments and agencies for the upcoming fiscal year in order to deliver the programs for which they are responsible. This document identifies the spending authorities (votes) and the amounts to be included in subsequent Appropriation Bills that Parliament will be asked to approve to enable the government to proceed with its spending plans.

Part III is tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the other Ministers who preside over the departments and agencies identified in Part II. It involves 87 separate documents and elaborates on, and supplements, the information contained in Part II.

Chapter 1
1992-93 Main Estimates Highlights

Total Spending

- Total **budgetary expenditures** as presented in the Budget's fiscal plan for 1992-93 will increase by 2.6 per cent to $159.6 billion.

- Projected **Program Spending** of $119.4 billion for 1992-93 is well within the proposed spending limits as set out in the February 1991 Budget. When expenditures associated with the Unemployment Insurance Program and the payment of advances under Agriculture's Gross Revenue Insurance Program (GRIP) are excluded, controlled program spending as defined in the Spending Control legislation currently before Parliament, amounts to $99.1 billion. This amount is well within the proposed **spending control limit** of $100.9 billion set out for 1992-93.

- In order to ensure enough flexibility to handle unforeseen requirements and to maintain the government's fiscal objectives, it has been necessary to implement expenditure reductions through an Expenditure Control Plan in this year's Budget.

Program Spending

- **Program expenditures** as presented in the Budget, that is, total expenditures less public debt charges, are expected to be $119.4 billion or 4.7 per cent higher than forecast spending for 1991-92. Over the period 1984-85 to 1992-93, growth in program spending has averaged 4.0 per cent as compared to an average inflation rate of 4.3 per cent for the same period.

1992-93 Main Estimates

- The **1992-93 Main Estimates** set out details on $160.5 billion of **planned government spending**.

- The year-over-year growth in Main Estimates is 1.9 per cent.

- There are a number of spending reductions and other adjustments which are not reflected in the Main Estimates because they depend on the passage of separate legislation.

- Main Estimates do not include funds which have been set aside in reserves within the Expenditure Plan for contingency purposes. These reserves provide for Supplementary Estimates that will be tabled in Parliament during the 1992-93 fiscal year.

	($ billions)
Main Estimates	160.5
Adjustments not in Estimates	- 2.8
Reserves, Net of Anticipated Lapse	1.9
Total Planned Budgetary Spending	159.6

Budgetary Spending Authority

- Almost 70 per cent of the $160.5 billion set out in the 1992-93 Main Estimates has been authorized by Parliament in previous years. Through these Estimates the government is seeking Parliament's approval for authority to spend $48.7 billion for those programs which rely on annual appropriations. The growth in these voted programs in 1992-93 is $1.7 billion, an increase of 3.7 per cent.

1992-93 Main Estimates Increase over 1991-92 Main Estimates	($ millions)	%
Statutory Programs:		
Public Debt Charges	- 3,000	- 6.9
Others	4,262	6.3
Sub-total	1,262	1.1
Voted Programs	1,726	3.7
Total Change in Main Estimates	2,988	1.9

- Highlighted below is a breakdown of how the 1992-93 Main Estimates will be spent by type of payment. Of particular interest is the fact that transfer payments are growing at a rate of 7.2 per cent while all other areas of program spending are growing by only 1.3 per cent.

1992-93 Main Estimates by Type of Payment	($ millions)	% Increase
Transfer payments	82,273	7.2
Public Debt charges	40,200	-6.9
Other program spending[1]	38,044	1.3
Total Main Estimates	160,517	1.9

(1) Other program spending includes payments to Crown corporations and all operating and capital expenditures.

Where the Spending Occurs

- The chart below illustrates where the $160.5 billion in 1992-93 Main Estimates will be spent with the annually voted component highlighted.

1992-1993 Main Estimates by Major Component

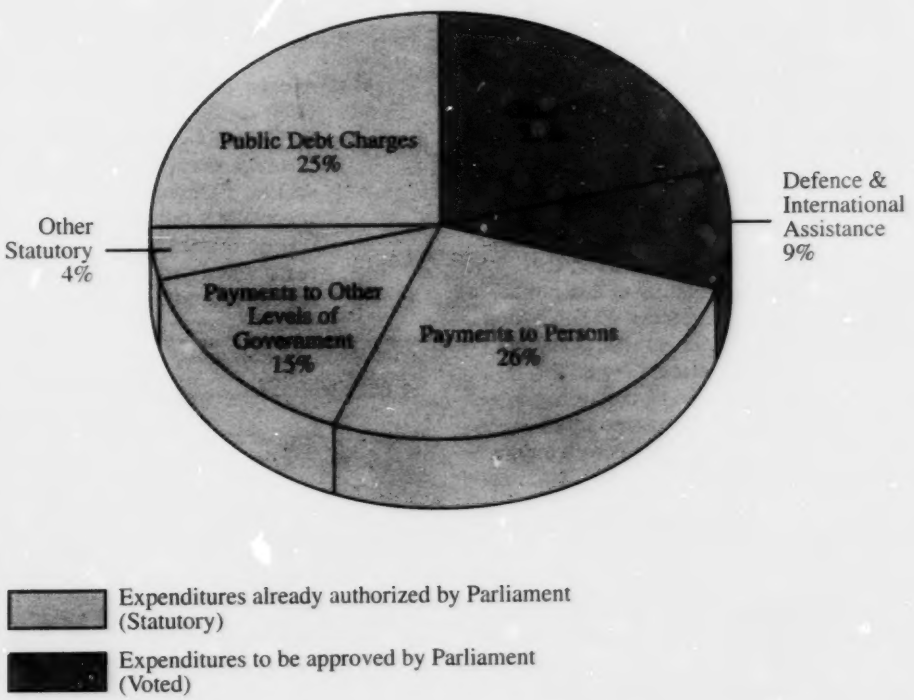

* 'other' includes voted transfer payments, as well as operating and capital expenditures.

Chapter 2
The Expenditure Plan Overview

Introduction

This chapter describes the government's spending plan for 1992-93, noting its growth, overall composition and the expenditure restraint measures announced in the Budget. The relationship between these Main Estimates and the Expenditure Plan presented by the Minister of Finance in the February 25, 1992 Budget is also explained in further detail. Finally, this chapter discusses non-budgetary appropriations, namely -- loans, investments and advances.

The Fiscal Plan and Main Estimates

The government's overall fiscal plan presented by the Minister of Finance contains revenue projections and spending plans which combine to determine the resulting budgetary deficit.

The Main Estimates focus solely on the spending side of the fiscal plan. They provide considerable detail on the government's spending plan, which consists of current forecasts of statutory spending authorities as well as the voted appropriations being sought from Parliament for fiscal year 1992-93.

The Main Estimates differ from the total budgetary expenditure forecast presented by the Minister of Finance in the following ways:

- some elements of planned spending cannot be incorporated in the Main Estimates because they cannot be acted upon until new legislation is passed;
- reserves are not included in the Main Estimates, as they are used to meet spending requirements which arise during the year and appear as Supplementary Estimates; and
- $1.2 billion in spending authority provided in the Main Estimates is expected to lapse without being used and is not included in the forecast of total budgetary expenditures. These lapses could result for any number of reasons, ranging from contractual delays with outside parties to a possible provincial government decision taken to either postpone or cancel a joint federal-provincial initiative as part of a provincial cost-cutting exercise.

Table 2.1 shows the relationship between the Expenditure Plan announced in the Budget and these Main Estimates.

Table 2.1
The Expenditure Plan and Main Estimates

($ millions)	1992-93	Percentage Change From Previous Year
Budgetary Main Estimates:		
Statutory	111,761	
Annual Appropriations	48,756	
	160,517	1.9
Adjustments not in Estimates	-2,854	
Reserves	3,187	
Allowance for Lapse	-1,250	
Total Budgetary Expenditures in the Fiscal Plan	159,600	2.6

Table 2.2 sets out the major adjustments that are not reflected in the Main Estimates. In general, these adjustments reflect the fact that the Main Estimates do not anticipate the passage of legislation, whereas the Budget is not so restricted.

Table 2.2
Adjustments not reflected in Main Estimates

($ millions)	
Program Reductions not in Estimates	-334
Impact of pension changes	-1,491
Replacement of the Family Allowance Program	-750
Multilateral Debt Reduction Payments	-279
Total Adjustments	-2,854

Reductions amounting to $334 million have not been incorporated in Main Estimates but will be frozen in departmental appropriations. These latter reductions relate primarily to cuts in departmental communications and non-salary operating budgets, as well as the savings from the rescheduling of various Environmental Green Plan initiatives.

The introduction of the new legislation for the federal pension plans reflects the government's intention to put its pension plans on a fully funded basis, consistent with those in the private sector. Upon passage of this legislation, program spending will be reduced by approximately $1.0 billion in 1992-93 alone. While the fiscal plan projections reflect the full impact of this reduction in program funding requirements, the Main Estimates do not. The second portion of this adjustment relates to the amortization of surpluses in the Superannuation account due to revised actuarial assumptions.

In addition, the replacement of the current Family Allowance Program with a new Child Benefits package has been reflected in the reduced program spending requirements forecast in the Budget. This proposal would result in reducing Main Estimates program spending by a further $725 million. The difference between $750 million shown in Table 2.2 and the $725 million in savings shown in Main Estimates is attributable to $25 million that is held in reserves.

Finally, Main Estimates include an amount for contributions to countries benefiting from multilateral debt reduction initiatives in the amount of $279 million. As this amount has already been recognized as an expense in previous years, it will not be included in 1992-93 budgetary expenditures.

Actual and Planned Expenditures

Table 2.3 sets out the key elements of the 1992-93 Expenditure Plan as presented in the Budget. Total planned spending will amount to $159.6 billion. This is an increase of 2.6 per cent over forecast expenditures for 1991-92.

Program expenditures amount to $119.4 billion. The statutory component of program spending, which will grow by 6.3 per cent, accounts for 79 per cent of growth in program spending. This is due in large part to increased benefits being paid out under the Old Age Security, Unemployment Insurance and Canada Assistance Plan programs.

Since 1984-85, budgetary control measures have been introduced to limit the growth of program expenditures. The success of these measures is reflected in the comparison of the average growth rate of 4.0 per cent in program spending with the average inflation rate of 4.3 per cent over the same period.

The second component of total planned spending is public debt charges. Public debt charges account for $40.2 billion of budgetary expenditures, a decrease of 3.1 per cent from 1991-92 levels.

Table 2.3
Total Expenditure Plan

($ millions)	Actual 1990-91	Forecast 1991-92	Mains 1992-93
Budgetary Expenditures	149,971	155,500	159,600
Less: Public Debt	42,537	41,500	40,200
Program Expenditures	107,434	114,000	119,400
% Change in Program Spending	3.4	6.1	4.7

Expenditure Restraint Measures

Program spending is forecast to grow at a rate of 4.7 per cent in 1992-93. This is due primarily to increased transfer payments for such programs as Unemployment Insurance, Established Programs Financing (EPF) and Old Age Security. The government's expenditure control measures announced in this Budget combine with previous budget reduction initiatives to limit the funding made available for government operations. Further details are provided in Chapter 4 with respect to the actual composition of Main Estimates spending.

Table 2.4 below provides details concerning this year's budgetary Expenditure Control Plan for the five-year period covering 1992-93 to 1996-97. Expenditure reductions amounting to over $1 billion in 1992-93, and more than $7.2 billion over five years, will be realized upon full implementation of this plan. These expenditure reduction measures also include further reductions, amounting to $225 million, to departmental operating and communications budgets for 1992-93. While this reduction has not been reflected in Main Estimates, targeted portions of departmental budgets will be frozen to ensure that the reductions are realized.

Table 2.4
Expenditure Restraint Measures

$ (millions)	Savings 1992-93	Savings 1993-94	Five-Year Savings
Programs Constrained			
Defence	258	272	2,185
Canada Mortgage and Housing	27	82	647
Student Loans	--	18	205
Green Plan	75*	75	0
Programs Reduced			
Grants and Contributions	170*	71	376
Management Initiatives			
Non-Salary Operating Cut	150*	155	800
Communications Spending Reduction	75*	75	375
Wind-up of Agencies & Co-location of Regional Offices	12*	23	117
Specific Reductions	59	31	191
Increased Tax Compliance/ Cost Recovery	164**	310	1,830
Proceeds from Privatization	10**	53	213
Proceeds from Asset Management	50**	35	350
Sub-Totals			
Expenditure Savings	826	802	4,896
Initiatives Affecting Revenues	224	398	2,393
Total Fiscal Impact	1,050	1,200	7,288

* Not reflected in full in Main Estimates due to legislative changes not yet effected or the general nature of reductions.
** Revenue
Figures may not add to totals due to rounding

Departments will have to continue to pursue cost-reducing strategies to cope with:

- the ongoing erosion of non-salary operating budgets due to inflation, in accordance with the government's policy since 1985 of not adjusting these budgets for inflation;
- the effect of further reductions to departmental operating budgets amounting to $150 million (details of this reduction by ministry are provided in Table 2.5); and
- the effect of specific communication's spending reductions totalling $75 million (details will be determined upon completion of a review of communications spending).

These measures reflect the government's continued commitment to strictly control the cost of government operations.

Table 2.5
Reductions to Non-Salary Operating Budgets for 1992-93 by Ministry

Ministry	($ millions)
Agriculture	5.4
Atlantic Canada Opportunities Agency	0.8
Communications	6.2
Consumer and Corporate Affairs	1.3
Employment and Immigration	8.9
Energy, Mines and Resources	5.7
Environment	8.9
External Affairs	11.1
Finance	0.8
Fisheries and Oceans	8.6
Forestry	1.4
Indian Affairs and Northern Development	3.7
Industry, Science and Technology	8.0
Justice	1.9
Labour	0.6
Multiculturalism and Citizenship	0.1
National Health and Welfare	6.9
National Revenue	14.8
Privy Council	1.1
Public Works	12.4
Secretary of State	2.8
Solicitor General	13.8
Supply and Services	4.4
Transport Canada	14.0
Treasury Board	0.7
Veterans Affairs	1.3
Western Economic Diversification	0.5
Other	3.9
Total	150.0

Composition of Budgetary Estimates

The Main Estimates contain statutory expenditures for which Parliament has already given its approval, and voted expenditures for which Parliamentary authority is sought annually.

Statutory spending is $111.8 billion or 70 per cent of total Estimates. Spending in this category will grow by 1.1 per cent and includes:

- major federal government social transfers to Canadians including Old Age Security; Guaranteed Income Supplement; Spouses Allowances and Family Allowances; and for Unemployment Insurance benefits;
- transfers to provinces under the Equalization Program;
- transfers to the provinces for health, education and social assistance;
- general Public Service programs; and
- public debt charges.

Voted spending, approved annually by Parliament, amounts to $48.7 billion or 30 per cent of total spending. This reflects an increase of 3.7 per cent over last year.

As Table 2.1 shows, the 1992-93 Expenditure Plan makes a provision for reserves. These reserves provide the government with the necessary flexibility to compensate for changes in the economic outlook and to provide for unforeseen requirements. Given the establishment of these reserves, total forecast expenditures are not expected to change over the course of the year. Additional spending authorities sought from Parliament through Supplementary Estimates are funded from the reserves.

Provision within the reserves has also been made for the revaluation of the government's assets and liabilities. The provision for valuation is intended to account for changes in the value of existing loans and investments, as well as adjustments to liabilities with respect to accumulated employee severance and vacation benefits and certain other statutory programs.

Growth in Main Estimates

The year-over-year change in the Main Estimates is the outcome of a number of decisions affecting the budgets of all 135 programs delivered by the 116 departments, agencies and Crown corporations appearing in the Estimates. This growth can be divided into two broad categories:

- adjustments to statutory items, which in the 1992-93 Main Estimates amount to a net increase of $1.3 billion or 42 per cent of the total change in Estimates;
- changes to voted items which are appropriated annually by Parliament; these changes amount to $1.7 billion or 58 per cent of the growth in Main Estimates.

Factors contributing to year-over-year growth include:

- updated estimates of the spending flowing from statutory or quasi-statutory authorities, which in the main depend on the economic outlook (economic growth, inflation, interest rates) and demographic trends; this factor accounts for virtually all the growth in statutory items;
- incorporation of new policy and workload increases announced or identified after tabling of the previous Main Estimates and often initially funded through Supplementary Estimates; and
- incorporation of the additional costs of collective agreements extended by the public sector compensation act.

Person-Years

In recent years, the Treasury Board has promoted a number of management initiatives to improve departmental management of program performance, including the efficiency with which programs are delivered, and to create conditions under which managers can deploy resources in the most cost-effective manner, taking account of all costs involved.

The move to Operating Budgets is one such initiative. Operating Budgets consist of resources consumed in the course of providing government services during the year, including salaries and wages, other operating and maintenance expenditures and minor capital expenditures. In preparation for full implementation of Operating Budgets in 1993-94, the Treasury Board has approved pilot projects for 13 departments and agencies. Therefore, person-year controls will be removed as Operating Budgets are introduced. See Chapter 5 for more extensive details on Operating Budgets.

The purpose of these pilot projects is to ensure a smooth transition to full implementation. This will facilitate the development of the necessary management and accountability frameworks to ensure both an orderly and efficient transition and, in the end, more cost effective operations of government.

The Treasury Board will retain control over the person-year authorities of 69 departments and agencies in 1992-93 amounting to a total of 203,940 person-years. Table 2.6 summarizes the major changes from the 1991-92 Main Estimates.

Table 2.6
Controlled Person-Years

1991-92	Main Estimates	229,239
Less:	Removal of P-Y controls for Operating Budget Pilots*	28,882
	GST Transfer to Quebec	652
Plus:	UIC Workload	1,248
	Tax Collection and Pension Reform	961
	Green Plan Initiatives	878
	Immigration Workload	479
	Other net new requirements	669
1992-93	Main Estimates	203,940

* The 1992-93 PY allocation for these Pilot Projects would have been 27,707.

Appropriations outside the Expenditure Plan

Non-budgetary Appropriations

Loans, investments and advances are non-budgetary transactions because they result in a change in the government's financial holdings. In this sense, they do not reflect current spending. However, loan items appear in Main Estimates because the acquisition of the financial assets they represent can be undertaken only with the authority provided by either a statutory or annual parliamentary appropriation.

Loans, investments and advances are initially recorded at cost and are then subject to annual valuation adjustments to reflect estimated worth at the end of each fiscal year whether realized or not. Such adjustments are recorded as budgetary adjustments, on the authorization of the Minister of Finance and the President of the Treasury Board under Section 54 of the *Financial Administration Act*. These adjustments do not increase the financial requirements of the government. They simply reflect the recognition that there will be limited future returns on those items and therefore, they should be viewed as budgetary disbursements rather than investments.

The 1992-93 Main Estimates include non-budgetary transactions that involve the issuance and repayment of loans to federal Crown corporations, industry, other governments and international financial institutions. Table 2.7 summarizes the overall activity in comparison with last year's Main Estimates.

Loans and advances to, or investments in, Crown corporations represent the financial claims held by the government against corporations for working capital, capital expenditures and other purposes, investment in capital stock and loans and advances for re-lending.

Table 2.7
Reconciliation of Year-over-Year Growth

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change
Crown corporations and agencies	40	240	200
Provincial governments	10	16	6
National governments and international organizations	125	142	17
Private sector enterprises	168	58	- 110
Miscellaneous	32	27	- 5
Total	375	483	108

Chapter 3
The Composition of Expenditures by Sector

Introduction

This chapter analyses Main Estimates expenditures by their general purpose and provides an explanation of the significant changes in the level of spending by sector from those presented last year. For a detailed explanation of the changes for a department or agency, see the separate document titled 1992-93 *Main Estimates Highlights* or the Part III for that department or agency.

Composition of Spending

On a consolidated basis, total budgetary Estimates will increase by only 1.9 per cent. The main growth sectors, in terms of year-over-year Main Estimates, are:

- Social Programs ($3.8 billion), principally for the significantly higher costs associated with unemployment insurance;
- Natural Resource-based programs ($1.3 billion) primarily from the introduction of the new assistance programs in Agriculture Canada under the *Farm Income Protection Act*;
- General Government Operations ($328 million) for higher costs in National Revenue and Public Works; and
- External Affairs and International Assistance ($331 million) mostly for multilateral debt reduction.

The growth rate is partially offset by a substantial reduction in public debt charges of $3.0 billion due to more favourable interest rates.

Figure 3.1
Budgetary Expenditures

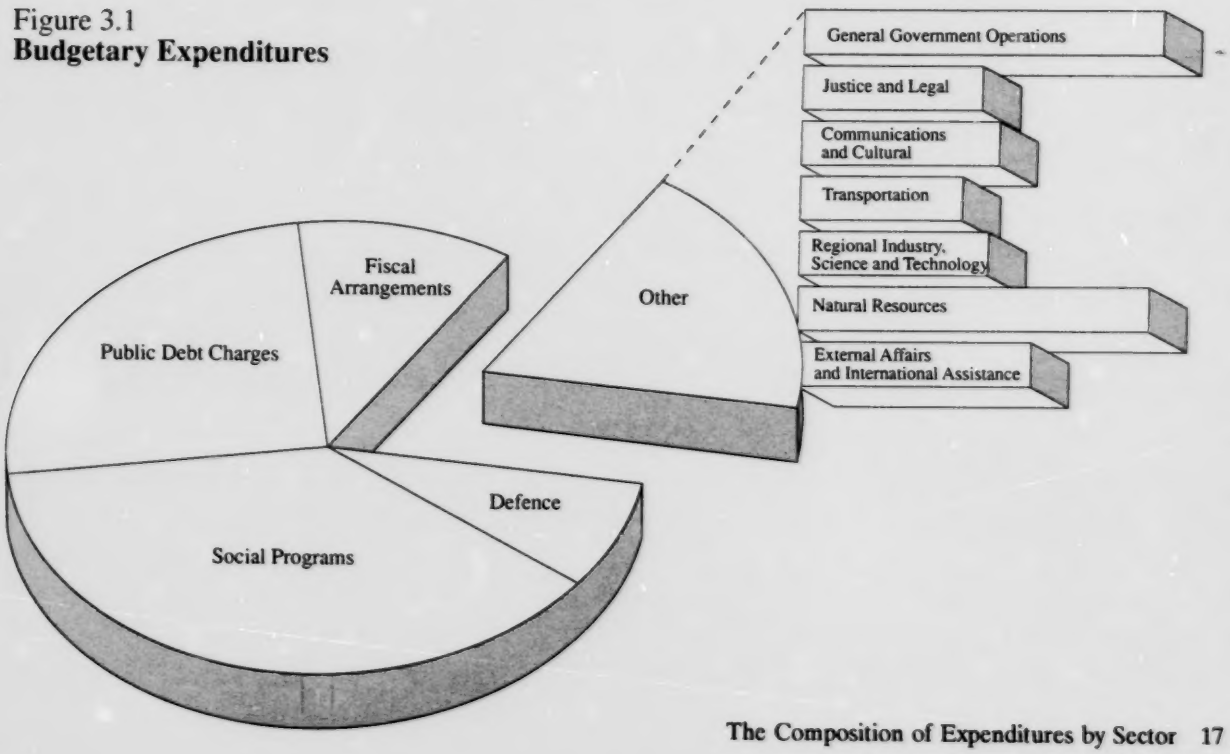

Table 3.1 summarizes year-over-year growth by sector. The remainder of the chapter examines each of the sectors and provides an explanation of the major factors contributing to growth in the 1992-93 Main Estimates.

Table 3.1
Budgetary Main Estimates 1992-93 in relation to 1991-92

($ millions)	Main Estimates 1991-92	Main Estimates 1992-93	Change	Percentage Change
Defence	12,694	12,315	- 379	- 3.0
External Affairs and International Assistance	3,866	4,197	331	8.6
Social Programs	56,939	60,694	3,754	6.6
Natural Resource-Based Programs	4,892	6,190	1,298	26.5
Industrial, Regional and Scientific/Technological Support	3,324	3,421	97	2.9
Transportation Programs	3,082	2,901	- 181	- 5.9
Communications and Cultural Programs	3,256	3,458	201	6.2
Justice and Legal Programs	3,119	3,274	155	5.0
General Government Operations	6,112	6,439	328	5.4
Public Debt Charges	43,200	40,200	- 3,000	- 6.9
Fiscal Arrangements	17,255	17,648	393	2.3
Sub-total[1]	157,738	160,735	2,997	1.9
Unallocated Specified Purpose Accounts	- 210	- 218	- 8	3.8
Total[2]	157,528	160,517	2,989	1.9

(1) These figures are adjusted to reflect the consolidation of the Unemployment Insurance account only. The remaining adjustments are shown in the Special Purpose Accounts line.
(2) Numbers may not add due to rounding.

Defence

Defence spending is aimed at deterring the use of force or coercion against Canada and Canadian interests and at being able to respond adequately should deterrence fail. The government announced in September 1991, as part of the Defence policy review, a reaffirmation of the following basic priorities:

- defence, sovereignty and civil responsibilities in Canada;
- collective defence arrangements through NATO, including our continental defence partnership with the United States; and
- international peace and security through stability and peacekeeping operations, arms control verification and humanitarian assistance.

The 1992-93 Main Estimates include $12.3 billion for **National Defence**. The breakdown of the Defence budget is approximately:

- 45 per cent for personnel costs, including wages, salaries and benefits for 81,807 military and 32,643 civilian personnel;
- 20 per cent for capital expenditures reflecting the continuing need to re-equip and modernize the Canadian Forces. Five major equipment acquisitions – the Canadian Patrol Frigate, Low Level Air Defence, the Tribal Class Update and Modernization, North American Air Defence Modernization and the Tactical Command, Control and Communications system – will account for some 45 per cent of the total capital budget;

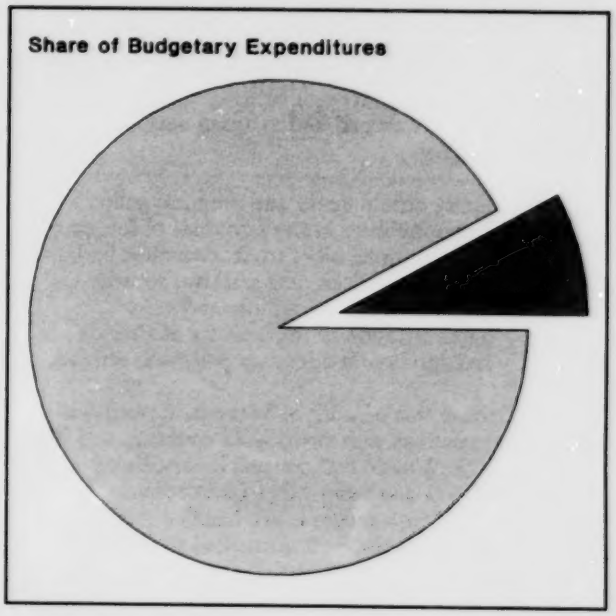

- 30 per cent for non-personnel operating expenditures, for such items as fuel, maintenance and supplies; and
- 5 per cent for grants and contributions, and for statutory pension payments.

Excluding the $600 million which was provided to **Defence** in the 1991-92 Main Estimates as a special allocation for the Gulf War, the 1992-93 Main Estimates will reflect an increase of $221 million which represents a rate of growth for Defence in line with the rate of inflation.

Table 3.2
Defence

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change
National Defence	12,830	12,460	- 370
Adjustment for consolidation of specified purpose accounts	- 136	- 145	- 9
Total	12,694	12,315	-379

External Affairs and International Assistance

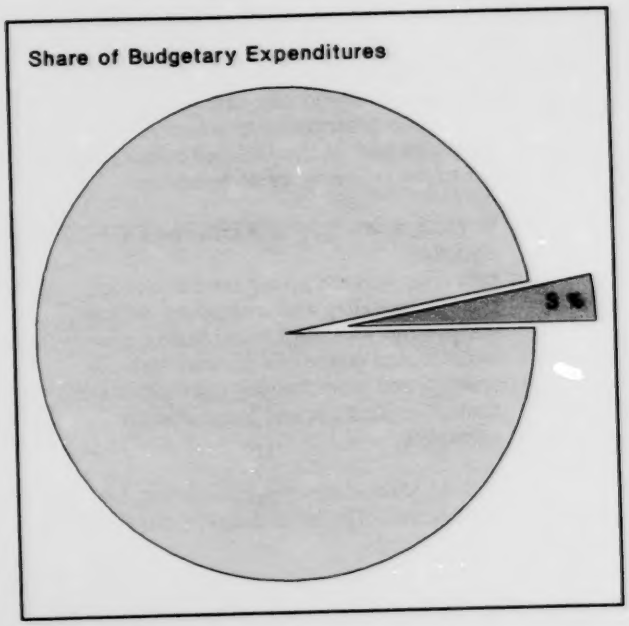

The programs included in the External Affairs and International Assistance sector are directed towards carrying out Canada's foreign policies, representing Canada's interests abroad and assisting developing nations through:

- policy development and program delivery responsibilities in the key areas of foreign policy coordination, trade, economic and political relations, international security and consular and legal affairs; and
- administration of the delivery of Canada's aid, immigration and tourism programs abroad.

Reflecting this breadth of interests, Canada has diplomatic relations with virtually all countries and is a member of the United Nations and its associated agencies, NATO and many other international organizations. These relations are handled through 115 missions abroad, including 9 accredited to multilateral organizations.

As shown in Table 3.3, the overall increase in the Main Estimates of the **Department of External Affairs** is $9.4 million. In addition to covering the cost of foreign

Table 3.3
External Affairs and International Assistance

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change
External Affairs and International Trade Canada	1,234.9	1,244.3	9.4
Canadian Institute for International Peace and Security	5.0	5.0	-
Canadian International Development Agency	2,200.7	2,266.9	66.2
Canadian Secretariat	2.3	1.8	- 0.5
International Centre for Ocean Development	13.3	13.3	-
International Development Research Centre	123.0	115.0	- 8.0
International Joint Commission	6.2	6.4	0.2
Finance: International Assistance	229.8	544.3	314.5
Petro-Canada International Assistance Corporation	51.0	-	- 51.0
Total	3,866.2	4,197.0	330.8

Table 3.4
International Assistance

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change
Partnership Program			
International Financial Institutions:			
CIDA	107	229	122
Department of Finance	230	265	35
Voluntary Sector Support (CIDA)	277	260	- 17
International Non-governmental Organizations (CIDA)	23	23	-
Industrial Cooperation (CIDA)	75	75	-
International Development Research Centre	123	115	- 8
International Centre for Ocean Development	13	13	-
International Centre for Human Rights and Democratic Development (CIDA)	4	5	1
Multilateral Technical Cooperation (CIDA)	164	153	-11
Multilateral Food Aid (CIDA)	158	151	- 7
Grants and Contributions (External Affairs)	47	46	- 1
Sub-total: Partnership Program	1221	1335	114
National Initiatives			
Bilateral Food Aid (CIDA)	213	191	- 22
Scholarships:			
CIDA	12	11	- 1
External Affairs	9	11	2
Petro-Canada International Assistance Corporation	51	0*	- 51
International Humanitarian Assistance (CIDA)	67	67	-
Development Information (CIDA)	10	7	- 3
Geographic Programs (CIDA)	977	983	6
Supply and Services Canada Service Fees	0	2	2
Sub-total: National Initiatives	1339	1272	- 67
Administrative			
CIDA	114	113	- 1
External Affairs	76	73	- 3
Sub-total: Administrative	190	186	- 4
Gross Official Development Assistance	2750	2793	43
Less: repayment of previous years' loans	57	60	3
Net Official Development Assistance	2693	2733	40
Plus: Reserve	57	100**	43
International Assistance Envelope	2750	2833	83

* Included in geographic programs following 1991 Budget decision to transfer PCIAC's responsibilities to CIDA.
** For Eastern Europe and the former Soviet republics; $16 million is included in External Affairs', 1992-93 Main Estimates and the remainder will be included in Supplementary Estimates for initiatives coming up in 1992-93.

inflation, this increase will provide for technical assistance to the republics of the former USSR and Central Europe and for representation in the Baltic States; for assistance to the CBC for Radio Canada International; and for the operations of the Office of Trilateral Trade.

The total net budgetary Main Estimates for the International Assistance Envelope as shown in Table 3.4 are $2,833 million, an increase of $83 million over 1991-92. The envelope is distributed between Official Development Assistance ($2,733 million) and a reserve of $100 million to meet pressing aid demands, for Eastern Europe and the former Soviet republics. Only $16 million of the latter amount is included in the 1992-93 Main Estimates; the remainder will be included in Supplementary Estimates to cover a number of initiatives coming up in 1992-93. Table 3.4 shows the distribution of the International Assistance Envelope on the basis of budgetary cash.

The **Canadian International Development Agency** (CIDA) is responsible for delivering the largest part of the Canadian Assistance Program, approximately 80 per cent of the budget. **CIDA**'s budgetary Main Estimates total $2,267 million, $66 million higher than in 1991-92.

International assistance is also traditionally reported on the basis of commitments. In 1992-93, commitments will total $3,061 million, a decrease of $59 million from 1991-92. The main reason that the commitments differ from the net budgetary cash requirements is that, for the most part, Canada's participation in the financing of international development banks takes the form of the issuance of promissory notes. Cash is drawn against these notes by recipient institutions in future years, as required, and it is the forecast of the actual cash draw during the fiscal year that is included in the Main Estimates. The full value of the notes is, however, included in the calculation of commitments in the year in which they are issued. Commitments also include other smaller items, such as non-budgetary expenditures and the imputed value of Canada's support to trainees from developing countries.

The **Department of Finance** provides international assistance through payments of Canada's subscriptions and obligations to various international financial organizations including the International Development Association and the International Monetary Fund. It is also responsible for the funding of all multilateral agreements for bilateral debt reduction. These initiatives are funded through contributions sourced from outside the International Assistance Envelope. The contributions serve to meet Canada's commitments under multilateral agreements for bilateral debt reduction of certain countries experiencing difficulties in honouring their contractual obligations to official creditors. Countries eligible include Poland and Egypt, which have already signed agreements, and the world's poorest countries.

The increase of $314.5 million is primarily due to:

- $32.7 million for increased payments to the International Development Association; and
- $279 million for a new class of contributions to countries benefiting from multilateral agreements for bilateral debt reduction.

The activities and responsibilities of the **Petro-Canada International Assistance Corporation** (PCIAC) have been transferred to **CIDA** pursuant to the February 1991 Budget.

Social Programs

Programs of the **Departments of National Health and Welfare Canada, Indian Affairs** and **Northern Development** and **Employment and Immigration Canada** make up over 94 per cent of the spending in this sector. Through these programs and the others in this sector, the government is continuing its efforts to ensure the health and well-being of all Canadians. Help is directed to those in greatest need through programs of assistance to the economically and socially disadvantaged, including the jobless, the unskilled, persons with disabilities, seniors and immigrants; and others, such as Aboriginal peoples, veterans, and children. The government's programs and policies foster equality of access by all Canadians to the benefits of Canadian society.

Table 3.5 provides a breakdown by department and agency of spending for social programs.

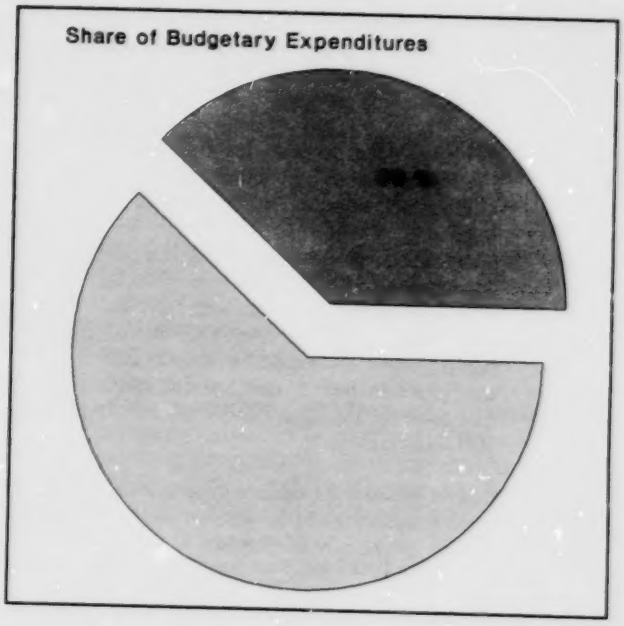

Table 3.5
Social Programs

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change
Employment and Immigration Canada[1]	20,531.7	22,181.4	1,649.7
Advisory Council on the Status of Women	3.6	3.5	- 0.1
Immigration and Refugee Board	86.0	90.3	4.3
Status of Women - Office of the Co-ordinator	4.0	10.2	6.2
Indian Affairs and Northern Development	2,792.1	3,253.8	461.7
Canadian Polar Commission	0.0	1.2	1.2
Labour Canada	239.8	234.1	- 5.7
Canada Labour Relations Board	9.0	9.8	0.8
Canadian Centre for Occupational Health and Safety	3.8	2.0	- 1.8
National Health and Welfare[2]	28,907.4	30,340.8	1,433.4
Medical Research Council	247.6	256.0	8.4
Canada Mortgage and Housing Corporation	2,042.4	2,089.7	47.3
Treasury Board Secretariat			
Youth Employment Initiatives	180.0	180.0	-
Veterans Affairs Canada	1,891.8	2,040.7	148.9
Total	56,939.2	60,693.5	3,754.3

(1) Adjusted for consolidation of specified purpose accounts
(2) Excludes payments to provinces for insured and extended health care, which are part of fiscal arrangements (see Table 3.13)

Expenditures on social programs are the largest component of overall spending. During 1992-93, the federal government will direct $60.7 billion, which is 50 per cent of program spending, to improve the social conditions of Canadians through:

- direct transfers to persons of almost $44 billion through payments to seniors and families and support of the unemployed and veterans;
- payments to provincial and territorial governments for the provision of social assistance and welfare services, and assistance to persons with disabilities ($6 billion); and
- social programs directed primarily at employment, health, and housing initiatives, and to programs that benefit native people ($10 billion).

Health and Welfare Canada is responsible for promoting and preserving the health, social security and social welfare of the people of Canada.

Ninety-five per cent of the department's expenditures of $30.3 billion on social programming are statutory payments. This excludes the $6.2 billion for Established Programs Financing (EPF) payments for insured and extended health care services set out in Table 3.13, "Fiscal Arrangements". There is a $1.3 billion or 4.8 per cent increase in the costs of these major statutory programs over last year resulting from the combination of an increase in the number of eligible clients and rate increases:

- payments to seniors ($19.5 billion) increase by 3.2 per cent over the previous year;
- Family Allowance payments ($2.9 billion) increase by 3.7 per cent; and
- a 10.5 per cent growth in federal government payments under the Canada Assistance Plan ($6.3 billion), which jointly funds the costs of provincial programs delivering social, child support and other family services.

Non-statutory program costs of $1,577 million increased by $124 million or 8.6 per cent over 1991-92 Main Estimates as a result of a growth in demand for existing services and the implementation of new initiatives or program expansions; for example:

- Action plan on Health and the Environment ($23.7 million);
- Non-insured health services for natives ($47.6 million);
- 1994 Commonwealth Games ($12 million); and
- Initiatives on family violence and persons with disabilities ($11.7 million).

The balance of the department's expenditures consist of payments in support of insured and extended health care services which are part of the federal government's fiscal arrangements with the provinces (Table 3.13). The 1992-93 payments, totalling $6.2 billion, represent an increase of 6.6 percent over the 1991-92 Main Estimates level of $5.8 billion.

The federal government provides support to Aboriginal peoples primarily through the programs of the **Department of Indian Affairs and Northern Development**. Broadly speaking, the department fulfils the lawful obligations of the federal government to Aboriginal peoples arising from treaties, the *Indian Act* and other legislation.

The department also supports the administration of reserve lands, revenues and trusts; assists Indians and Inuit to build individual skills for economic development and to develop viable businesses; and supports the negotiations of settlement of accepted claims relating to aboriginal title not dealt with by treaty or other means, or relating to past non-fulfilment of government obligations.

Of the $3,029 million allocated to the Indian and Inuit Affairs Program:

- $903 million is for education;
- $816 million is for social development;
- $665 million is for capital facilities and community services; and
- $269 million is to assist Indian bands in administering programs.

The balance relates to economic development, comprehensive claims, self-government, lands, revenues and trusts, and the administration of the programs.

These major spending components reflect the four pillars of the government's Native Agenda. They are: the acceleration of land claims settlements; improved economic and social conditions on reserves; improved relationship between Aboriginal peoples and governments; and the concerns of Canada's Aboriginal peoples in contemporary Canadian life.

The Northern Affairs Program will spend a total of $176.8 million to continue implementation of the federal government's strategy for northern political and economic development, and to enhance Canada's arctic presence and circumpolar cooperation. This represents a 6.9 per cent increase, due to increased health costs, the

transfer of the Northern Air Stage Parcel Service from Industry, Science and Technology and implementation of the Arctic Environmental Strategy.

The **Canadian Polar Commission** was created through statute in February 1991 and became operational in September 1991. The Commission will promote the development and dissemination of knowledge of the polar regions, mainly through the Canadian Polar Information System. The Commission has a budget of $1.2 million for 1992-93.

Employment and Immigration Canada has as its primary focus:

- the improvement of the functioning of the labour market including promotion of employment equity and market stability in cooperation with other governments and the private sector; fostering skill development and utilization and providing temporary income protection to the unemployed; the principal activities being Employment and Insurance Programs (representing a consolidation of the former Human Resource Development Program and the National Employment Services activities) and Unemployment Insurance; and
- selection, admission and control of immigrants, visitors and others seeking to come to Canada and the settling of immigrants in Canada.

The 1992-93 Main Estimates for Employment and Immigration provide $3.2 billion for training and employment-related activities, as follows:

- $1.3 billion to the Employment and Insurance Program which includes $0.2 billion for social assistance recipients;
- $0.1 billion for immigrant language training and adjustment in the Immigration Program; and
- $1.8 billion for the employment and training of unemployed workers who are eligible for assistance under the *Unemployment Insurance Act*, sections 24, 25, 26 and 26.1.

Resources for training and employment activities are also included in the 1992-93 Main Estimates of the **Treasury Board Secretariat** ($180 million for youth initiatives) and **National Health and Welfare** ($1 million for social assistance recipients).

Forecast payments of benefits and administration under the *Unemployment Insurance (UI) Act* of $20.3 billion have been consolidated with the Main Estimates. The net increase of $1.6 billion primarily reflects the anticipated impact of a continuing recession on employment levels. The Main Estimates also include some $458 million for Immigration Program.

The 1992-93 Main Estimates allocate $2.0 billion to the **Department of Veterans Affairs**. These include $1.1 billion for veterans' pensions and $166 million for war veterans' allowances. A large portion of the balance is accounted for by veterans' health services, including $162 million for the Veterans' Independence Program. The increase of $149 million is mostly related to the indexation of pension benefits ($65 million) and higher use and cost associated with health services ($48 million).

The **Canada Mortgage and Housing Corporation**'s 1992-93 budgetary estimates amount to $2089.7 million, approximately 95 per cent of which is directed to social housing. The increase of $47.3 million over 1991-92 is a net amount which includes an additional $70 million of new commitments to be entered into during 1992-93, higher subsidies for the existing 650,000 housing units, offset by savings introduced as a result of the February 1991 Budget.

The Main Estimates of the **Department of Labour** include $50 million to deliver the Program for Older Worker Adjustment. This program, funded 70 per cent federally and 30 per cent provincially, provides annuities for older workers who would otherwise suffer severe hardship as a result of major permanent layoffs.

Natural Resource-based Programs

These programs are directed to Canada's natural resources and, in particular, to the areas of agriculture, forestry, fisheries, energy, minerals and the environment. Their overall objective is to support the orderly development of natural resources in ways that maximize economic benefits for Canadians while ensuring that the quality of the environment is protected and enhanced.

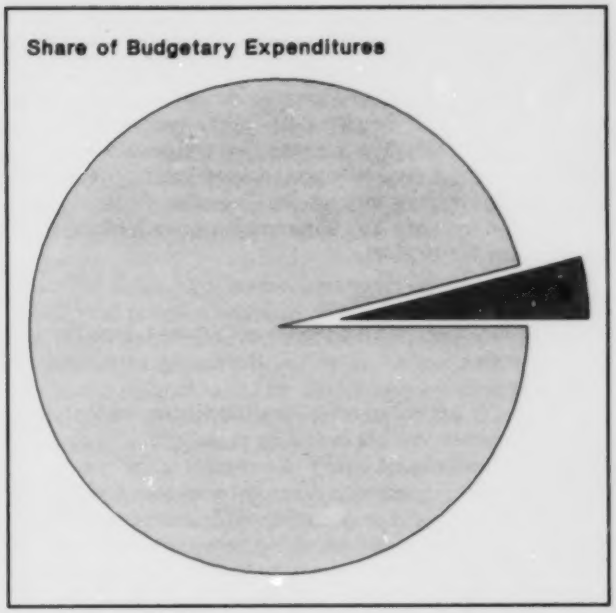

Many of Canada's agricultural producers currently face depressed financial conditions attributable in large part to the state of the international grain markets. They also face financial uncertainties due to ongoing multilateral trade negotiations in which the treatment of agricultural commodities is a key issue. In light of this situation, about 50 per cent of the Estimates of the **Department of Agriculture** will be directed to agricultural producers for income support and stabilization purposes. Beyond this, 20 per cent will be transferred to farmers, organizations and other governments in support of other agricultural objectives. About 30 per cent will be used to finance scientific research and development activities, and inspection and regulatory functions undertaken by the department itself.

The major portion of the budgetary Main Estimates for **Energy, Mines and Resources Canada** will go to support the department's activities in areas of surveying, mapping, geological and energy research, development of mining technologies, and fostering the orderly development and efficient use of energy. The remainder will be transferred to other governments and organizations. The bulk of the department's transfer payments will be directed at offshore oil and gas development, with the rest mostly going to support research efforts elsewhere and to stimulate the transfer of new technologies into active industrial use. The

Table 3.6
Natural Resource-Based Programs

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change
Agriculture Canada	1,888.2	2,862.9	974.7
Canadian Dairy Commission	3.8	3.7	- 0.1
Canadian Livestock Feed Board	20.0	-	- 20.0
Energy, Mines and Resources Canada	811.7	891.3	79.6
Atomic Energy Control Board	38.4	41.6	3.2
Atomic Energy of Canada Limited	176.4	177.6	1.2
National Energy Board	26.2	33.6	7.4
Environment Canada	1,019.3	1,135.5	116.2
National Battlefields Commission	-	6.8	6.8
Fisheries and Oceans	760.6	790.7	30.1
Forestry Canada	147.1	246.0	98.9
Total	4,891.7	6,189.7	1,298.0

Atomic Energy Control Board and the **National Energy Board** carry out, on a cost-recovery basis, important regulatory functions with respect to the generation and distribution of energy.

About 39 per cent of the Estimates of the **Department of the Environment** will be directed to the operation and development of national parks and historic sites, and an additional 38 per cent to other activities for the conservation and protection of the environment. Almost 23 per cent will go to the operation of atmospheric environmental services by the department.

The Main Estimates of the **Department of Fisheries and Oceans** will go primarily to the department's own operations and services, which support Canada's interests in the oceans and inland waters, especially concerning the conservation, development and sustained economic utilization of Canada's fisheries resources. These operations mostly comprise research and technical support, activities related to the regulation and management of Atlantic, Pacific and freshwater fisheries, the provision of fisheries inspection services, and the operation and maintenance of small craft harbours.

About 60 per cent of **Forestry Canada**'s Main Estimates will be used to fund the department's own operations and services, while the rest will be transferred to support the forest-sector activities of other governments and organizations. The major part of the department's operations involves research and the provision of technical services. The bulk of **Forestry's** transfer payments are made under forestry development agreements with the provinces.

Main Estimates overall for the programs in this expenditure area are up 27 per cent, or $1.3 billion, over 1991-92 Main Estimates. To a large extent, this increase reflects special circumstances that caused a significant portion of the **Department of Agriculture**'s expenditures for this area in 1991-92 to be included in Supplementary Estimates rather than the Main Estimates. It also reflects the priority that the government has placed on the health of the environment in the Green Plan.

In both cases, as well as more generally, the primary factors causing year-over-year changes in Main Estimates for these programs have been policy decisions by the government involving explicit changes in expenditure priorities. In some cases, Parliament has approved separate legislation pursuant to these decisions that provides ongoing (statutory) spending authorities.

Major decisions affecting 1992-93 Main Estimates for the **Department of Agriculture** include:

- implementation of new cost-shared programs under the *Farm Income Protection Act*, including the Gross Revenue Insurance Plan and the Net Income Stabilization Account, to assist in ongoing stabilization of the incomes of agricultural producers, accounting for an increase of $746 million;
- the related termination of the Western Grain Stabilization Program, accounting for an offsetting decrease of $235 million; and
- the provision of special income assistance to agricultural producers for crop years 1990-91 and 1991-92 under the third line of defence arrangements set out in the *Farm Income Protection Act* (Farm Support and Adjustment Measures I and II), accounting for an increase of $575 million.

Because the *Farm Income Protection Act* was not proclaimed until April 1991, after Main Estimates for 1991-92 had already been tabled by the government, the expenditures involved only appeared in Supplementary Estimates in 1991-92. The increase in Agriculture's 1992-93 Main Estimates over those of 1991-92 appears extraordinarily large primarily for this reason.

The implementation of the government's Green Plan has had significant impact on the Main Estimates of all departments in this expenditure area. Approximately 40 per cent of the Green Plan funds will be spent by **Environment Canada**, with another 14 departments sharing the remainder; a total of 60 different programs will be implemented through the Plan.

Other major decisions affecting 1992-93 Main Estimates in this expenditure area include:

- a decision to consolidate the activities of the Canadian Livestock Feed Board within the **Department of Agriculture**, accounting for an offsetting increase and decrease;
- a decision on detailed programming for a Plant Worker Adjustment Program under the Atlantic Fisheries Adjustment Program, accounting for an increase of $16.0 million;
- implementation of the Quebec Federal Fisheries Development Program in parallel with the Atlantic Fisheries Adjustment Program, accounting for an increase of $15.3 million; and
- entry into new agreements on forestry development with several of the provinces, accounting for an increase of $73.0 million.

As an additional factor driving the year-over-year increase in expenditures for this area, federal support to

the Hibernia Offshore Development Project is included in 1992-93 Main Estimates at a level of $300 million in 1992-93, up from the $180 million provided for in the Main Estimates for 1991-92, in anticipation of the project moving into the main construction phase.

Industrial, Regional and Scientific – Technological Support Programs

These programs are designed to foster regional and industrial development and to enhance Canadian competitiveness by stimulating private sector investment across Canada, contributing to job creation and encouraging increased innovation and R&D.

Expenditures in 1992-93 in **Industry, Science and Technology Canada (ISTC)** will be focused on the promotion of international competitiveness of Canadian industry, regional development in Ontario and assistance to Aboriginal peoples in realizing their economic potential.

The expenditures being proposed for **Western Economic Diversification Canada** support a continuation of the federal government's commitment to fund diversification initiatives in Western Canada. Regional development programs in Quebec are now being delivered through the **Federal Office of Regional Development – Quebec (FORD-Q)** which was created during 1991-92 with a mandate to promote and coordinate federal economic development activities in the regions of Quebec and sectoral cooperation agreements delivered by other federal departments. The **Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA)** will continue programming which combines direct assistance for the development of business enterprise coupled with broad industrial and regional economic development agreements administered by **ACOA** and sectoral cooperation agreements (especially forestry, mines and resources, fisheries, sustainable development and communications and culture) delivered by other federal departments.

The government continues to place a high priority on science and technology programs, only a small portion of which are reflected in Table 3.7. The total federal government investment in science and technology will amount to more than $5 billion in 1992-93 involving about 20 science-based departments and agencies including **Environment; Energy, Mines and Resources; Agriculture; Canadian International Development Agency; National Defence; Statistics Canada; Fisheries and Oceans; National Health and Welfare;** the three granting councils (the **Natural Sciences and Engineering Research Council (NSERC); Medical Research Council (MRC) and the Social Sciences and Humanities Research Council (SSHRC)**) and the **National Research Council of Canada.**

The federal government's commitment to increased spending on research and development is reflected in a four per cent increase to the grants programs of the

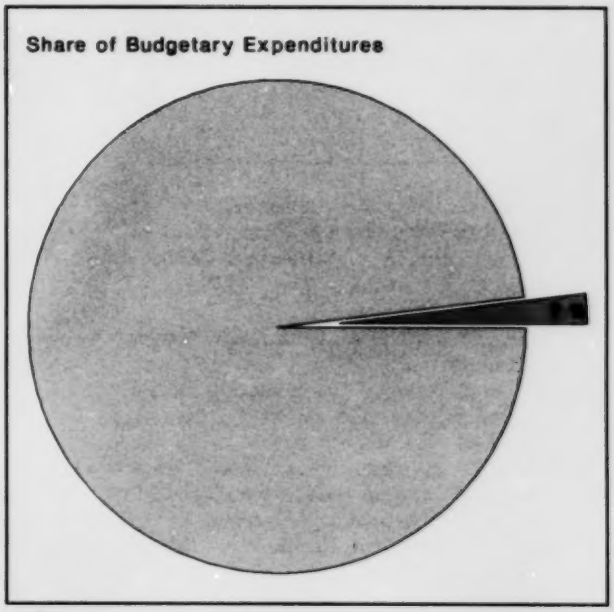

three granting councils – **NSERC, MRC** and **SSHRC.** Additional spending on R&D is provided through the **Canadian Space Agency (CSA)** which is responsible for federally funded activities in research, development and applications in space science and technology and overall coordination of federal space policies and programs. It exhibits a significant increase of $109.8 million in the budgetary provisions.

Other departments and agencies in this sector contribute to the realization of Canada's industrial objectives generally, for example:

- the **Consumer and Corporate Affairs** Ministry is responsible for promoting the fair and efficient operation of the marketplace in Canada;
- the **Federal Business Development Bank** assists with the establishment and development of enterprises in Canada; and
- the **Export Development Corporation** and the **Canadian Commercial Corporation** support Canadian industry in exploring foreign business opportunities.

Main Estimates for the programs in this sector have increased by approximately three per cent from 1991-92 Main Estimates. Major decisions affecting expenditures in this area include:

Table 3.7
Industrial, Regional and Scientific-Technological Support

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change
Atlantic Canada Opportunities Agency	347.4	334.0	- 13.4
Enterprise Cape Breton Corporation	10.6	10.5	- 0.1
Consumer and Corporate Affairs Canada	179.2	186.7	7.5
Competition Tribunal	1.8	1.8	-
Copyright Board	1.1	1.1	-
Hazardous Materials Information Review Commission	1.8	1.8	-
Patented Medicine Prices Review Board	4.1	3.7	- 0.4
Procurement Review Board	1.3	1.3	-
Standards Council of Canada	6.2	6.1	- 0.1
External Affairs and International Trade Canada			
Canadian Commercial Corporation	14.5	14.9	0.4
Export Development Corporation	185.0	209.0	24.0
Industry, Science and Technology Canada	1,014.1	759.1	- 255.0
Canadian Patents and Development Limited	0.8	-	- 0.8
Canadian Space Agency	298.4	408.2	109.8
Cape Breton Development Corporation	32.0	31.0	- 1.0
Federal Business Development Bank	15.7	15.7	-
Investment Canada	10.2	10.1	- 0.1
National Research Council of Canada	420.7	429.2	8.5
Natural Sciences and Engineering Research Council	484.1	500.8	16.7
Science Council of Canada	3.2	3.1	- 0.1
National Health and Welfare			
Federal Office Regional Development – Quebec	0	191.6	191.6
Western Economic Diversification Canada	292.0	301.3	9.3
Total	3,324.2	3,421.0	96.8

- an overall decrease of $255.0 million in ISTC comprised of a transfer of $179.5 million to the **Federal Office for Regional Development – Quebec** for its ongoing regional industrial development initiatives and a net decrease of $59.9 million largely a result of the sunsetting of programs such as the Industrial Regional Development Program and federal-provincial economic development agreements;
- a major increase of $109.8 million in expenditures for the **Canadian Space Agency** for the continuing costs associated with two major capital space projects – Radarsat and the costs of Canada's participation in Space Station Freedom – and the costs of building **CSA**'s headquarters building in St. Hubert and the establishment of a space science and technology development program;
- an increase of $16.7 million in **NSERC**, largely reflecting the decision to increase the grants budgets of the three granting councils by four per cent;
- a slight increase of $8.5 million in **NRC**'s expenditures for its costs of operations;
- a decrease of $13.4 million in **ACOA**'s expenditures reflecting the continuing importance of last year's Budget decisions and additional transfers of resources to other federal departments for the delivery of sectoral cooperation agreements; and
- an increase of $24 million for the **Export Development Corporation Program.**

Transportation Programs

The federal government provides direct support to transportation primarily through the programs of the **Department of Transport** and the **National Transportation Agency**.

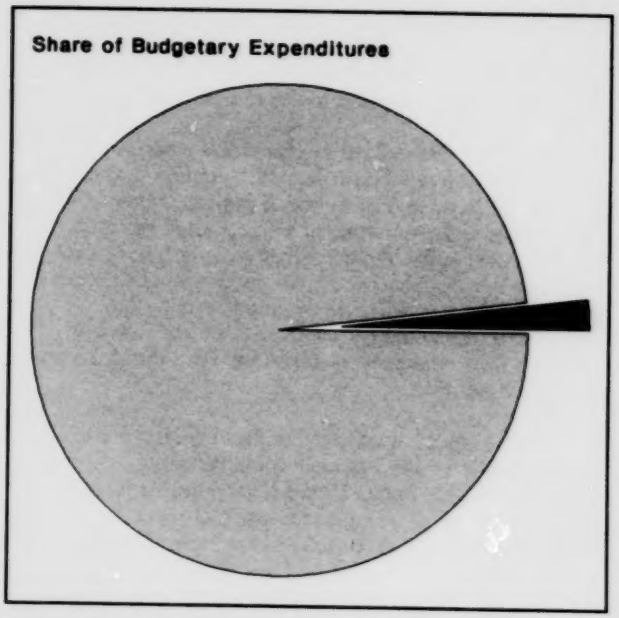

The Estimates of the **Department of Transport** support the operation of airports and Canada's air navigation system; the activities of the Canadian Coast Guard, including marine navigation and ice breaking; and the operation of some public harbours and ports. As well, they provide for the regulation of air and marine transportation safety through certification, licensing and education, and for the maintenance of railway and highway safety, including the safe transport of dangerous goods and regulation of motor vehicles. Payments for the provision of transportation services by Crown corporations such as **VIA Rail Canada Inc.** and **Marine Atlantic Inc.** and payments to the provinces under agreements to develop and restore highway and port infrastructure are also included.

In addition to the parliamentary appropriations being sought through these Estimates, the Department is seeking authority from Parliament to respend revenues equal to about 45 per cent of its planned gross

Table 3.8
Transportation Programs

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change
Transport*	1,488.5	1,404.4	- 84.1
VIA Rail Canada Inc.	411.9	361.9	- 50.0
Marine Atlantic Inc.	144.6	140.5	- 4.1
Other Crown corporations	103.3	71.8	- 31.5
Civil Aviation Tribunal	1.0	1.0	-
Grain Transportation Agency	6.7	6.4	- 0.3
National Transportation Agency	897.7	887.7	- 10.0
Canadian Transportation Accident Investigation and Safety Board	28.0	27.4	- 0.6
Total	3,081.8	2,901.1	- 180.6

* Funds available to the Department of Transport include not only the amounts shown above but also vote-netted revenues. For 1992-93, these raise the total to $2,586.2 million, a reduction of approximately $42 million from 1991-92 Main Estimates.

expenditures. Approximately 95 per cent of the department's vote-netted revenues originate with the aviation and airports activities. A new accounting methodology adopted in 1992-93 allocated all the air transportation tax revenue to the aviation activity.

The Estimates of the **National Transportation Agency** are also significant in size, primarily because they provide for payments to railway companies under the *Western Grain Transportation Act* and other statutes. Such transfer payments account for about 95 per cent of the Agency's Estimates. On the operational side, the Agency is charged with the economic regulation, pursuant to the *National Transportation Act, 1987*, of Canada's various transportation industries that fall under federal jurisdiction.

With respect to the regulation of transportation safety, the **Canadian Transportation Accident Investigation and Safety Board** is responsible for the investigation of air, marine, railway and pipeline accidents, and reports directly to Parliament in this regard.

Main Estimates overall for the programs in this expenditure area are down only slightly from 1991-92 Main Estimates, reflecting a relatively stable expenditure environment for the area. The primary factors causing year-over-year changes in Main Estimates for these programs are:

- decrease in payments to Crown corporations such as **VIA Rail** and **Marine Atlantic**;
- decrease in grants and contributions, primarily related to the end of several highway improvement programs; and
- decrease in capital expenditures due to delays and deferrals to meet budget reductions.

Transport's air revenues were down significantly in 1991-92 due to the recession. Revenues are expected to recover in 1992-93 due to an improvement in the economy and the anticipation of increased recoveries.

Communications and Cultural Programs

The Communications and Cultural programs designed to support the growth and development of Canadian cultural life, the nation's linguistic duality, its rich and diverse multicultural heritage, and the full participation of persons with disabilities and visible minorities. This component of the Main Estimates amounts to $3.5 billion and includes spending for three departments, eight Crown Corporations and five departmental agencies. Table 3.9 provides a comparison of the Main Estimates of these programs with those of 1991-92.

The 1992-93 Main Estimates for the **Department of Communications** amount to $425 million, of which:

- $226 million is for Cultural Affairs and Broadcasting, which is aimed at creating an environment in which Canada's heritage is preserved and made accessible, artistic expression can flourish, cultural markets

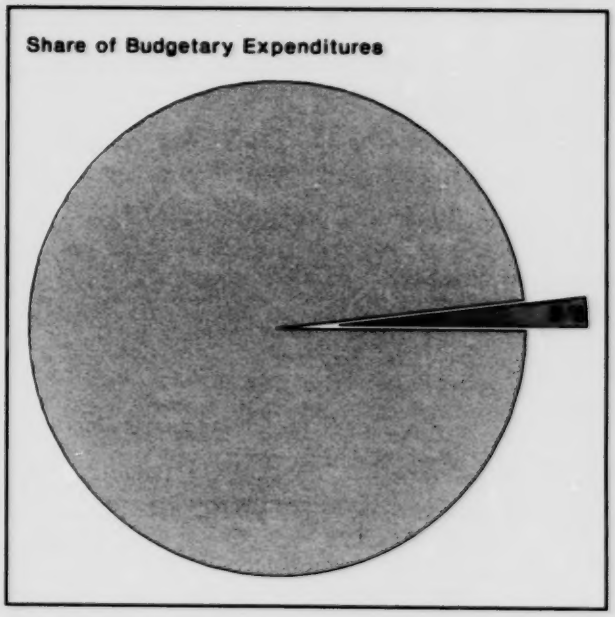

Table 3.9
Communications and Cultural Programs

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change
Communications Canada(1)	352.1	424.7*	72.6
Canada Council	105.8	108.4	2.6
Canadian Broadcasting Corporation	1,034.2	1,112.4	78.2
Canadian Film Development Corporation	145.6	145.1	- 0.5
Canadian Museum of Civilization	43.9	40.7	- 3.2
Canadian Museum of Nature	19.8	19.5	- 0.3
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission	35.2	37.8	2.6
National Archives of Canada	63.0	62.4	- 0.6
National Arts Centre Corporation	21.6	22.5	0.9
National Film Board	79.5	81.7	2.2
National Gallery of Canada	29.9	29.9	-
National Library	44.1	45.5	1.4
National Museum of Science and Technology	16.8	16.5	- 0.3
Multiculturalism and Citizenship Canada	106.6	118.6	12.0
Secretary of State of Canada (excluding Post-Secondary Education)	1,060.6	1,089.8	29.2
Social Sciences and Humanities Research Council	97.6	102.1	4.5
Total	3,256.3	3,457.6	201.3

*(1) Includes payments to Canada Post Corporation for publication distribution.

develop, and Canadian audiences have increased access to cultural products and services;
- $69 million is for management of the radio frequency spectrum and regional operations; and
- $71 million is for telecommunications and technology development.

The **Canadian Broadcasting Corporation** will receive some 38.8 per cent increase in the Estimates for the Communications and Culture component for developing and providing a national broadcasting service for all Canadians.

Excluding statutory payments to the provinces for post-secondary education, which are included in the Fiscal Arrangements sector, $1,090 million is included in **Secretary of State**. This includes:

- $481 million related to the Canada Student Loans Program;
- $271 million provided to support official languages in education; and
- $127 million related to social development and Canadian identity initiatives.

The Main Estimates for **Multiculturalism and Citizenship Canada** are $119 million, reflecting the separation of the former Ministry of State from the **Secretary of State** and its establishment as a full department.

The **Social Sciences and Humanities Research Council's** budget of $102 million is dedicated to the promotion of research and funding of scholarships in the social sciences and humanities; the increase in funding reflects the decision to increase the grants budgets of the three granting councils by four per cent.

Justice and Legal Programs

These programs are directed at the administration of justice and law enforcement. Expenditures are aimed at supporting a fair and equitable justice system and maintaining law and order through policing and custodial activities. Table 3.10 provides a comparison of Main Estimates for these programs with those of the previous year.

The department and agencies within the ministry of **Justice** provide a wide range of services in the administration and interest of justice including:

- the provision of legal services to the government and its agencies through the **Department of Justice;**
- administrative services to the **Tax Court, Federal Court** and **Supreme Court;**
- administrative services through the **Commissioner for Federal Judicial Affairs** for

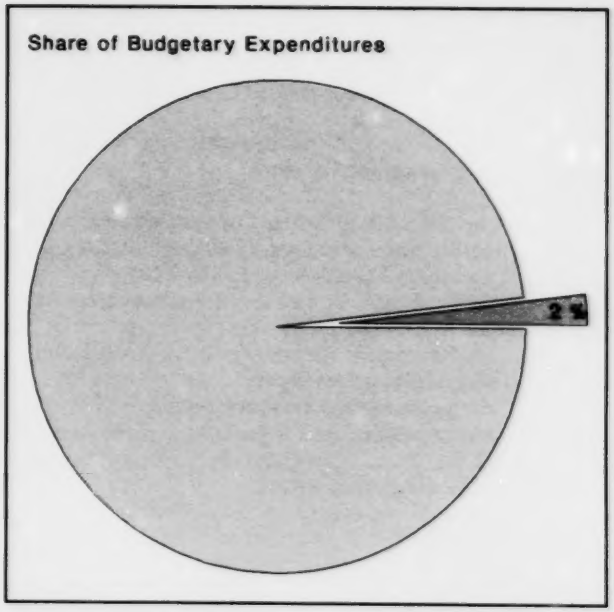

Table 3.10
Justice and Legal Programs

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change
Justice	416.6	442.8	26.2
Canadian Human Rights Commission	16.8	18.2	1.4
Commissioner for Federal Judicial Affairs	164.9	185.9	21.0
Federal Court of Canada	18.7	32.7	14.0
Law Reform Commission of Canada	4.9	4.8	- 0.1
Offices of the Information and Privacy Commissioners	6.7	6.8	0.1
Supreme Court of Canada	15.1	15.6	0.5
Tax Court of Canada	8.7	9.6	0.9
Security Intelligence Review Committee	1.6	1.5	- 0.1
Solicitor General Canada	30.2	66.8	36.6
Canadian Security Intelligence Service	214.0	216.9	2.9
Correctional Service Canada	961.8	1,012.1	50.3
National Parole Board	23.1	24.4	1.3
Royal Canadian Mounted Police	1,230.1	1,229.9	- 0.2
Royal Canadian Mounted Police External Review Committee	1.5	1.5	-
Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission	3.9	4.0	0.1
Total	3,118.6	3,273.5	154.9

federally appointed judiciary of the provinces or territories;
- the activities of the **Canadian Human Rights Commission** and the **Offices of the Information and Privacy Commissioners.**

The department and agencies within the ministry of the **Solicitor General** provide for:

- the enforcement of law, the maintenance of peace, order and security through the **Royal Canadian Mounted Police (RCMP);**
- the administration of sentences imposed by the courts and the preparation for the return of offenders as law-abiding citizens through the **Correctional Service;**
- the granting of conditional release, recommendations for pardons and the exercise of the Royal Prerogative of Mercy through the **National Parole Board;**
- national security through the **Canadian Security Intelligence Service;** and
- forums for redress of grievances by the public or members of the RCMP through the **RCMP Public Complaints Commission** and the **RCMP External Review Committee,** respectively.

The overall growth in the sector of $155 million or a five per cent increase over last year's Main Estimates relates primarily to higher costs of incarceration, legal aid and services, refugee determination and judicial appointments. The growth in this sector also reflects the transfer and enhancement of responsibilities under the Native Agenda for aboriginal justice and policing and policy development.

General Government Operations

General government operations, as shown in Table 3.11, comprise a wide range of government departments and agencies engaged in a variety of activities all generally related to supporting, facilitating, and coordinating the operations of other federal departments and agencies. Some, such as **Public Works**, the **Public Service Commission**, and **Supply and Services**, direct virtually all their resources to the support of other departments and agencies; others, such as the **Canada Post Corporation**, and the **National Capital Commission**, provide their services mainly to the public. The two **Revenue Canada** departments, **Customs & Excise** and **Taxation**, collect taxes and duties on behalf of the government. This category also includes the government's central agencies and a number of smaller agencies.

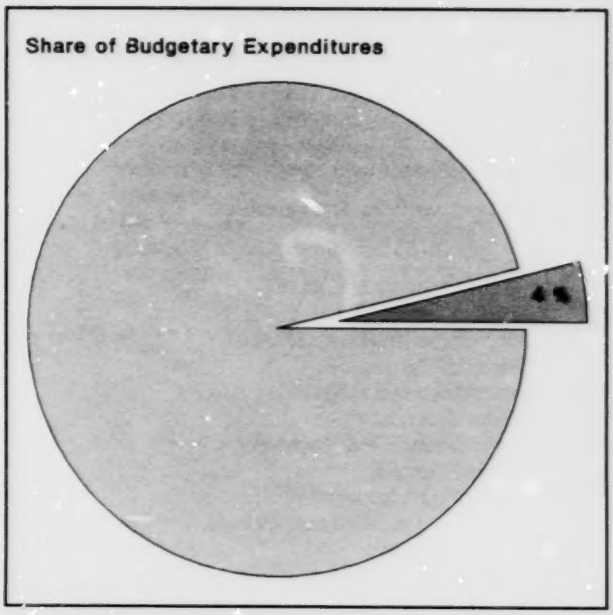

The financial requirements of these programs are comprised almost exclusively of operating and capital expenditures required to maintain the infrastructure needed by a national government. General government operations also include the expenditures related to the **House of Commons**, the **Senate** and the **Library of Parliament**.

Public Works Canada, one of the largest departments in this area, has several functions:

- the provision of general purpose office accommodation for federal departments and agencies (through construction, purchase or lease) which consumes over 75 per cent of the department's net operating budget;
- the provision of architectural, engineering, and real property services to federal departments and agencies on a cost-recovered basis;
- the construction and maintenance of roads, bridges and marine structures under federal jurisdiction; and
- management and disposal of surplus federal real property.

The **National Capital Commission** has a mandate to maintain and enhance the National Capital's physical image and to organize, assist and coordinate national events and activities that will enrich the cultural and social fabric of Canada.

The Department of National Revenue administers a variety of Acts in addition to the *Customs Act*, the *Excise Tax Act* and the *Income Tax Act*. **Customs and Excise** collects duties and taxes, controls the movement of people, goods and conveyances entering or leaving Canada and protects industry from unfair foreign competition. In addition to its primary activity, **Taxation** carries out administrative functions on behalf of other federal programs, such as the collection of Canada Pension Plan contributions and unemployment insurance premiums, and collects income taxes and administers various tax credit measures on behalf of most provinces.

The **Department of Supply and Services** is responsible for most purchases and acquisitions on behalf of departments and agencies. It also includes the **Receiver General** function. The department also manages two Special Operating Agencies which are financed on a revenue-dependent basis so that the full costs of providing consulting, audit, printing and publishing services used by the various government departments can be reflected in the costs for those individual departments.

Statistics Canada is responsible for providing statistical information on the economic and social structure of Canada and international trade.

The **Public Service Commission** is directly responsible to Parliament for ensuring that the merit principle is adhered to in staffing in the Public Service. Its major activities include senior management staffing, appeals and investigations related to personnel matters and special programs related to staffing and employment equity. Senior management training is the responsibility of the **Canadian Centre for Management Development**.

Table 3.11
General Government Operations

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change
Goods and Services Tax Consumer Information Office	7.3	0.0	- 7.3
Finance[1]	118.6	113.9	- 4.7
Auditor General of Canada	60.0	59.9	- 0.1
Canadian International Trade Tribunal	8.0	8.1	0.1
Office of the Superintendent of Financial Institutions	3.3	2.7	- 0.6
Privatization and Regulatory Affairs	10.4	0.0	- 10.4
Governor General	10.7	10.6	- 0.1
Industry, Science and Technology:			
Statistics Canada	395.3	286.2	- 109.1
Canada Post Corporation[2]	115.3	14.0	- 101.3
Emergency Preparedness Canada	20.0	20.9	0.9
National Revenue:			
Customs and Excise	955.8	1,006.1	50.3
Taxation	1,219.1	1,317.8	98.7
Parliament			
The Senate	44.5	43.4	- 1.1
House of Commons	229.4	236.2	6.8
Library of Parliament	16.2	16.7	0.5
Privy Council Office	78.3	78.3	-
Canadian Centre for Management Development	11.7	11.4	- 0.3
Canadian Intergovernmental Conference Secretariat	3.2	3.2	-
Chief Electoral Officer	6.3	21.3	15.0
Commissioner of Official Languages	13.2	13.1	- 0.1
Economic Council of Canada	10.6	10.3	- 0.3
Northern Pipeline Agency	0.5	0.5	-
Public Service Staff Relations Board	10.5	11.6	1.1
Public Works Canada	1,074.6	1,242.9	168.3
National Capital Commission	92.6	94.7	2.1
Public Service Commission	146.1	155.3	9.2
Supply and Services Canada	359.3	510.3	151.0
Treasury Board Secretariat	1,072.1	1,131.3	59.2
Comptroller General	18.6	18.6	-
Total	6,111.5	6,439.3	327.8

(1) Certain programs of these departments are not reflected in this table because they have been included in other sectors.
(2) Excludes payments toward publication distribution for Department of Communications.

Central agencies include the **Privy Council Office**, the **Treasury Board Secretariat** and the **Department of Finance** which provide operational support to the central decision-making processes of the government.

The **Treasury Board Secretariat's** budget includes the Government Contingencies Vote (TB Vote 5) and contributions to various employee insurance and pension plans, as well as funds for operating and capital requirements for the Central Administration of the Public Service Program. The **Office of the Comptroller General**, which reports to the President of the Treasury Board, is responsible for the development and implementation of policies for financial management, program evaluation and audit.

The **Department of Finance** provides advice to the government on the national economic and financial situation, and on matters related to fiscal policy, debt management and taxation. It also administers such programs as Fiscal Transfer Payments to the provinces.

Among the agencies reporting through the Minister of Finance are the **Canadian International Trade Tribunal** and the **Office of the Superintendent of Financial Institutions**. The Superintendent is responsible for the administration of a supervisory framework for federally regulated financial institutions and pension plans.

The most significant year-over-year resource changes relate to:

- an increase of $151 million in **Supply and Services** primarily as a result of moving most of its supply operations from revenue-dependent financing to appropriations. The change was made by transferring the funding to **Supply and Services** from the budgets of its client departments and agencies, reducing their appropriations by a corresponding amount. Previously the clients paid a fee each time **Supply and Services** issued a contract on their behalf.
- the increase in the **Department of Public Works** is for new leased space and increased costs of existing leased space, for the maintenance, repair and reconstruction of federal buildings and facilities and for new construction; and
- an increase of $50 million in the Treasury Board's Contingency Vote.

Other comparatively significant changes include:

- the wind-up of **Privatization and Regulatory Affairs** with a net saving of $2.7 million after the allocation of $7.7 million between the **Department of Finance**, the **Treasury Board** and the **Privy Council** associated with the transfer of the duties that those organizations took over; and
- a reduction of $109 million in **Statistics Canada** primarily due to the inclusion of additional resources in the Agency's 1991-92 budget for the 1991 census.

Public Debt Charges

The interest and servicing costs on the government's outstanding debt are the largest single element of government spending. Unmatured debt comprises Government of Canada Treasury Bills, marketable bonds, Savings Bonds, the federally invested portion of Canada Pension Plan funds and foreign borrowing.

Public debt charges include:

- payments required by contract with the holders of unmatured debt instruments;
- interest payments on employee insurance and pension accounts, on various deposit and trust accounts, and special drawing rights allocations; and
- premiums, discounts, commissions and servicing costs arising from the administration of the Debt Program.

Debt charges are a function of the stock of debt outstanding and the level of interest rates. Projected debt charges payable in 1992-93 are $40.2 billion, a decrease of $3 billion from 1991-92 Main Estimates levels, primarily as a result of significantly lower interest rates.

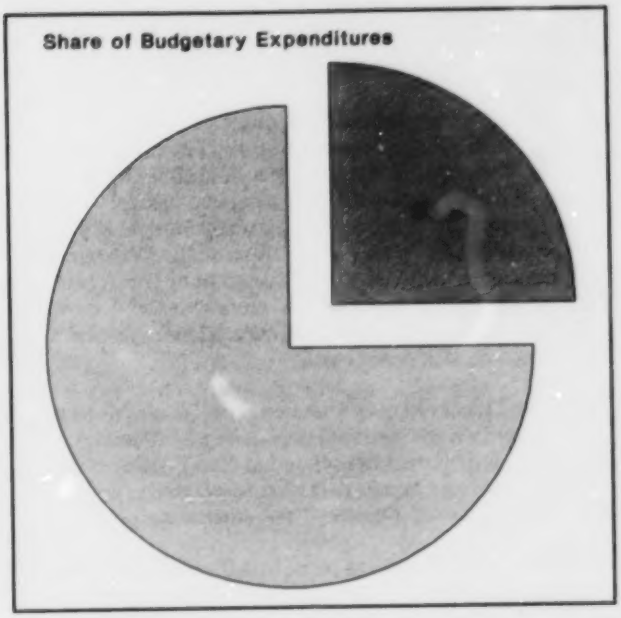

Table 3.12
Public Debt Charges

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change
Interest Costs	42,825	39,838	- 2,987
Servicing and Issuing Costs	375	362	- 13
Total	43,200	40,200	- 3,000

Fiscal Arrangements

Fiscal Transfer Payments Program:

- Fiscal Equalization Payments of $8.3 billion under the *Fiscal Arrangements Act* of 1867-1982 and $280 million under the *Public Utilities Income Tax Transfer Act* constitute almost all of this program payment; and
- Fiscal Equalization Payments for 1992-93 are forecast to be $175 million lower than provided for in last year's Main Estimates due to adjustments to prior year's entitlements.
- Recoveries under the Youth Allowance Recovery of $426 million bring the total payment under the program to $8.1 billion.

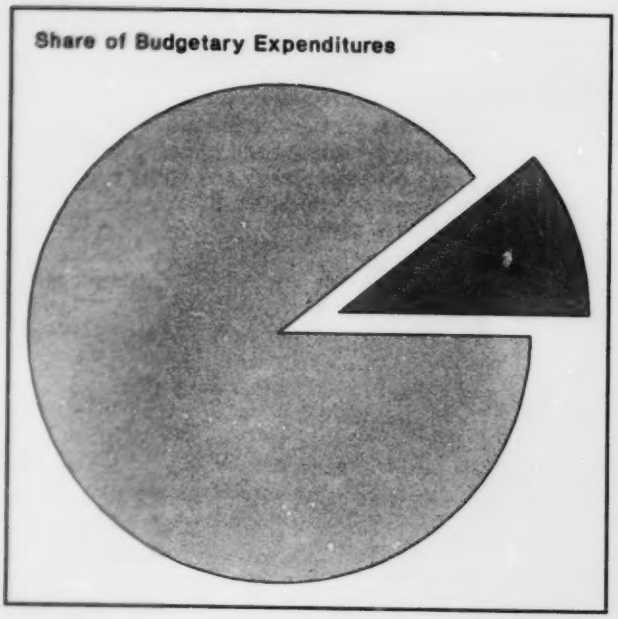

Transfer Payments to the Territorial Governments:

- Fiscal transfers to the governments of the Yukon and Northwest Territories are forecast to be $223 million and $822 million respectively in 1992-93, on an entitlements basis. The estimate of $1,041 million for 1991-92 is on a payments basis which includes adjustments for prior years; on an entitlements basis, the fiscal transfers for 1991-92 are estimated at $219 million to the Yukon and $788 million to the Northwest Territories.

Table 3.13
Fiscal Arrangements

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change
Finance: Fiscal Transfer Payments Program	8,346.0	8,149.0	- 197.0
Indian Affairs and Northern Development: Transfers to territorial governments	1,040.7	1,045.5	4.8
National Health and Welfare: EPF Payments for insured and extended health care services*	5,801.0	6,185.0	384.0
Public Works: Grants to municipalities	336.1	369.4	33.3
Secretary of State: EPF Post-Secondary education payments*	1,731.0	1,899.0	168.0
Total	17,254.8	17,647.9	393.1

* The total EPF entitlement for 1992-93, including the value of the tax transfer, is $20.8 billion, which is one per cent higher than the current 1991-92 entitlement.

Established Programs Financing (EPF):

- under the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and the *Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act* assistance is provided to the provinces and territories for insured and extended health care through **National Health and Welfare** and for post-secondary education through the **Secretary of State;**
- the assistance takes the form of both a tax transfer and cash payment which in aggregate are expected to total $20.8 billion for 1992-93 of which the cash portion is about $8.1 billion; and
- under the Expenditure Control Plan introduced in the 1990 Budget per capita payments are being held at 1989-90 levels; however, with population growth, the total transfer is growing about one per cent annually.

Chapter 4
Expenditures by Type of Payment

Introduction

This chapter analyses how the 1992-93 Main Estimates amounting to $160.5 billion will be spent. It classifies planned expenditures by type of payment. Government spending consists of four major types:

- transfer payments;
- public debt charges;
- payments to Crown corporations; and
- operating and capital expenditures.

Figure 4.1 shows the relative shares of all of these categories. Public debt charges are decreasing by $3.0 billion and account for 25 per cent of total budgetary Estimates. Program spending (i.e., excluding public debt) accounts for the remaining $120.3 billion, or 75 per cent. Of this amount, $82 billion, amounting to 51 per cent of total budgetary Estimates or 68 per cent of program spending, represents transfer payments.

Overall, transfer payments account for most of the growth in Main Estimates. As shown in Table 4.1, transfer payments are increasing at a rate of more than seven per cent. This means that all other program spending categories are increasing on average by only 1.3 per cent.

Figure 4.1

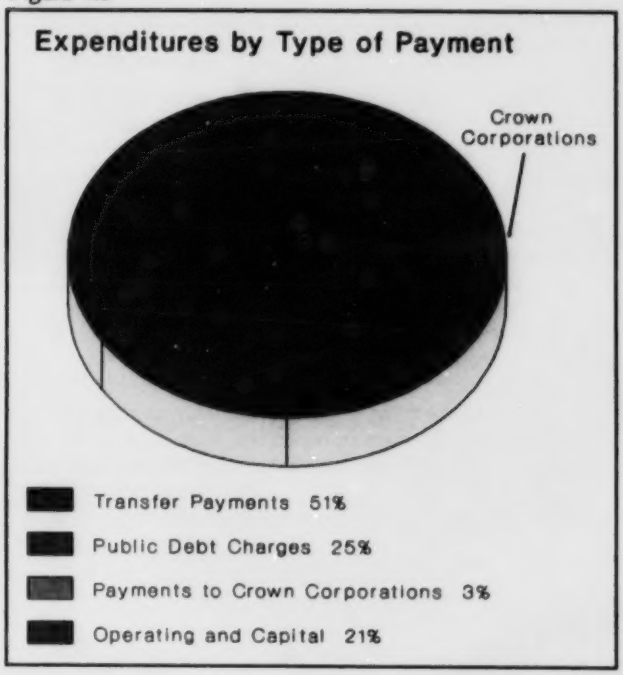

Table 4.1
Budgetary Main Estimates by Type of Payment

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change	Percentage Change
Transfer payments				
To other levels of government	24,036	25,846	1,810	7.5
To persons	40,565	43,599	3,034	7.5
Subsidies and other transfer payments	12,153	12,828	675	5.6
Sub-total: transfer payments	**76,754**	**82,273**	**5,519**	**7.2**
Public debt charges	43,200	40,200	-3,000	- 6.9
Payments to Crown corporations	5,066	5,002	-64	- 1.3
Operating and capital expenditures				
National Defence	12,694	12,315	-379	- 3.0
All other departments and agencies	19,814	20,727	913	4.6
Sub-total operating and capital	**32,508**	**33,042**	**534**	**1.6**
Total Budgetary Main Estimates	**157,528**	**160,517**	**2,989**	**1.9**

The 7.2 per cent rate of growth in transfer payments is primarily related to the increase of $1.8 billion in Unemployment Insurance costs and to the increase of over $900 million in transfer payments by Agriculture Canada, mainly for the recently implemented programs under the new *Farm Income Protection Act*. These programs, which cut across the different types of transfer payments, assist in stabilizing the incomes of agricultural producers.

The increases in other spending areas are partly offset by expenditure reduction measures implemented in 1991-92. Due to the timing of the decisions, expenditure reductions of $707 million announced in the February 1991 Budget were not included in the 1991-92 Main Estimates. Since Supply Bills are based on the Main Estimates, Parliament appropriated the full amount that was included in Main Estimates. To ensure that the reductions took hold as announced, departments and agencies were instructed to freeze targeted reductions within appropriations.

The growth rates shown in this chapter relate to year-over-year changes between the 1991-92 and 1992-93 Main Estimates, but explanations are provided on total growth, that is the 1991-92 Main Estimates taking account of the 1991 Budget measures, wherever relevant.

Transfer Payments

Transfer payments are government expenditures, such as grants and contributions, that do not result in the direct receipt of goods or services. They include subsidies, cash transfers to provinces, transfer payments to persons and international assistance payments.

(1) Transfers to Other Levels of Government

The 1992-93 Main Estimates include $26 billion in cash transfer payments to other levels of government. This accounts for 22 per cent of program spending. As shown in Figure 4.2, the bulk of this amount (87 per cent) is transferred to the provinces under three programs:

- Established Programs Financing (EPF) – 31 per cent;
- Fiscal Transfer Payments – 32 per cent; and
- Canada Assistance Plan (CAP) – 24 per cent.

a) *Established Programs Financing*

Under the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health*

Figure 4.2

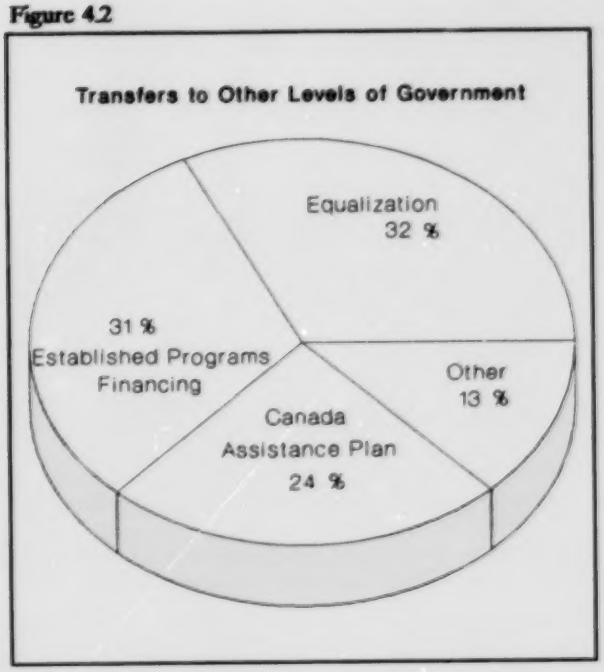

Contributions Act, Established Programs Financing payments provide financial assistance to provinces and territories in respect of health care services and post-secondary education. These federal transfer payments are not tied to provincial expenditures in these areas.

The EPF contribution consists of both cash and tax transfers, but only cash transfers are reflected in the Main Estimates. The tax transfer is an integral part of the EPF contribution. It consists of a reduction in federal income tax accompanied by an increase in provincial income tax with no net increase in the taxpayer's burden. The value of the tax transfer grows with the yield of the personal and corporate income tax room transferred to the provinces. The difference between the total contribution and the value of the tax transfer constitutes the cash entitlement.

In 1992-93, the cash entitlement is expected to amount to $8 billion, $552 million higher than in the 1991-92 Main Estimates. This is due mostly to upward revisions to prior years' cash entitlements as a result of downward adjustments to tax transfer estimates. Because under the Expenditure Control Plan the per capita EPF contributions are frozen, the provinces' total entitlements will grow with the population or about one per cent annually.

Table 4.2
Transfers to Other Levels of Government

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change	Percentage Change
Health (insured services, extended health care)	5,801	6,185	384	6.6
Post-secondary education	1,731	1,899	168	9.7
***EPF Sub-total**	**7,532**	**8,084**	**552**	**7.3**
Fiscal Transfer Payments	8,346	8,149	-197	-2.4
Canada Assistance Plan	5,687	6,285	598	10.5
Territorial Governments	1,041	1,045	4	0.4
Other	1,430	2,283	853	59.7
Total**	24,036	25,846	1,810	7.5

* The total Established Programs Financing entitlement for 1992-93, including the tax transfer, is $20.8 billion, which is one per cent higher than the current 1991-92 entitlement.

** In addition, tax transfers total $12.8 billion, so that total cash and tax transfers to provinces, territories and municipalities reach $38.6 billion.

b) *Fiscal Transfer Payments*

Fiscal equalization payments account for almost all of the transfers in this category. Equalization payments are unconditional payments to lower income provinces. The purpose is to raise, to a specific program standard, the per capita revenue-raising capacity so that they can provide their residents with comparable levels of public services at about the same levels of taxation as the average fiscal capacity of five provinces: British Columbia, Saskatchewan, Manitoba, Ontario and Quebec. The slight reduction of two per cent shown by a year-over-year comparison of Main Estimates is because of adjustments to prior years' entitlements. Equalization entitlements in 1992-93 generated by the formula itself will increase by more than $350 million over the entitlement for 1991-92.

Fiscal transfer payments also include subsidies under the *Constitution Acts* and Reciprocal Taxation payments. The Public Utilities Income Tax Transfer program has been frozen since 1989-90.

c) *Canada Assistance Plan*

Each province administers its own social assistance programs and the federal government shares in the cost of these services through the Canada Assistance Plan (CAP). The forecast increase of $598 million is due to additional demand for social services and assistance caused by the recession.

d) *Transfers to the Territories*

These formula-based payments, exceeding $1 billion, enable the territorial governments to provide, in the North, the range of public services that provinces provide.

e) *Other major transfers*

The remaining transfers in this category include assistance to agricultural producers, legal aid and *Young Offenders Act* related payments, grants in lieu of taxes to municipalities and contributions for the vocational rehabilitation of persons with disabilities.

About 50 per cent of the growth of these expenditures relates to the increased assistance to farmers via the provinces under cost-shared programs under the new *Farm Income Protection Act*. The

remaining increases include a payment of $82 million to Quebec for immigration services and higher costs for legal aid and various other programs.

(2) Transfers to Persons

Payments to persons provide for income support or supplementation. Assistance is based on age, family status, income, and employment criteria. These payments account for 16 per cent of program expenditures. As shown in Figure 4.3, Unemployment Insurance and programs for the elderly account for 88 per cent of the payments in this category.

Old Age Security payments are made to all eligible Canadians over the age of 65, while the Guaranteed Income Supplement is paid to those Canadians receiving Old Age Security who qualify on the basis of an income test. Increases in this area are based primarily on changes in the size of the eligible population.

The forecast expenditures shown for Unemployment Insurance reflect the benefits expected to be paid from the Unemployment Insurance Account. The Account is funded from premiums paid by employers and employed workers. The increase of $1.8 billion over the 1991-92 level reflects the continuing high unemployment rates at levels exceeding those assumed in 1991-92 Main Estimates.

The other major program in this category is Family Allowances. Payments under this program are partially indexed and are made to all Canadian families with

Figure 4.3

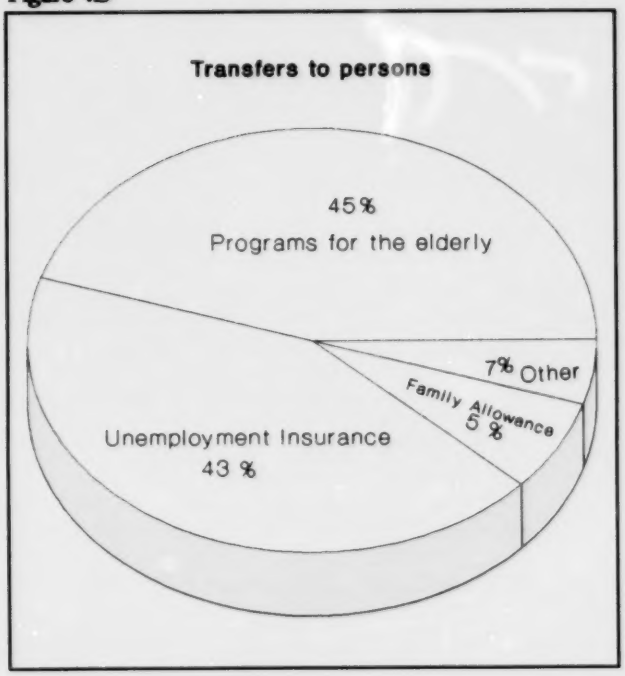

Table 4.3
Transfers to Persons

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change	Percentage Change
Old Age Security	14,065	14,795	730	5.2
Guaranteed Income Supplement	4,335	4,245	-90	-2.1
Spouse's Allowance	504	465	-39	-7.7
Sub-total: transfers to the elderly	**18,904**	**19,505**	**601**	**3.2**
Unemployment Insurance	17,200	18,975	1,775	10.3
Family Allowances	2,806	2,910	104	3.7
Other	1,655	2,209	554	33.5
Total	**40,565**	**43,599**	**3,034**	**7.5**

children under the age of 18. The *Family Allowances Act* provides for indexation of the average payment per child and incorporates a flexible formula that permits a province to vary payments according to the number and ages of the children in a family.

The "Other" transfers set out in Table 4.3 consist primarily of pension benefits and allowances for veterans. The increases relate to the provision of special income assistance to Canadian farmers and agricultural producers.

(3) Subsidies and Other Transfer Payments

Other transfer payments include various subsidies paid through federal programs to stabilize market prices for commodities, for the development of new technologies, for the conduct of research, for the establishment of new jobs through support for training, for the promotion of educational and cultural activities, and other miscellaneous payments. The recipients are generally businesses, universities, cultural organizations and non-profit organizations.

The forecast expenditure levels for the various programs listed in this category do not represent, in most cases, the total federal government support for these program areas. Expenditures are also made directly by federal government departments from their operating and capital budgets and, in certain cases, through transfers to other levels of government.

In aggregate, expenditures on other transfer payments are forecast to increase by 5.6 per cent. Increased payments in Indian Affairs for health, housing, education and social assistance account for 40 per cent of the increase. Other significant changes include an amount of $279 million in Finance for multilateral debt reduction and $116 million in payments for programs under the new *Farm Income Protection Act*.

Public Debt Charges

Public debt charges are shown in Table 4.4. They include the interest due and payable on outstanding debt, the servicing costs and the costs of issuing new securities. These costs are expected to decrease by $3 billion relative to last year's Main Estimates due to lower interest rates.

Payments to Crown Corporations

Main Estimates spending on Crown corporations will decrease by $64 million in 1992-93. Although these payments include budgetary allocations to a wide variety of corporations, as shown in Table 4.5, over 60 per cent of the total will flow to the Canadian Broadcasting Corporation (CBC) and to the Canada Mortgage and Housing Corporation (CMHC). Figure 4.4 shows the relative shares of payments made to Crown corporations.

Almost all of the funding for CMHC is directed to social housing programs which are designed to provide affordable and suitable shelter for eligible recipients. Funding increases in 1992-93 reflect increased costs associated with higher subsidies for the existing 650,000 housing units and the addition of new social housing commitments partially offset by savings introduced in the February 1991 Budget.

The increase in funding for the CBC reflects the decision to provide additional funds to address its

Table 4.4
Public Debt Charges

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change	Percentage Change
Public Debt Charges	43,200	40,200	-3,000	-6.9

current financial situation. Most of the additional $78 million provided will be used to maintain the present level of programming and to compensate for inflationary costs.

The decrease in funding for VIA Rail is consistent with the subsidy reduction announced in the April 1989 Budget. Similarly, the decrease in funding for the Canada Post Corporation reflects the government's decision to replace the infrastructure payment with a smaller publication distribution assistance program, funded through the Department of Communications.

The "Other" category is a residual covering the remaining financially dependent corporations. About 49 per cent of the decrease comes from winding-up the $51 million Petro-Canada International Assistance Corporation. Payments to the Old Port of Montreal Corporation Inc. and Canada Ports Corporation which are also included in this category, are decreasing by a combined total of $57 million due to completion of capital projects.

Figure 4.4

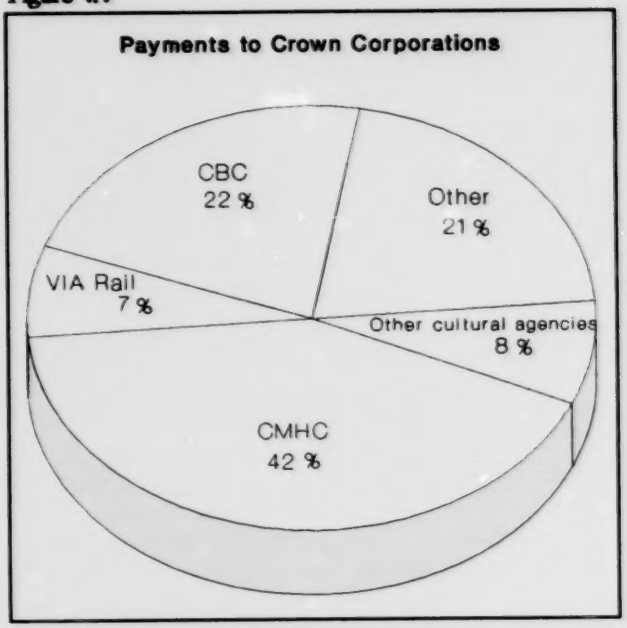

Operating and Capital Expenditures

The final category of expenditures covers the operating and capital requirements of government departments and agencies and is shown in Table 4.6.

Table 4.5
Payments to Crown Corporations

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change	Percentage change
Canada Mortgage and Housing Corporation	2,043	2,090	47	2.3
Canadian Broadcasting Corporation	1,034	1,112	78	7.5
Other cultural corporations	383	373	- 10	- 2.6
VIA Rail Canada Inc.	412	362	- 50	- 12.1
Marine Atlantic Inc.	145	140	- 5	- 3.4
Canada Post Corporation*	170	126	- 44	- 25.9
Export Development Corporation	185	209	24	13.0
Other	694	590	- 104	- 15.0
Total	5,066	5,002	- 64	- 1.3

* Including payments toward publication distribution from the Department of Communications of $112 million in 1992-93.

Because of the nature of the expenditures of the Department of National Defence, they are displayed separately. Defence spending is covered in Chapter 3.

a) *Personnel Costs*

Total personnel costs in the 1992-93 Main Estimates, excluding Defence, amount to $13.3 billion and include the following:

- the salaries and wages of all public servants, the federal judiciary, Members of Parliament, Senators and their respective staffs;
- employee benefits consisting of the federal government's contribution as an employer to pension plans, health and dental insurance plans, and unemployment insurance; and
- other personnel costs which include overtime costs, vacation leave cash-outs, bilingual bonus payments, foreign service allowances, isolated posts allowances, workers' compensation payments and other smaller items.

Table 4.6
Operating and Capital Expenditures

($ millions)	1991-92 Main Estimates	1992-93 Main Estimates	Change	Percentage Change
National Defence	12,694	12,315	- 379	- 3.0
Other departments and agencies				
Salaries, wages and other personnel costs	12,878	13,267	389	3.0
Other operating and capital	12,684	13,206	522	4.1
Less: vote-netted revenue	5,748	5,746	- 2	-
Total	32,508	33,042	534	1.6

Personnel costs are only expected to increase by $389 million or three per cent relative to 1991-92 Main Estimates. Of this net amount:

- $220 million in savings results from the wage restraint measures in the February 1991 Budget;
- $334 million relates to the economic increase of 3 per cent associated with the second year provision of the *Public Sector Compensation Act*;
- $103 million relates to the cost of the employer's share of benefit and insurance plans; and
- approximately $168 million is associated with the cost of an additional 3583 person-years and other salary costs.

b) *Other Operating and Capital Expenditures*

The non-salary operating and capital expenditures provided for in the 1992-93 Main Estimates amount to some $13.2 billion.

This spending covers the operating and capital costs associated with programs directly delivered by the federal government such as food inspection, the Coast Guard, the federal court system, the operation of health facilities for natives and veterans, and the national parks system, to name just a few.

Government departments generally have not received compensation for the impact of inflation on their non-salary operating costs for the past seven years. Exceptions have been made for selected departments to compensate for certain non-discretionary costs, for example, expenditures affected by foreign inflation, costs associated with long-term lease arrangements, obligations under multi-year agreements, or other expenses related to health, safety or security. These adjustments for 1992-93 amount to $188 million.

Some of the other more significant items resulting in the net year-over-year increase of $522 million are:

- a permanent savings of $280 million resulting from the freeze on overall operating and capital spending at the 1990-91 level as announced in the February 1991 Budget;
- an increase of some $110 million dollars in the Department of Public Works, primarily for new leases and construction costs;
- an additional $31 million for the redesign project of the Income Security Program;
- an increase of $55 million for health services for natives, veterans and the Veterans Independence Program;
- an increase of $50 million in the Treasury Board for government contingencies, which is offset by an increased lapse in the expenditure framework;
- an additional $180 million for additional operating and capital for Green Plan initiatives affecting several departments and agencies; and
- an increase of $104 million in the Canadian Space Agency for the Space Station Freedom Project, the construction of the Agency headquarters in St. Hubert and the Radarsat project.

With respect to the increase of $50 million for government contingencies, the level of the Vote is normally funded, as a "rule of thumb", at the equivalent of one per cent of the total of budgetary voted appropriations. The funds are used to provide temporary funding pending Supplementary Estimates or to compensate departments for paylist costs such as severance pay, maternity benefits and other unforeseen personnel costs.

Chapter 5
Operating Budgets – A Framework for Budgeting for Cost-Effective Results

Public Service Reform

Public Service reform is about providing Canadians the **best possible service at the lowest possible cost**. The framework for Public Service reform was set out in the Government's White Paper, "The Renewal of the Public Service of Canada", tabled in December of 1990. One of the key initiatives of this reform is the introduction of Operating Budgets.

This chapter is about reform of the resource allocation and management processes through implementation of Operating Budgets in federal departments and agencies. It is about giving managers more scope to manage, control and allocate resources while focusing on efficiency and on results. It is also about heightened accountability for cost-effective program delivery.

Operating Budgets involve the simplification and rationalization of complex budgetary control structures. They involve eliminating duplicating or redundant controls, in particular the complex and unyielding system of person-year controls. They involve departments and agencies reassessing their own management structures to ensure, that not only are appropriate financial authorities delegated to the managers responsible for service decisions, but also that there are commensurate delegations of administrative and personnel authorities. The intent of this initiative can perhaps best be described as equipping the manager to manage.

After six years of restraint, Public Service managers have seen almost one-third of the purchasing power of their non-salary operating dollars eroded by expenditure reductions and the fact that these budgets have generally not been adjusted for price increases. At the same time, the use of a specific input, person-years, has been separately constrained. Yet, in most cases, public servants face increased demands for their services, with their work growing in both complexity and scope.

Operating Budgets do not provide all the answers, yet, they will allow Public Service managers to better meet the challenges of restraint and growing demands for services.

Person-year Controls, an Historical Perspective

Over the years, the government, primarily through the Treasury Board, has controlled the number of public servants through various means. Prior to the administrative reforms of the late 1960s, the Treasury Board maintained "establishment controls". It managed in detail, by approving each position to which a person could be appointed. In 1970, the Treasury Board introduced the concepts of "person-years" and "strength"; strength being the maximum number of continuing full-time employees that a department could employ. A person-year is the employment of a person for a year, or the equivalent thereof; for example, employing two people for six months each.

In the mid-1980s, the Treasury Board discontinued the reporting and control of strength. Since the Treasury Board already controlled both person-year allocations and salary dollars, using strength as a budgetary control measure was redundant.

Person-year controls are used by the Treasury Board to supplement financial controls on selected portions of the Public Service. The scope and application of person-year controls has evolved over time. In recent years, the Treasury Board has identified a number of components for which person-years should not be controlled. Examples are the Canadian Security Intelligence Service, members of the Royal Canadian Mounted Police, military personnel, Ministers' exempt staff, and certain parliamentary agencies such as the Auditor General and the Commissioner of Official Languages.

In 1985, the government introduced a five-year downsizing program. The program was designed to avoid a projected growth in Treasury Board controlled person-years of 15,000 and to achieve a further reduction of 15,000. During the ensuing period, person-years became an even more scarce resource than dollars. Departments responded with tighter management, increased productivity and new program delivery techniques. Some steps that were taken included: introducing one-stop shopping for veterans' benefits; contracting out work where it was cost-effective to do so; increasing automation, for example, direct deposit of employees' pay and automation of lighthouse operations; and devolving programs, such as Fisheries and Oceans turning over small wharves to local groups. Departments

have opened up opportunities for volunteer input such as Friends of the Farm, who work at the Experimental Farm. Where appropriate, departments have also introduced user fees and charges, which tend to discipline demand for goods and services.

Despite the spur to delivering services differently, the control of person-years became an unyielding constraint. Person-year controls prevented departments from responding to demands for fully cost recovered services. Opportunities for joint initiatives with the private sector were likewise constrained and impeded. Other side effects included: significant growth in overtime and increased use of uniformed RCMP and military personnel to do work that could be done more cost effectively by civilians.

Over time, management systems and budgetary controls evolved to focus excessively on person-years. Managers came to think of their budgets in terms of two elements, the person-years and the dollars provided for capital, non-salary operating expenses and transfer payments. In fact, many managers have not been provided with reports that show the full cost of their operations, since salary costs have been viewed as a matter for finance officers to administer.

Public Service 2000 and Operating Budgets

Operating Budgets include salaries and wages, operating expenditures and minor capital. Operating expenditures include utilities, materials, supplies and other goods and services. Minor capital includes expenditures on furnishings, machinery and equipment that are primarily administrative in nature.

The government announced that it would introduce Operating Budgets on a pilot project basis over two years. Full implementation, which includes the elimination of person-year controls, is set for April 1, 1993. The Public Accounts Committee in its seventh report has supported the discontinuation of Treasury Board person-year controls.

The key objective is to further a managerial culture in which managers look at the cost-effectiveness of their decisions; recognize that employees are both a valued resource and a significant investment; and focus on the long-term implications of their decisions.

Operating Budgets will:

- improve decision-making – managers will focus on the full cost of delivering individual programs and services, not just the number of person-years required;
- increase efficiency – managers will be able to take decisions on the mix of inputs. The decision process will take into account costs that are not included in managers' budgets, such as employee benefits and accommodation;
- increase accountability for efficiencies at all levels of the Public Service – managerial decision-making will focus on cost-effectiveness.

Of course, the size of the Public Service will continue to be of interest to all Canadians. Accordingly, the government will continue to report on its overall size. In addition, the Treasury Board will continue to control the number of senior executives in each department and agency. Departments will also continue to carefully manage the size of their organizations, no longer because this is subject to central controls, but because the number and type of employees drives numerous management decisions including those related to work planning, requirements for office space and work instruments, recruitment, career development strategies and training.

Departments and agencies will continue to report comprehensively, through Part III of the Estimates, on their financial and human resources, including both planned and actual utilization. They will be accountable for their approaches to program delivery and the mix of resources chosen to deliver programs. The focus of their accountability will be the cost-effectiveness of their decisions under the Operating Budget regime.

Pilot Projects

Pilot projects serve several purposes. They allow knowledge to be gained and different approaches to be tried. They build on the experiences and lessons learned. At the same time, they facilitate development of the management and accountability frameworks for an orderly and efficient transition to government-wide application of the regime.

During fiscal year 1991-92, the Treasury Board approved 12 pilot projects for elements of two departments, Environment Canada and Energy, Mines and Resources, and for the Royal Canadian Mounted Police.

Environment Canada established five small projects constituting less than seven per cent of its resources. Energy, Mines and Resources established pilot projects for the Mineral and Energy Technology Sector and for the Surveys, Mapping and Remote Sensing Sector.

These, in aggregate, constitute 40 per cent of departmental resources. The RCMP established five pilot projects, covering two provincial contract divisions (Alberta and Nova Scotia), one non-contract division (Ontario) and two headquarters units which, in aggregate, exceed 30 per cent of the RCMP's resources.

Experience to date with these pilots is encouraging. The following quote taken from the RCMP's guide for commanding officers and directors responsible for pilot projects highlights both empowerment and expectations:

> *"An Operating Budgets regime entails delegating more budgetary responsibility to you as Commanding officer or Director . . . . . .Operating Budgets are not a panacea for all management problems. It still requires on your part sound planning, budgeting, operating and evaluation practices. Moreover it calls for a mindset focused on results, actively considering alternative means of achieving these results. Implementing Operating Budgets in your Division or Directorate should be done with a clear purpose for providing superior service and a strong determination to being more cost effective. You will be taking risks, but risks that are expected to result in improved performance."*

Commencing on April 1, 1992, the following departments and agencies will be introducing Operating Budgets: Communications; the Correctional Service; the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission; the Canadian Secretariat; Emergency Preparedness Canada; Energy, Mines and Resources; the Natural Sciences and Engineering Research Council; Supply and Services; Western Economic Diversification; the Atlantic Canada Opportunities Agency; Treasury Board Secretariat; Comptroller General; and Finance. Person-year controls are being discontinued for these pilot projects. Forecasts of human resource utilization, as well as explanations of year-over-year changes, are set out in Part III of the Estimates. Information on these pilot projects and their Operating Budgets is as follows:

Department of Communications [$164.6 million]

The department has been preparing for the implementation of Operating Budgets for some months. It has upgraded its information systems, introduced training and has worked with employees at all levels to ensure support for the initiative. Operating Budgets will complement other initiatives to empower managers and strengthen the effectiveness of program delivery.

Correctional Service Canada [$790.8 million]

Correctional Service Canada is a highly operational and geographically dispersed organization. Operating Budgets will provide the organization with an additional degree of flexibility to choose the right mix of inputs and to reallocate resources to deliver its programs and services in the most cost-effective manner.

Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission (CRTC) [$34.0 million]

The CRTC has upgraded its management systems to enable managers to function effectively on an Operating Budget regime.

Canadian Secretariat [$1.7 million]

The Secretariat estimates that, under an Operating Budget regime, it will be able to adjust its mix of resource inputs so as to accommodate both the impact of inflation and forecasted workload increases over the next few years.

Emergency Preparedness Canada [$13.2 million]

Emergency Preparedness Canada anticipates restructuring the balance between personnel and contracted services. This will enable it to improve both its services and cost-effectiveness.

Energy, Mines and Resources Canada [$399.6 million]

This will now be expanded to include the entire department in the 1992-93 fiscal year.

Natural Sciences and Engineering Research Council [$17.1 million]

The Council anticipates resource savings, through reduced reliance on agency personnel and consultants. These savings will be reallocated to improve service, primarily in the peer review process.

Supply and Services Canada [$480.3 million]

This department is undertaking an initiative to increase efficiency government-wide. Automation and delegation of authority are essential. An Operating Budget complements these initiatives. It allows the

department to take advantage of opportunities to improve efficiency.

Western Economic Diversification Canada [$32.6 million] and the Atlantic Canada Opportunities Agency [$43.2 million]

These agencies have traditionally relied heavily on contract services. An Operating Budget regime will provide opportunities to rationalize program delivery. The resultant savings could then be used to offset known workload pressures.

Treasury Board of Canada Secretariat [$64.2 million], Office of the Comptroller General [$15.9 million] and the Department of Finance [$68.1 million]

These agencies are responsible for providing leadership in the implementation of the Operating Budget regime.

The Treasury Board will retain control over the person-year authorities of 69 departments and agencies in 1992-93, amounting to approximately 204,000 person-years.

Service-wide Implementation

Operating Budgets will be introduced across government on April 1, 1993. In addition to using pilot projects to prepare for service-wide use of Operating Budgets, other steps are also being taken. Training programs of the Public Service Commission and the Canadian Centre for Management Development are being reoriented. Departments are restructuring their management information systems to ensure that managers will have the information to do their jobs.

Fiscal restraint is ongoing, as are demands for new and improved services. Managers must be empowered to take decisions, set priorities within defined accountability frameworks and manage resources in the most cost-effective manner. The objective is to achieve a balance of the best possible service for the lowest possible cost. Implementation of the Operating Budget regime will constitute a significant milestone in pursuing this objective.

Table 5.1
Person-years Removed From Treasury Board Control

	1992-93 Person-years
Department of Communications	2,205
Correctional Service Canada	10,732
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission	438
Canadian Secretariat	8
Emergency Preparedness Canada	110
Energy, Mines and Resources Canada	4,143
Natural Sciences and Engineering Research Council	180
Supply and Services Canada	7,487
Western Economic Diversification	313
Atlantic Canada Opportunities Agency	359
Treasury Board of Canada - Secretariat	812
Treasury Board of Canada - Office of the Comptroller General	180
Department of Finance	740
Total person-years removed from Treasury Board control	27,707

For 1993-94 and future years, departmental Part III Estimates documents will provide the details of forecast and actual utilization of human resources. They will, as well, serve as the basis for establishing an accountability framework for cost-effective resource utilization. This is one of several steps that the government will be taking to improve accountability to Parliament.

Chapter 6
Management Initiatives

Introduction

Since the mid-1980s there has been one dominant challenge for public administrators. That challenge has been to maintain the best possible level of service to Canadians while responding to the government's initiatives to control the deficit.

Managing this challenge has required innovation, doing things differently, investments in technology and people and simple hard work and dedication. Restructuring and re-engineering of administrative processes are under way. Resources are being redirected to service delivery and away from internal administrative processes. These measures are necessary if service levels are to be maintained.

Managing expenditures under severe fiscal restraint means more than just close attention to the control of spending. Fundamental changes are taking place in the way government services are being managed and delivered. This Chapter describes some of the ways in which the federal Public Service is reorienting its management and service culture to provide Canadians better value for the taxpayer's dollar.

Service Improvement

Overview

Putting the "service" back into public service has been a central theme of the management reforms of the last six years. The relationship between the Public Service and Canadians is changing. Technological advances coupled with the renewal of a client-oriented culture are changing the way services are provided to Canadians, for example :

- provisions have been made for direct deposit of pension cheques;
- given that almost 40 per cent of Canadians have some difficulty with everyday reading material, a guide to plain language has been developed to help public servants write in a clear and simple manner. It has become an overwhelming success with the corporate sector, voluntary organizations, educational institutions and communications experts;
- representatives of industry, academia and federal departments have been brought together to define "best practices" for federal regulation. This "Best Practices Committee" will promote excellence in a process which impacts so much on the day-to-day life of Canadians;
- Revenue Canada-Taxation conducts small business seminars and new employer assistance programs, and fosters an active volunteer program to assist seniors and those with modest incomes; and
- a personal notice of pension contribution limits was recently given to 13 million Canadians.

Providing the best possible service requires commitment, accountability, investment and perhaps most importantly, openness to change and an entrepreneurial spirit. The following sets out some of the measures being taken to improve the service culture.

A. Service Standards

Service standards are an important management tool and allow clients to have realistic expectations about service. They help provide a balance between the demands of clients for a service and the concerns of taxpayers. Service standards focus on:

- improving the quality of services and the level of client satisfaction;
- improving the relationship between service and cost; and
- fostering a results-oriented approach to the provision of service.

Service standards are increasingly being incorporated into performance objectives for the delivery of government services. The standards refer to the quality and quantity of service that an organization can be expected to provide to its clients.

For example:

- the Passport Office and Revenue Canada-Taxation have time and responsiveness standards for service to clients at the counter;
- the Coast Guard has responsiveness standards for arriving at the scene within a prescribed time after receiving a request for assistance;
- a specified percentage of course participants must have achieved the objectives for each

course provided by Training and Development Canada; and

- Employment and Immigration has standards for timeliness and quality in the processing of applications for unemployment insurance.

B. Organizing for Service – Special Operating Agencies

To induce more creative and effective management, improved financial performance and a greater focus on the service needs of clients, the government has established a number of Special Operating Agencies. These agencies receive increased management authorities that are more sensitive to the nature of their operations. In return the agencies make a commitment to improved performance under a comprehensive business plan. Two examples are the Government Telecommunications Agency and the Government Consulting and Audit Agency.

Government Telecommunications Agency (GTA)

The GTA has demonstrated its ability to pay its own way, while offering departments significant savings over alternative sources of services.

In the first year of operation, GTA succeeded in offering a credit of $8.5 million to departments on their long distance telephone charges. This was followed by the introduction of digital channel services to replace departmental leased line facilities. This change provides higher quality circuits that will result in savings of about 60 per cent over the long distance links. This success in exploiting new opportunities demonstrates the Special Operating Agency concept in action, and was made possible by the more businesslike approach inherent in the concept, close consultation with departments and the recently acquired flexibility in setting the rates for GTA services.

Consulting and Audit Canada (CAC)

CAC was formed by the amalgamation of the Bureau of Management Consulting and the Audit Services Bureau. A principal objective of combining these services was to achieve efficiencies through merging various management and corporate support functions. The Agency is required to be financially self-sufficient. As a provider of optional services, it must compete with the private sector for clients.

The Agency is placing particular emphasis on refining and developing its principal consulting and audit product lines, improving the capability to market its services and maintaining financial self-sufficiency, as it continues to evolve and develop.

C. Enhancing Services through Technology

Innovative approaches that take advantage of new technologies are being introduced throughout the federal government. These are expected to enhance service to the public, improve program delivery, increase productivity, revitalize the Public Service and support Canadian industrial competitiveness.

In order to reduce the burden of the GST on small businesses, Customs and Excise is considering forming a partnership with the private sector to use existing point-of-sale equipment or automated tellers for GST reporting and payment. The payments would be directly credited to the government's bank account. A fee would be paid for each transaction processed. This solution would save Customs and Excise the cost of acquiring and operating an extensive communications network and developing application programs.

The Software Exchange Service (SES) of Supply and Services Canada maintains a library of government software. It also promotes the sharing of government-owned applications software among departments and agencies. The SES reduces the cost of developing software for the government and offers quick, low-cost solutions to meet users' needs. Additional benefits of SES have included fostering unique systems development projects, reducing backlogs, and encouraging cooperation among departments interested in automation initiatives and transfers.

Technology now makes it possible to provide government information in an electronic format that allows fast and efficient retrieval of text and easy cross-referencing. This approach is more efficient and less costly than making information available in hard copy. An example of this is the Access to Information and Privacy Reference System, which is a PC-based search and retrieval system for public servants who need to interpret and apply the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*. It contains the texts of the Acts as well as related policy guides and legal decisions in a convenient functional format.

Info Source is a full-text search and retrieval system accessible in approximately 4,500 locations across Canada. It provides information to the public about the

organization of the Government of Canada, as well as federal holdings, programs and services.

Supply and Services uses its Electronic Bulletin Board to inform suppliers of bidding opportunities for goods and services.

D. Cost Recovery and User Fees

Context

In today's tight fiscal environment, there are simply not enough tax dollars to meet all the demands for government programs. Therefore, the government is placing a priority on using the limited tax dollars that are available to finance the highest priority programs that benefit all Canadians. Through user fees, the government is providing and improving services that it might not otherwise be able to.

Cost recovery ensures that the best use is made of scarce resources. Paying clients are given great influence over the program – how much service they require and how it is provided. They have a right to expect and demand a quality product or service at a reasonable price, delivered politely and on time. User fees foster a service-oriented culture, one more attentive to client needs and responsive to suggestions on how to improve the product or service.

Examples of Cost Recovery and User Fees

Communications Canada charges fees for issuing licences for General Radio Service (Citizen's Band) and non-broadcasting radio communications equipment.

Environment Canada charges fees for entering and using national parks and for weather information.

External Affairs and International Trade Canada charges fees for passports, immigration visas and citizenship certificates.

Transport Canada charges for airport facilities and services provided to airlines, such as concessions, leases, and landing and terminal fees.

User-Fee Revenues

As shown in the following chart, annual revenues from user fees now exceed $3 billion, nearly double their 1984-85 levels. In 1992-93, it is expected that revenues will reach $3.3 billion, a five per cent increase over 1991-92. Departmental efforts to identify areas where the application of user fees is appropriate are continuing.

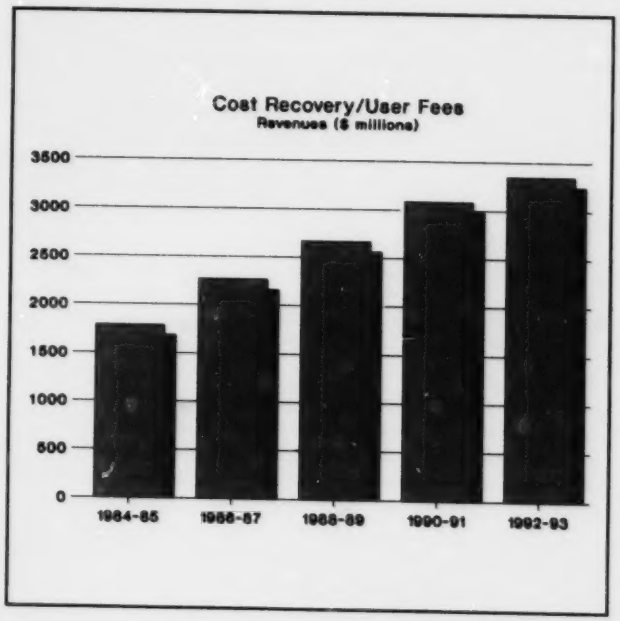

The rising trend in this revenue source is expected to continue.

Re-engineering the Administration of Government

Overview

The Treasury Board's approach to administrative policy has changed dramatically in recent years. The critical elements of this change are delegation and accountability, encouraging innovation and experimentation, and building on and promoting success. The following examples describe particular innovations in this area that are making government operations more economical and productive – innovations that free resources which can then be reallocated to improve service delivery.

A. Innovation in Administrative Management

Delegation of Authority

Increased delegations of authority were implemented under recent changes to administrative policies. These permit departments to grant authority closer to the point where service is delivered. For example, the Treasury Board doubled the departments' competitive contracting authorities. It also delegated special authorities to certain departments to meet unique program needs. As a result, departments are better able to carry out their business, and the Treasury Board is less involved in departmental decision-making.

Council for Administrative Renewal (CAR)

The CAR was established in November 1991. It is a committee of senior public servants concerned with fundamentally rethinking the way administrative business is conducted, changing the service culture and improving Public Service efficiency.

Line departments and the central agencies recognize that in order to make real improvements in administrative efficiency and effectiveness, tinkering on the margins for incremental gains is not sufficient. The Council is focusing on opportunities for "re-engineering of processes", cost-effective service delivery options, systems sharing, and common information management. It will draw on the energy and expertise of public servants. It will sponsor cost-effective projects that have potential for quick payback, in order to demonstrate success and to sustain the momentum.

Policy Innovations

Dramatic changes in administrative policies have resulted in marked improvements in the way federal departments conduct their business. For example:

- under a recently introduced incentive rebate program, federal departments are now able to spend, for program purposes, the net proceeds from the sale of surplus goods (e.g., vehicles, furniture, computer equipment, etc.). Surplus goods will now be disposed of more quickly, leading to decreased handling and warehousing costs;
- to promote commercialization of inventions and know-how, a new Treasury Board policy favours contractor ownership of intellectual property that arises from government procurement of goods and services involving R&D activities;
- to meet the unique conditions encountered by CIDA in delivering aid abroad, government contracting policies and delegations have been adapted to best meet its needs. This initiative, together with CIDA decentralization, has greatly assisted the Agency in its objective of improving aid delivery;
- the federal and provincial governments have negotiated an Intergovernmental Agreement on Government Procurement that will reduce trade barriers between provinces, thereby increasing suppliers' opportunities and improving service to the public; and
- to simplify and modernize the way government acquires and disposes of its lands, Parliament recently passed the *Federal Real Property Act*; this Act will improve the internal efficiency of government and make it much easier for private citizens to deal with government on matters related to land.

B. Investing in Innovation

The Treasury Board is collaborating with other departments and agencies in two significant "Partnership Initiatives" – one for training and one for technology. The purpose is to encourage joint ventures, cooperative activities and innovation in the planning and development of projects.

Distance Learning and Communications Network

The first partnership project in the training area involves an innovative, three-agency project called the Distance Learning and Communications Network. The three agencies are Training and Development Canada, the Government Telecommunications Agency – both Special Operating Agencies – and the Canadian Centre for Management Development.

This project has two major components: the telecommunications systems, and the information and training content to be carried on the network.

A range of services will be offered. Included are telecommunications-based alternative methods for briefings, meetings and conferences (e.g., video conferences for senior management), "live" distance instruction and on-demand computer-based interactive instruction.

To a large extent, the basic platforms and expertise for the network already exist. By enhancing certain components, it will be possible to create a learning

network that will make an important contribution to reducing government expenditures such as travel.

Technology Partnership

The Technology "Partnership Initiative" is designed to encourage joint ventures, cooperative activities and innovation in the development and application of information and technology amongst departments or with public or private sector partners. While most of these initiatives will be departmentally financed, the Treasury Board is prepared to provide funding, expertise and other forms of support for partnership projects which have a reasonable expectation of cost/benefit over the longer term. Several proposals for this fund are currently under development.

C. Innovation in Resource Management

Materiel Management

The "Transaction-based Automated Purchasing System" (TAPS) developed by the National Transportation Agency allows managers to monitor and control the acquisition cycle, from the initiation of the requisition to the receipt of and payment for goods. This system has greatly streamlined purchasing and has reduced the related paper burden. The materiel management community has responded with enthusiasm to this automated purchasing system. Over 23 departments and agencies have adopted the system.

Bar coding results in significant savings through improved inventory control. Significant improvements have been made by several departments in the use of bar coding technology for materiel management. The National Research Council, Correctional Service and the Atmospheric Environment Service of Environment Canada have been the leaders in this field.

Fleet Management

In order to rationalize supply and demand among the government's marine fleet operations, an interdepartmental committee has been set up. As a forum for clients and suppliers of fleet services, it enables the match of client needs with available ship capacity. This will increase efficiency and make the best use of available resources.

The Department of Fisheries and Oceans initiated a pilot project for the management of its Pacific Region's vehicle fleet by a private sector firm. The goal was to improve the region's fleet management performance for over 400 vehicles. The company provides on-line maintenance, repair and warranty control. This innovative approach improves vehicle life-cycle management, saves on vehicle repair and maintenance expenditures, and reduces paperwork and staff time through a consolidated approach to fleet monitoring, control and billing. It is estimated that a 20 per cent efficiency gain is possible through the use of such commercial services. This is a result both of better management decisions and the availability of vehicle control information.

Initiative and Innovation in Real Property Management

Many federal government departments have shown that they can be innovative, progressive and responsive in the management of their real property. The examples below demonstrate that initiatives can have direct implications for the environment, cost-effective program management and service to the public, on a very personal level.

Using a technique called "Canadian Component Construction", External Affairs built a new Chancery from prefabricated, Canadian-made components shipped in containers to Dar-Es-Salaam, Tanzania. The building was then assembled using local labour and the few basic construction materials available at the site. Completed in mid-1991, on time and within budget, the new 3000 m^2 Chancery is a building that symbolizes the modern, 20th-century relationship between Canada and Tanzania. Although the on-site construction methods were not sophisticated, the building and systems are thoroughly modern. As well as being a functional building that meets Canada's national building code standards, the Chancery is at home with its surroundings in Dar-Es-Salaam.

Last spring, in cooperation with Ontario Hydro, Public Works Canada completed a five-month pilot "Save Energy" project for its client, Canada Post. In that time, Public Works retrofitted the lighting in 13 post offices across Ontario. The result – a project with a short payback period (less than one year in some locations) that produced significant energy and dollar savings for the client.

Three elements were central to the project: the "lighting audits" done by Ontario Hydro; the approach Public Works took in managing the retrofit process; and Hydro's cash incentive program. In general terms, Hydro's lighting audits showed that a retrofit project could be cost-effective. Canada Post could reduce the lighting intensity in the 13 post offices surveyed and save energy, while continuing to provide adequate lighting for

its staff. For its part, Public Works adopted an approach to managing the project that kept costs low and took full advantage of Hydro's cash incentive program.

Projected savings from the lighting retrofit range from $400 to $2,500 per month at individual post offices. Payback varies from nine months to two years. Because the project was so successful, the pilot program will be extended to cover all post offices and other Crown-owned buildings in Ontario that are managed by Canada Post.

A similar effort that was approved last fall, called the Federal Buildings Initiative, encourages all departments to save energy and reduce harmful emissions into the environment. Spending on energy is expected to be significantly reduced – a survey of some 400 federal buildings in Ontario identified an annual return approaching 25 per cent on energy retrofit projects.

The key to the initiative is that, by working with the private sector, departments will be able to tap into energy management programs, such as financing, energy audits and incentives. Agreements will be developed between departments, utilities and energy management firms to cover a full range of energy management services, from retrofit of facilities, to employee training, to energy monitoring. A unique feature of the arrangement is that the energy savings will fund the initiative and there will be no requirement for large cash outlays up-front.

Accountability Arrangements

A senior-level initiative designed to increase the corporate focus on management improvement in the Public Service has recently been undertaken. It comprises an agreement on key management challenges between the deputy minister of a department, the Secretary of the Treasury Board and the Comptroller General. The resulting Shared Management Agenda serves as a point of reference against which departmental management performance can be assessed.

Increased Ministerial Authority and Accountability (IMAA) continues as an instrument for fulfilling the government's commitment to a more productive and vital Public Service. Delegation, deregulation and the streamlining of Treasury Board policies and processes continue under the Public Service 2000 initiative.

Public Service 2000, the Shared Management Agenda, and the experience gained from IMAA Memoranda of Understanding all reinforce the Treasury Board's emphasis on accountability. This accountability is based on managerial performance and increased sensitivity to service to the public. For many departments, this approach will complement the increased managerial flexibility being introduced through other innovative approaches, such as Operating Budgets and Special Operating Agencies.

Summary

This chapter describes some of the measures being undertaken to sustain and improve service delivery while responding to the imperatives of deficit reduction. These measures are about the renewal of the service culture in the Public Service. They are about doing things differently, investing in technology and restructuring administrative processes – about providing value for the taxpayer's dollar.

Budget des dépenses 1992-1993

Partie I

Plan de dépenses du gouvernement

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1993-I
ISBN 0-660-57324-5

Imprimé sur du papier recyclé

Printed on recycled paper

Budget des dépenses 1992-1993

Partie I
Plan de dépenses du gouvernement

Table des matières

Préface 5

Chapitre 1
Points saillants du Budget des dépenses principal 1992-1993 7

Chapitre 2
Aperçu du Plan de dépenses 9

Chapitre 3
Composition des dépenses par secteur 17

Chapitre 4
Dépenses par catégorie de paiement 47

Chapitre 5
Budgets de fonctionnement – Budgétisation axée sur la rentabilité 55

Chapitre 6
Initiatives de gestion 61

Préface

Le Budget des dépenses est un ensemble de documents que le gouvernement prépare tous les ans afin d'étayer les demandes d'autorisation de dépenser les fonds publics et qu'il dépose au Parlement. Ces demandes se font officiellement sous forme de projets de lois de crédits présentés au Parlement.

Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, se divise en trois parties :

- Partie I - le Plan de dépenses du gouvernement;
- Partie II - le Budget des dépenses principal;
- Partie III - les plans de dépenses des ministères et organismes

Ces documents, de pair avec le Budget du ministre des Finances, sont le produit du processus annuel de fixation des priorités, de planification budgétaire et d'affectation des ressources du gouvernement. Complétés par les résultats financiers rapportés par la suite dans les Comptes publics, ils permettent au Parlement de tenir le gouvernement responsable de la répartition et de la gestion des fonds publics.

La Partie I présente de façon détaillée le Plan de dépenses annoncé par le ministre des Finances dans le Budget, décrit les rapports entre le Budget des dépenses et ce plan et résume les principaux éléments du Budget des dépenses principal.

La Partie II est un volume disctinct également connu sous le nom «Livre bleu». Elle renferme une liste détaillée des ressources dont chaque ministère et organisme aura besoin pendant l'exercice à venir pour exécuter les programmes relevant de leur compétence. Ce document fait état des autorisations de dépenses (crédits) ainsi que des montants devant être inclus dans les projets de lois de crédits qu'on demandera au Parlement d'approuver pour que le gouvernement puisse procéder aux dépenses prévues.

La Partie III est déposée au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres chargés des différents ministères et organismes énumérés à la Partie II. Elle est composée de 87 documents et vient compléter la Partie II.

Guide de la Partie I

La Partie I comprend six chapitres.

Le chapitre I, dans lequel figurent les points saillants, donne un aperçu des principaux aspects du Plan de dépenses. Il fait état également des caractéristiques essentielles du Budget des dépenses principal de 1992-1993.

Le chapitre 2, dans lequel on trouve un aperçu du Plan de dépenses, traite des liens entre le Budget des dépenses principal de 1992-1993 et le Plan de dépenses du gouvernement présenté dans le Budget.

Le chapitre 3 porte sur l'analyse du Budget des dépenses principal de 1992-1993; on y montre les dépenses par secteur et y souligne les principales variations dans chaque secteur.

Le chapitre 4 présente le Budget des dépenses principal de 1992-1993 sous un angle différent. Il indique les dépenses par catégorie de paiement. On y souligne aussi les variations notables par rapport à l'exercice précédent.

Le chapitre 5 décrit les budgets de fonctionnement. Il expose aussi le processus que le gouvernement entend suivre pour instaurer ces budgets en 1993-1994.

Le chapitre 6 fait état des importantes initiatives visant à améliorer la gestion.

Note

Dans le présent volume, comme dans les autres documents budgétaires, les variations des niveaux de dépenses et les taux de croissance connexes ont été calculés à partir d'une comparaison des données du Budget des dépenses principal de 1992-1993 avec celles du Budget des dépenses principal de 1991-1992, sauf indication contraire.

Le Budget des dépenses principal de 1991-1992 a été déposé deux fois au Parlement, d'abord le 28 février 1991, puis le 14 mai 1991, pendant la nouvelle session parlementaire. La deuxième fois, il faisait état d'une réduction de 1.1 million de dollars du crédit 5 du Sénat, réduction qui faisait suite à une décision prise par le président de la Chambre des communes le 28 février 1991. En conséquence, chaque fois que le Budget des dépenses principal de 1992-1993 renvoie à celui de 1991-1992, il est tenu compte du niveau rajusté.

Le taux de variation du Budget des dépenses principal ne correspond pas au taux de croissance du Plan de dépenses ni des principales composantes de celui-ci, dont il est fait état dans le Budget (et dans la Partie I), en raison de la différence fondamentale entre le Budget et le Budget des dépenses. Dans le Budget, on mentionne le montant total que le gouvernement prévoit dépenser au cours d'une année donnée, tandis que dans le Budget des dépenses on fait état des autorisations de dépenses qui seront utilisées ou seront nécessaires pour mettre en oeuvre le Plan. Les réserves prévues dans le Budget serviront à payer les coûts supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires pendant l'exercice, et elles seront incluses dans le Budget des dépenses supplémentaire.

Le Budget des dépenses principal est présenté ici sous une forme consolidée, conformément à la méthode comptable adoptée dans le budget de février 1986 en vertu de laquelle certains comptes à fins déterminées, gérés par le gouvernement du Canada, sont intégrés à l'unité comptable de celui-ci. Aux fins de la communication de son information financière condensée, le gouvernement du Canada fait état des dépenses liées à ces comptes à fins déterminées dans ses dépenses budgétaires, et des recettes de ces comptes dans ses recettes budgétaires. Le plus important de ces comptes est le Compte d'assurance-chômage. On en trouve une liste complète dans le Volume 1 des Comptes publics du Canada.

Chapitre 1
Points saillants du Budget des dépenses principal 1992-1993

Dépenses totales

- Les **dépenses budgétaires** totales prévues dans le plan financier de 1992-1993 du Budget s'établissent à 159.6 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 2.6 p. 100.

- Les **dépenses de programmes** prévues pour 1992-1993 s'élèvent à 119.4 milliards de dollars, ce qui est bien en deçà des plafonds de dépenses exposés dans le Budget de février 1991. En excluant les dépenses liées au Programme de l'assurance-chômage et les paiements anticipés versés dans le cadre du Régime d'assurance du revenu brut d'Agriculture Canada, les dépenses contrôlées de programmes, telles que définies dans le projet de loi sur le contrôle des dépenses qui a été déposé au Parlement, se chiffrent à 99.1 milliards de dollars. Cette somme est bien inférieure au **plafond des dépenses** de 100.9 milliards de dollars fixé pour 1992-1993.

- Pour que le gouvernement puisse disposer de suffisamment de latitude pour parer aux imprévus et atteindre ses objectifs budgétaires, il a été nécessaire d'instaurer des mesures de réduction des dépenses au moyen du Plan de contrôle des dépenses contenu dans le Budget de cette année.

Dépenses de programmes

- Les **dépenses de programmes** indiquées dans le Budget, c'est-à-dire les dépenses totales moins les frais de la dette publique, devraient s'élever à 119.4 milliards de dollars, soit une augmentation de 4.7 p. 100 par rapport aux prévisions de 1991-1992. De 1984-1985 à 1992-1993, les dépenses de programmes ont augmenté en moyenne de 4.0 p. 100 alors que le taux d'inflation moyen se chiffrait à 4.3 p. 100 pendant la même période.

Budget des dépenses principal de 1992-1993

- Le **Budget des dépenses principal de 1992-1993** expose en détail les dépenses de l'ordre de 160.5 milliards de dollars prévues par le gouvernement.

- L'augmentation annuelle du Budget des dépenses principal est de 1.9 p. 100.

- Le Budget des dépenses principal ne tient pas compte d'un certain nombre de réductions de dépenses et autres rajustements dont la mise en oeuvre dépend de l'adoption d'une mesure législative distincte.

- Le Budget des dépenses principal ne comprend pas non plus les fonds mis de côté dans les réserves du Plan de dépenses pour parer aux imprévus. Ces réserves serviront à l'établissement des Budgets des dépenses supplémentaires qui seront déposés au Parlement au cours de l'exercice 1992-1993.

	(Milliards de dollars)
Budget des dépenses principal	160.5
Rajustements non inclus dans le Budget des dépenses	-2.8
Réserves, nettes de péremption projetée	1.9
Total des dépenses budgétaires prévues	159.6

Autorisation des dépenses budgétaires

- Des 160.5 milliards de dollars prévus dans le Budget des dépenses principal de 1992-1993, près de 70 p. 100 ont été autorisés par le Parlement les années précédentes. Le gouvernement demande maintenant au Parlement d'approuver l'affectation de 48.7 milliards de dollars aux programmes dont le financement repose sur l'octroi de crédits annuels. Les dépenses de programmes votées augmenteront de 1.7 milliard de dollars en 1992-1993, ce qui représente une augmentation de 3.7 p. 100.

Augmentation du Budget des dépenses principal de 1992-1993 par rapport au Budget des dépenses principal de 1991-1992

	(en millions de dollars)	Variation en %
Programmes législatifs		
Frais de dette publique	-3,000	-6.9
Autres	4,262	6.3
Total partiel	1,262	1.1
Programmes votés	1,726	3.7
Variation totale du Budget des dépenses principal	2,988	1.9

- Le tableau qui suit montre la répartition du Budget des dépenses principal de 1992-1993 par catégorie de paiement. Il est intéressant de noter que les paiements de transfert augmentent de 7.2 p. 100, tandis que les autres dépenses de programmes ne s'accroissent que de 1.3 p. 100.

Budget des dépenses principal par catégorie de paiement

	(en millions de dollars)	Variation en %
Paiements de transfert	82,273	7.2
Frais de la dette publique	40,200	-6.9
Autres dépenses de programmes (1)	38,044	1.3
Total du Budget des dépenses principal	160,517	1.9

(1) Incluent les paiements versés aux sociétés d'État et toutes les dépenses de fonctionnement et dépenses en capital.

Répartition des dépenses

- Le graphique qui suit montre la répartition des dépenses de 160.5 milliards de dollars du Budget des dépenses principal de 1992-1993, les dépenses votées annuellement étant mises en relief.

Budget des dépenses principal de 1992-1993 par grande composante

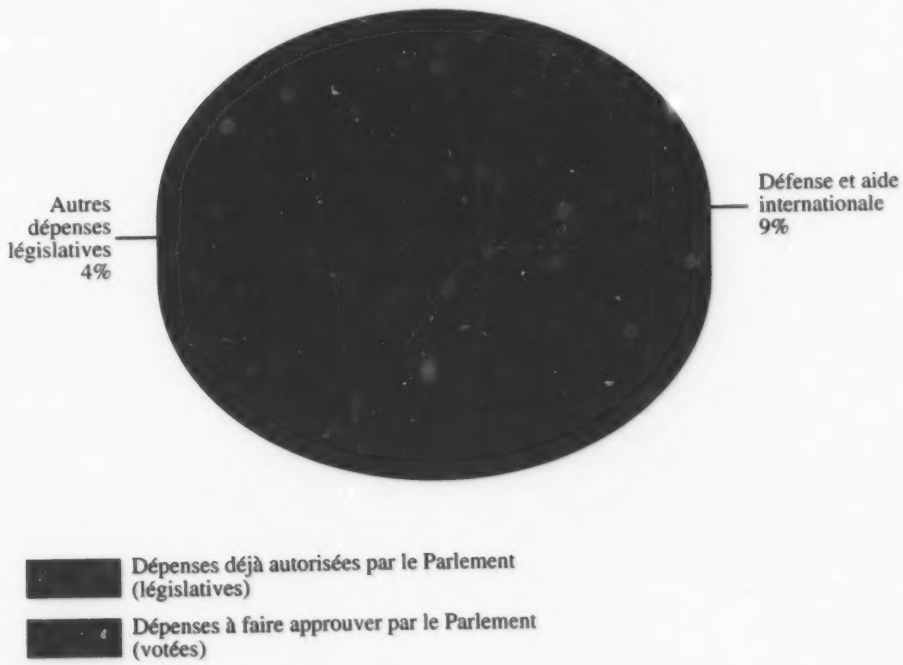

* 'autres' comprend les paiements de transfert votés de même que les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital.

Chapitre 2
Aperçu du Plan de dépenses

Introduction

Le présent chapitre décrit le Plan de dépenses du gouvernement pour 1992-1993 et fait état de sa composition globale, des mesures de compression des dépenses annoncées dans le Budget ainsi que de la croissance des dépenses. Il traite également dans le détail des liens qui existent entre le Plan des dépenses présenté par le ministre des Finances dans le Budget du 25 février 1992 et le présent Budget des dépenses principal. Enfin, ce chapitre porte sur les crédits non budgétaires, c'est-à-dire les prêts, dotations en capital et avances.

Le plan financier et le Budget des dépenses principal

Le plan financier global du gouvernement présenté par le ministre des Finances renferme les prévisions de recettes et les dépenses prévues qui, ensemble, déterminent le déficit budgétaire.

Le Budget des dépenses principal, toutefois, ne traite que des dépenses figurant dans le plan financier. Il fournit beaucoup de précisions sur le plan de dépenses du gouvernement, qui comprend les prévisions actuelles en ce qui concerne les autorisations législatives de dépenser et les crédits demandés au Parlement pour l'exercice 1992-1993.

Voici les différences entre le Budget des dépenses principal et les prévisions de dépenses budgétaires totales présentées par le ministre des Finances :

- Certains éléments des dépenses prévues ne peuvent être inclus dans le Budget des dépenses principal du fait qu'ils dépendent de l'adoption d'une nouvelle mesure législative.
- Les réserves ne sont pas incluses dans le Budget des dépenses principal, puisqu'elles sont utilisées pour répondre aux besoins qui surviennent pendant l'année et qu'elles font l'objet de budgets des dépenses supplémentaires.
- On s'attend à ce qu'une partie des dépenses autorisées prévues dans le Budget des dépenses principal, soit 1.2 milliard de dollars, ne soit pas utilisée, et ce, pour diverses raisons allant de retards dans des marchés passés avec des parties extérieures à la décision d'un gouvernement d'une province de reporter ou d'annuler une initiative fédérale-provinciale par suite d'un exercice de réduction des coûts au niveau provincial.

Le tableau 2.1 illustre le rapport qui existe entre le Plan de dépenses annoncé dans le Budget et le présent Budget des dépenses principal.

Tableau 2.1
Le plan financier et le Budget des dépenses principal

(en millions de dollars)	1992-93	Variation en pourcentage
Budgétaire du Budget des dépenses principal:		
Dépenses législatives	111,761	
Crédits annuels	48,756	
	160,517	1.9
Rajustements ne figurant pas dans le Budget des dépenses	- 2,854	
Réserves	3,187	
Provisions pour péremptions	- 1,250	
Total des dépenses budgétaires dans le plan financier	159,600	2.6

Le tableau 2.2 fait état des rajustements importants qui ne sont pas inclus dans le Budget des dépenses principal. En général, ces rajustements sont attribuables au fait que l'on ne tient pas compte dans le Budget des dépenses principal des lois devant être adoptées alors qu'il n'en est pas de même dans le Budget.

Tableau 2.2
Rajustements ne figurant pas dans le Budget des dépenses principal

(en millions de dollars)	
Réductions des programmes ne figurant pas dans le Budget des dépenses principal	- 334
Incidence du rajustement entier des pensions	- 1,491
Remplacement du programme d'allocations familiales	- 750
Paiements de réductions de dette – Initiatives multilatérales	- 279
Total des rajustements	- 2,854

Le Budget des dépenses principal ne fait cependant pas état des réductions de 334 millions de dollars qui seront bloquées dans les crédits ministériels. Ces réductions découlent principalement de la compression des budgets de communications et des dépenses de fonctionnement non salariales des ministères ainsi que des économies réalisées par le rééchelonnement de diverses initiatives du Plan vert.

Le dépôt du projet de loi sur les régimes de pension fédéraux reflète l'intention du gouvernement de transformer les régimes de retraite en des régimes de retraite par capitalisation intégrale comme c'est le cas dans le secteur privé. Une fois ce projet de loi adopté, les dépenses de programmes seront réduites d'environ 1.0 milliard de dollars en 1992-1993 uniquement. Les prévisions du plan financier reflètent donc l'incidence entière de cette réduction dans les besoins financiers des programmes, tandis que le Budget des dépenses principal ne le fait pas. La deuxième partie de ce rajustement a trait à l'amortissement des surplus dans le compte de pension de retraite en raison des hypothèses actuarielles révisées.

En outre, le remplacement du programme d'allocations familiales actuel par un ensemble de mesures visant les enfants est également compris dans la baisse des dépenses de programmes prévues dans le Budget. Cette proposition permettrait de réduire encore les dépenses de programmes figurant dans le Budget des dépenses principal, soit de 725 millions de dollars. L'écart entre le montant de 750 millions de dollars figurant au tableau 2.2 et celui de 725 millions de dollars d'épargne indiqué dans le Budget des dépenses principal est attribuable à un montant de 25 millions de dollars qui est conservé dans les réserves.

Enfin, le Budget des dépenses principal comprend un montant de 279 millions de dollars au titre des contributions versées aux pays bénéficiant des initiatives multilatérales de réduction de dette. Ce montant, ayant déjà été comptabilisé comme une dépense au cours des années précédentes, ne sera pas inclus dans les dépenses budgétaires de 1992-1993.

Dépenses réelles et prévues

Le tableau 2.3 fait état des principaux éléments du Plan de dépenses de 1992-1993 présenté dans le Budget. Les dépenses totales prévues s'élèveront à 159.6 milliards de dollars, soit une augmentation de 2.6 p. 100 par rapport aux prévisions de dépenses de 1991-1992.

Les dépenses de programmes s'élèvent à 119.4 milliards de dollars. La composante des dépenses législatives des dépenses de programmes, qui augmentera de 6.3 p. 100, représente 79 p. 100 de la hausse de ces dernières. Cette hausse est due en grande partie à l'accroissement des prestations versées au titre des programmes de sécurité de la vieillesse et d'assurance-chômage ainsi que du Régime d'assistance publique du Canada.

Depuis 1984-1985, un grand nombre de mesures de contrôle budgétaire ont été prises en vue de limiter la croissance des dépenses de programmes. Le succès de ces mesures se reflète dans la comparaison entre le taux de croissance moyenne de 4 p. 100 des dépenses de programmes et le taux d'inflation moyen de 4.3 p. 100 au cours de cette même période.

Les frais de la dette publique constituent le deuxième élément des dépenses totales prévues. Ils représentent au total 40.2 milliards de dollars des dépenses budgétaires, soit une diminution de 3.1 p. 100 par rapport aux niveaux de 1991-1992.

Tableau 2.3
Plan de dépenses global

(en millions de dollars)

	Dépenses réelles 1990-1991	Prévisions 1991-1992	Budget des dépenses pricipal 1992-1993
Dépenses budgétaires	149,971	155,500	159,600
Moins: frais de dette publique	42,537	41,500	40,200
Dépenses de programmes	107,434	114,000	119,400
Variation en pourcentage des dépenses de programmes	3.4	6.1	4.7

Mesures de restrictions budgétaires

Selon les prévisions, les dépenses de programmes augmenteront de 4.7 p. 100 en 1992-1993. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la hausse des paiements de transfert au titre de programmes comme l'assurance-chômage, le financement des programmes établis (FPE) et la sécurité de la vieillesse. Les mesures de contrôle des dépenses du gouvernement annoncées dans ce Budget, conjuguées aux initiatives de réduction budgétaire des budgets précédents, limitent les fonds disponibles pour les opérations du gouvernement. Le chapitre 4 renferme plus de détails sur la composition des dépenses figurant dans le Budget des dépenses principal.

Le tableau 2.4 fait état en détail du Plan de contrôle des dépenses budgétaires de cette année portant sur la période allant de 1992-1993 à 1996-1997. La mise en oeuvre de ce Plan permettra de réduire les dépenses de plus de 1 milliard de dollars en 1992-1993 et de 7.2 milliards de dollars en cinq ans. Ces mesures de réduction des dépenses comprennent aussi la diminution des budgets de fonctionnement et de communications des ministères, soit un montant de 225 millions de dollars. Même s'il n'est pas question de cette diminution dans le Budget des dépenses principal, les parties visées des budgets des ministères seront bloquées pour garantir l'atteinte de l'objectif visé.

Tableau 2.4
Mesures de compression des dépenses

($ millions)	Économies 1992-1993	Économies 1993-1994	Économies 5 ans
Programmes à croissance limitée			
Défense	258	272	2,185
Société canadienne d'hypothèques et de logement	27	82	647
Prêts aux étudiants	-	18	205
Plan vert	75*	75	0
Programmes réduits			
Subventions et contributions	170	71	376
Mesures de gestion			
Réduction touchant les budgets de fonctionnement non salariaux	150*	155	800
Réduction des dépenses de communication	75*	75	375
Abolition d'organismes et co-location de bureaux régionaux	12*	23	117
Diminutions particulières	59	31	191
Mesures accrues d'observation fiscale et recouvrement des coûts	164**	310	1,830
Produit des privatisations	10**	53	213
Produit de la gestion des biens	50**	35	350
Total partiel			
Économies découlant de la réduction des dépenses	826	802	4,896
Initiatives influant sur les recettes	224	398	2,393
Impact financier total	1,050	1,200	7,288

* Montants non reflétés en entier dans le Budget des dépenses principal étant donné que les modifications législatives ne sont pas encore en vigueur ou en raison de la nature générale des réductions.

** Recettes

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer du total indiqué.

Les ministères devront continuer à mettre en oeuvre des stratégies de réduction des coûts afin de faire face :

- à l'érosion continue des budgets de fonctionnement non salariaux en raison de l'inflation, conformément à la politique que suit le gouvernement depuis 1985 et qui a pour objet de ne pas rajuster ces budgets en fonction de l'inflation;
- à l'incidence des autres réductions des budgets de fonctionnement s'élevant à 150 millions de dollars (des détails au sujet de ces réductions par ministère figurent au tableau 2.5);
- à l'effet des réductions des dépenses de communication particulières totalisant 75 millions de dollars (les détails seront arrêtés une fois terminé l'examen des dépenses de communication).

Ces mesures démontrent que le gouvernement a toujours la ferme intention de contrôler strictement ses opérations.

Tableau 2.5
Réduction des budgets de fonctionnement non salariaux pour 1992-1993 par portefeuille

Portefeuille	(en millions de dollars)
Agriculture	5.4
Agence de promotion économique du Canada atlantique	0.8
Communications	6.2
Consommateurs et Sociétés	1.3
Emploi et Immigration	8.9
Énergie, Mines et Ressources	5.7
Environnement	8.9
Affaires extérieures	11.1
Finances	0.8
Pêches et Océans	8.6
Forêts	1.4
Affaires indiennes et du Nord canadien	3.7
Industrie, Sciences et Technologie	8.0
Justice	1.9
Travail	0.6
Multiculturalisme et Citoyenneté	0.1
Santé nationale et Bien-être social	6.9
Revenu national	14.8
Conseil privé	1.1
Travaux publics	12.4
Secrétariat d'État	2.8
Solliciteur général	13.8
Approvisionnements et Services	4.4
Transports	14.0
Conseil du Trésor	0.7
Anciens combattants	1.3
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	0.5
Autres	3.9
Total	150.0

Composition des dépenses budgétaires

Le Budget des dépenses principal contient les dépenses législatives pour lesquelles le Parlement a déjà donné son approbation ainsi que les dépenses votées pour lesquelles l'approbation du Parlement est demandée chaque année.

Les dépenses législatives s'élèvent à 111.8 milliards de dollars, soit 70 p. 100 des dépenses totales. Les dépenses de cette catégorie, qui augmentent de 1.1 p. 100, comprennent notamment :

- les principaux transferts sociaux du gouvernement fédéral aux Canadiens, y compris la sécurité de la vieillesse; le supplément de revenu garanti; les allocations aux conjoints et les allocations familiales; et pour les prestations d'assurance-chômage;
- les transferts aux provinces aux termes du Programme de péréquation;
- les transferts aux provinces pour la santé, l'éducation et l'aide sociale;
- les programmes de service public généraux;
- les frais de la dette publique.

Les dépenses votées, approuvées chaque année par le Parlement, s'élèvent à 48.7 milliards de dollars ou 30 p. 100 des dépenses totales. Il s'agit donc d'une augmentation de 3.7 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Comme l'indique le tableau 2.1, le Plan de dépenses de 1992-1993 comprend une provision pour réserves. Le gouvernement dispose ainsi de la latitude nécessaire pour suivre l'évolution des perspectives économiques et pour parer aux imprévus. Grâce à ces réserves, le total des dépenses prévues ne devrait pas varier au cours de l'année. En effet, les autres autorisations de dépenser demandées au Parlement par l'entremise des Budgets des dépenses supplémentaires sont financées à même ces réserves.

Les réserves servent aussi à la réévaluation de l'actif et du passif du gouvernement. La provision pour évaluation servira à comptabiliser les variations de la valeur des prêts et des dotations en capital en cours et à rajuster le passif en ce qui concerne les indemnités de départ et les crédits de congés annuels accumulés par les employés et certains autres programmes législatifs.

Croissance du Budget des dépenses principal

Le changement constaté dans le Budget des dépenses principal par rapport à celui de l'an dernier résulte d'un grand nombre de décisions touchant les budgets des 135 programmes administrés par les 116 ministères, organismes et sociétés d'État qui paraissent au Budget des dépenses. Cette croissance peut être répartie en deux grandes catégories, comme suit :

- les rajustements des dépenses législatives qui, dans le Budget des dépenses principal, représentent une augmentation nette de 1.3 milliard de dollars, soit 42 p. 100 de l'augmentation totale du Budget des dépenses;
- les variations des crédits votés chaque année par le Parlement; ces variations s'élèvent à 1.7 milliard de dollars, soit 58 p. 100 de l'augmentation totale du Budget des dépenses principal.

Les facteurs constants qui contribuent à la croissance du Budget des dépenses principal d'année en année sont les suivants :

- les prévisions mises à jour des dépenses découlant des autorisations législatives ou quasi législatives, qui sont principalement fonction de la conjoncture économique (croissance économique, inflation et taux d'intérêt) et des tendances démographiques; ce facteur contribue à la presque totalité de la croissance au chapitre des dépenses législatives;
- l'intégration des augmentations découlant des nouvelles politiques et de l'accroissement de la charge de travail, annoncées ou cernées après le dépôt du Budget des dépenses principal de l'année précédente, et, dans bien des cas, financées à l'aide des Budgets des dépenses supplémentaires.
- l'intégration des coûts supplémentaires découlant des conventions collectives prolongées en vertu de la *Loi sur la rémunération dans le secteur public*.

Années-personnes

Ces dernières années, le Conseil du Trésor a encouragé un certain nombre d'initiatives visant à accroître la responsabilité des gestionnaires à l'égard de la performance des programmes, y compris l'efficience avec laquelle les programmes sont administrés, et à créer des conditions propres à inciter naturellement les ministères à déployer leurs ressources de la façon la plus rentable possible, en tenant compte de toutes les dépenses.

Les budgets de fonctionnement sont un exemple de ce genre d'initiatives. Les budgets de fonctionnement représentent les ressources utilisés durant l'année, y

compris les salaires et traitements, les autres dépenses de fonctionnement et d'entretien et les dépenses en capital secondaires. En prévision de la mise en oeuvre complète des budgets de fonctionnements en 1993-1994, le Conseil du Trésor a approuvé des projets pilotes dans 13 ministères et organismes. C'est d'ailleurs pourquoi le contrôle des années-personnes cessera à mesure que seront implantés les budgets de fonctionnement. On trouvera de plus amples détails sur ces budgets au chapitres 5.

Ces projets pilotes ont pour objet d'assurer une transition harmonieuse à la mise en oeuvre complète. Il sera ainsi possible de mettre sur pied les cadres de gestion et de responsabilité requis pour assurer une transition à la fois ordonnée et efficiente, et en fin de compte, des opérations gouvernementales plus rentables.

Le Conseil du Trésor continuera d'exercer un contrôle sur le nombre d'années-personnes autorisé de 69 ministères et organismes en 1992-1993, le nombre total d'années-personnes assujetties à ce contrôle étant de 203,940. Le tableau 2.6 résume les principales variations constatées par rapport au Budget des dépenses principal de 1991-1992.

Tableau 2.6
Années-personnes contrôlées

Budget des dépenses principal 1991-1992		229,239
Moins:	Élimination du contrôle sur les A-P pour les projets pilotes des budgets de fonctionnement*	28,882
	Transfert de l'administration de la TPS au Québec	652
Plus:	Charge de travail - C.A.-C.	1,248
	Recouvrement d'impôt et réforme des pensions	961
	Initiatives du Plan vert	878
	Charge de travail – Immigration	479
	Autres nouveaux besoins nets	669
Budget des dépenses principal 1992-1993		203,940

* Les années-personnes allouées à ces projets auraient été de 27,707 en 1992-1993.

Crédits non compris dans le Plan de dépenses

Crédits non budgétaires

Les prêts, dotations en capital et avances sont considérés comme des opérations non budgétaires parce qu'ils font varier les actifs financiers de l'État. En ce sens, ils ne représentent pas des dépenses courantes. Cependant, les prêts paraissent dans le Budget des dépenses principal parce que l'achat des actifs financiers auxquels ils correspondent ne peut être effectué qu'en vertu de l'autorisation conférée par un crédit parlementaire annuel ou un poste législatif.

La valeur des prêts, dotations en capital et avances est d'abord inscrite au coût, puis elle est sujette à des rajustements annuels pour refléter la valeur estimative à la fin de chaque exercice financier, qu'elle soit réalisée ou non. Ces rajustements sont inscrits comme des rajustements budgétaires, sur autorisation du ministre des Finances et du président du Conseil du Trésor, en vertu de l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces rajustements n'augmentent pas les besoins financiers du gouvernement, mais reflètent simplement le fait que ces postes rapporteront plus tard et qu'ils doivent donc être vus comme des dépenses budgétaires plutôt que comme des dotations en capital.

Le Budget des dépenses principal de 1992-1993 englobe des opérations non budgétaires qui portent sur l'émission et le remboursement de prêts consentis aux sociétés d'État fédérales, à l'industrie, à d'autres gouvernements et aux institutions financières internationales. Le tableau 2.7 résume l'ensemble des activités par rapport au Budget des dépenses principal de l'an dernier.

Les prêts, dotations en capital et avances consentis aux sociétés d'État représentent les créances du gouvernement envers ces sociétés relativement au fonds de roulement, aux dépenses en capital et autres, la participation au capital social et les prêts et avances consentis aux fins d'autres prêts.

Tableau 2.7
Rapprochement de la croissance annuelle

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variations
Sociétés d'État et organismes	40	240	200
Gouvernements provinciaux	10	16	6
Gouvernements nationaux et organismes internationaux	125	142	17
Entreprises du secteur privé	168	58	- 110
Divers	32	27	- 5
Total	375	483	108

Chapitre 3
Composition des dépenses par secteur

Introduction

Dans ce chapitre, on analyse les dépenses par catégorie générale et on y explique les variations importantes par secteur entre le Budget des dépenses principal de cette année et celui de l'an dernier. Des précisions sur les variations applicables à un ministère ou organisme donné figurent dans les *Points saillants du Budget des dépenses principal de 1992-1993* ou dans la Partie III relative à ce ministère ou organisme.

Composition des dépenses

Sur une base consolidée, l'ensemble des dépenses budgétaires prévues n'augmentera que de 1.9 p. 100. Les secteurs affichant les plus importantes hausses par rapport au Budget des dépenses principal de l'an dernier sont les suivants:

- les programmes sociaux (3.8 milliards de dollars), en raison principalement des coûts sensiblement plus élevés de l'assurance-chômage;
- les programmes axés sur les ressources naturelles (1.3 milliard de dollars), surtout en raison des nouveaux programmes d'aide mis sur pied par Agriculture Canada en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole*;
- les opérations générales du gouvernement (328 millions de dollars), à cause des coûts plus élevés des activités du ministère du Revenu national et du ministère des Travaux publics;
- les affaires extérieures et l'aide internationale (331 millions de dollars), dont les dépenses accrues sont surtout attribuables à la réduction de la dette multilatérale.

Le taux de croissance est compensé en partie par une baisse subsantielle de 3.0 milliards de dollars des frais de la dette publique, que l'on doit à des taux d'intérêt plus favorables.

Graphique 3.1
Dépenses budgétaires

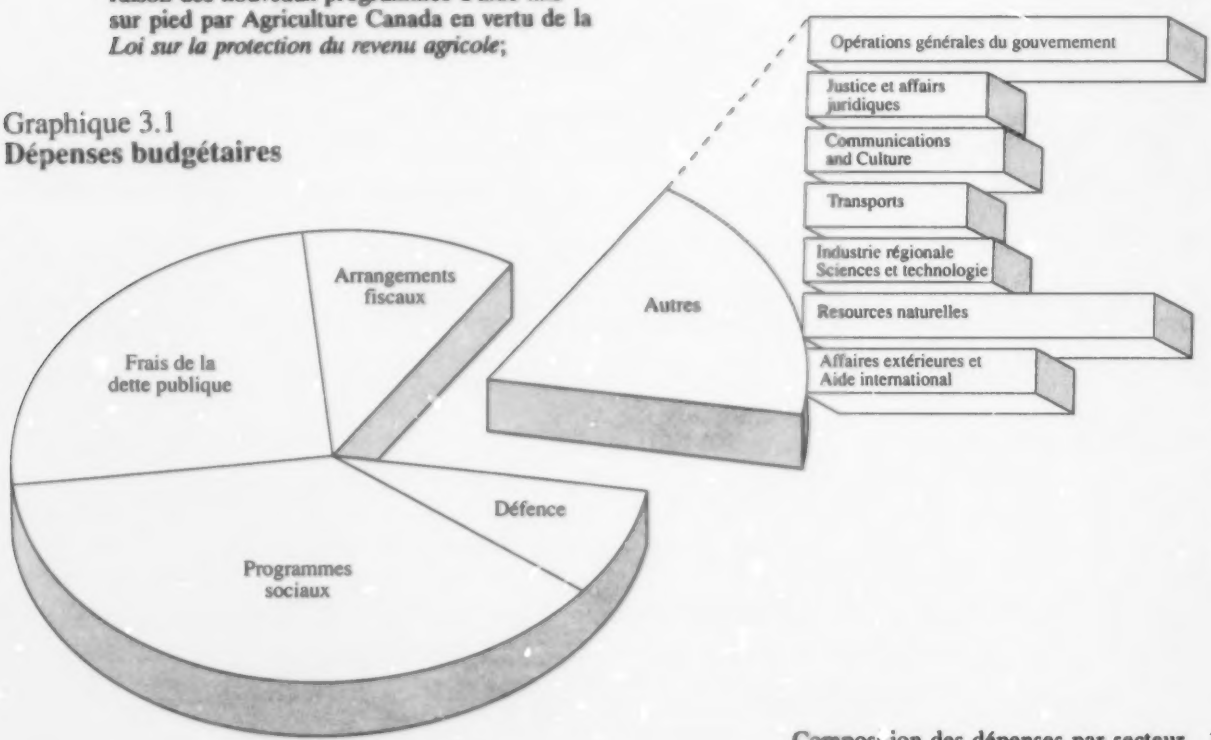

Le tableau 3.1 résume la croissance annuelle des dépenses, par secteur. Le reste du chapitre porte sur chacun des secteurs de dépenses et explique les principaux facteurs ayant contribué à la hausse des dépenses dans le Budget des dépenses principal de 1992-1993.

Tableau 3.1
Budgétaire du Budget des dépenses principal de 1992-1993 par rapport à celui de 1991-1992

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation	Variation en pourcentage
Défense	12,694	12,315	- 379	- 3.0
Affaires extérieures et aide internationale	3,866	4,197	331	8.6
Programmes sociaux	56,939	60,694	3,754	6.6
Programmes axés sur les ressources naturelles	4,892	6,190	1,298	26.5
Soutien industriel, régional et scientifique/technologique	3,324	3,421	97	2.9
Programmes de transport	3,082	2,901	- 181	- 5.9
Communications et programmes culturels	3,256	3,458	201	6.2
Justice et programmes juridiques	3,119	3,274	155	5.0
Opérations générales du gouvernement	6,112	6,439	328	5.4
Frais de la dette publique	43,200	40,200	- 3,000	- 6.9
Arrangements fiscaux	17,255	17,648	393	2.3
Total partiel (1)	157,738	160,735	2,997	1.9
Comptes à fins déterminées - sommes non attribuées	- 210	- 218	- 8	3.8
Total (2)	157,528	160,517	2,989	1.9

(1) Ces chiffres sont rajustés pour tenir compte de la consolidation du Compte d'asssurance-chômage seulement. Les autres rajustements figurent à la ligne des comptes à fins déterminées.
(2) Les chiffres peuvent ne pas correspondre suite à l'arrondissement.

Défense

Les dépenses liées à la **défense** visent à protéger le Canada et les intérêts canadiens contre les agressions et les mesures coercitives et à permettre d'y faire face adéquatement, le cas échéant. Dans le cadre de son examen de la politique de défense, le gouvernement a confirmé les priorités suivantes en septembre 1991 :

- la défense et la souveraineté du Canada ainsi que les responsabilités civiles;
- les activités de défense exercées en collaboration avec les autres pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la coopération avec les États-Unis pour ce qui est de la défense de l'Amérique du Nord;
- la paix et la sécurité internationales, grâce à des opérations visant à assurer la stabilité et à maintenir la paix, au contrôle des armements et à l'aide humanitaire.

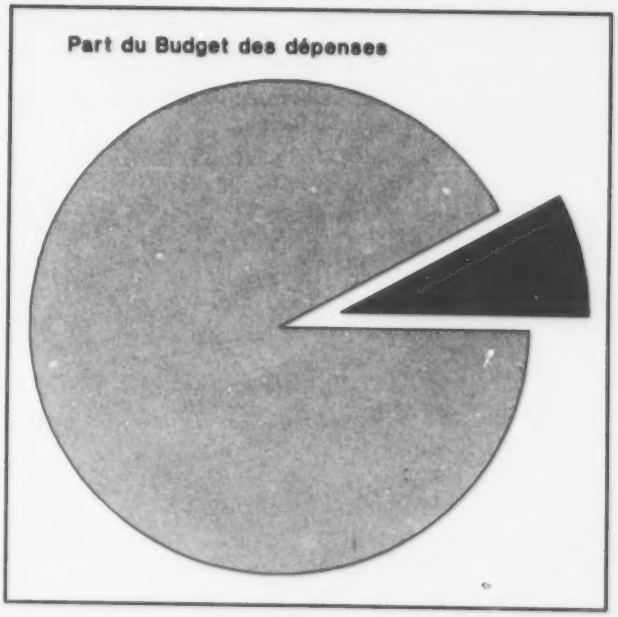

Le Budget des dépenses principal de 1992-1993 consacre 12.3 milliards de dollars au ministère de la **Défense nationale**. Voici une ventilation approximative du budget de la défense :

- 45 p. 100 pour les frais de personnel, ce qui comprend les traitements, salaires et avantages sociaux de quelque 81,807 militaires et 32,643 civils;
- 20 p. 100 pour les dépenses en capital nécessaires au rééquipement et à la modernisation des Forces canadiennes. Cinq grands projets d'acquisition comptent pour quelque 45 p. 100 du budget total des immobilisations : la frégate canadienne de patrouille, la défense aérienne à basse altitude, la révision et la modernisation de la classe Tribal, la modernisation de la défense aérienne de l'Amérique du Nord et le système tactique de commandement, de contrôle et de communications;
- 30 p. 100 pour les dépenses de fonctionnement non liées au personnel comme le carburant, l'entretien et les approvisionnements;
- 5 p. 100 pour les subventions et les contributions ainsi que les prestations de retraite prévues par la loi.

Tableau 3.2
Défense

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation
Défense nationale	12,830	12,460	- 370
Rajustement découlant de la consolidation des comptes à fins déterminées	- 136	- 145	- 9
Total	12,694	12,315	- 379

Exception faite des 600 millions de dollars affectés à la défense dans le Budget des dépenses principal de 1991-1992 pour la Guerre du Golfe, le Budget des dépenses principal de 1992-1993 affiche une augmentation de 221 millions de dollars qui correspond sensiblement au taux d'inflation.

Affaires extérieures et aide internationale

Les programmes du secteur des affaires extérieures et de l'aide internationale visent à mettre en application les politiques étrangères du Canada, à représenter les intérêts du Canada à l'étranger et à aider les pays en développement par :

- l'élaboration de politiques et l'exécution de programmes dans les principaux domaines que sont la coordination de la politique étrangère, les relations commerciales, économiques et politiques, la sécurité internationale et les affaires consulaires et juridiques;
- l'administration de l'aide apportée par le Canada et des programmes relatifs à l'immigration et au tourisme à l'étranger.

Compte tenu de ces intérêts variés, le Canada entretient des relations diplomatiques avec presque tous les pays. Il est membre des Nations Unies et des organisations qui y sont associées, de l'OTAN et de nombreuses autres organisations internationales. Il entretient ces relations par l'entremise de 115 missions, dont 9 sont affiliées à des organisation multilatérales.

Comme l'indique le tableau 3.3, le Budget des dépenses principal accorde au total 9.4 millions de dollars de plus au **ministère des Affaires extérieures.**

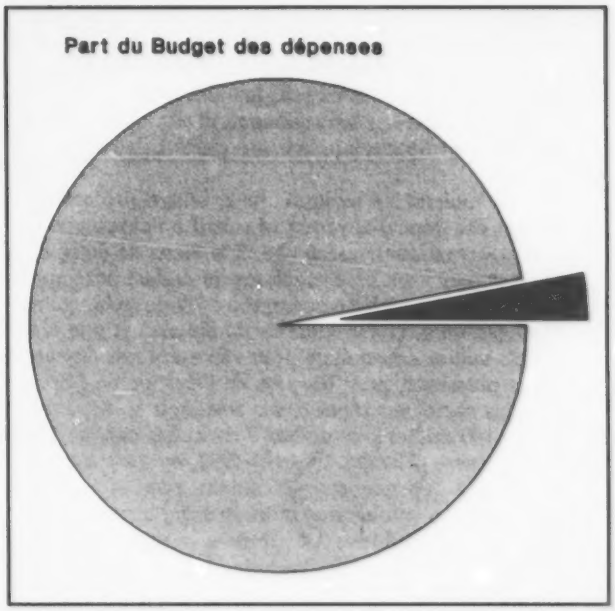

Tableau 3.3
Affaires extérieures et aide internationale

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada	1,234.9	1,244.3	9.4
Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales	5.0	5.0	-
Agence canadienne de développement international	2,200.7	2,266.9	66.2
Secrétariat canadien	2.3	1.8	- 0.5
Centre international d'exploitation des océans	13.3	13.3	-
Centre de recherches pour le développement international	123.0	115.0	- 8.0
Commission mixte internationale	6.2	6.4	0.2
Finances: Aide internationale	229.8	544.3	314.5
Corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale	51.0	-	- 51.0
Total	3,866.2	4,197.0	330.8

Cette augmentation tient compte non seulement de l'inflation à l'étranger, mais aussi de l'aide technique accordée aux républiques de l'ancienne URSS et aux pays de l'Europe centrale et de la représentation du Canada dans les pays baltes; de l'aide fournie à la SRC pour Radio-Canada international; et des opérations du Bureau des négociations commerciales trilatérales.

Le tableau 3.4 indique que le budgétaire net du Budget des dépenses principal relatif à l'enveloppe de l'aide internationale est de 2,833 millions de dollars, soit une augmentation de 83 millions de dollars par rapport à 1991-1992. L'enveloppe comprend l'Aide publique au développement (2,733 millions de dollars) et une réserve de 100 millions de dollars pour répondre aux demandes d'aide pressante, pour les pays de l'Europe de l'Est et pour les anciennes républiques soviétiques. Seulement 16 des 100 millions de dollars sont inclus dans le Budget des dépenses principal de 1992-1993; on aura recours au Budget des dépenses supplémentaire pour affecter le reste de cette somme aux initiatives qui seront prises en 1992-1993. Le tableau 3.4 présente la ventilation de l'encaisse budgétaire de l'enveloppe de l'aide internationale.

Tableau 3.4
Aide internationale

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation
Programme de partenariat			
Institutions financières internationales:			
ACDI	107	229	122
Ministère des Finances	230	265	35
Appui au secteur bénévole (ACDI)	277	260	- 17
Organismes internationaux non gouvernementaux (ACDI)	23	23	-
Collaboration industrielle (ACDI)	75	75	-
Centre de recherches pour le développement international	123	115	- 8
Centre international d'exploitation des océans	13	13	-
Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (ACDI)	4	5	1
Coopération technique multilatérale (ACDI)	164	153	- 11
Aide alimentaire multilatérale (ACDI)	158	151	- 7
Subventions et contributions (Affaires extérieures)	47	46	- 1
Total partiel: Programme de partenariat	1221	1335	114
Initiatives nationales			
Aide alimentaire bilatérale (ACDI)	213	191	- 22
Bourses d'études:			
ACDI	12	11	- 1
Affaires extérieures	9	11	2
Corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale	51	-*	- 51
Assistance humanitaire internationale (ACDI)	67	67	-
Information sur le développement (ACDI)	10	7	- 3
Programmes géographiques (ACDI)	977	983	6
Frais de services d'Approvisionnements et Services Canada	-	2	2
Total partiel: Initiatives nationales	1339	1272	- 67
Ressources administratives			
ACDI	114	113	- 1
Affaires extérieures	76	73	- 3
Total partiel: Ressources administratives	190	186	- 4
Aide publique au développement – brute	2750	2793	43
Moins: remboursements de prêts des années antérieures	57	60	3
Aide publique au développement – nette	2693	2733	40
Plus: réserve	57	100**	43
Enveloppe de l'aide internationale	2750	2833	83

* Inclus dans les programmes géographiques par suite de la décision, annoncée dans le budget de février 1991, de transférer les responsabilités de la CPCAI à l'ACDI.

** Dans le cas des pays de l'Europe de l'Est et des anciennes républiques soviétiques, 16 millions de dollars sont prévus pour les Affaires extérieures dans le Budget des dépenses principal de 1992-1993, et le reste de cette somme sera inscrite au Budget des dépenses supplémentaire pour les initiatives qui seront prises en 1992-1993.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est chargée d'exécuter la majeure partie du programme d'aide canadien, ce qui représente environ 80 p. 100 du budget alloué à cet égard. Le budgétaire du Budget des dépenses principal de l'ACDI totalise 2,267 millions de dollars, soit 66 millions de plus qu'en 1991-1992.

L'aide internationale est habituellement présentée en fonction des engagements pris par le Canada. En 1992-1993, les engagements s'élèvent à 3,061 millions de dollars, soit 59 millions de dollars de moins qu'en 1991-1992. Si les sommes relatives aux engagements diffèrent du montant des dépenses budgétaires nettes qui constituent les besoins de trésorerie, c'est principalement en raison du fait que le Canada finance surtout les banques de développement internationales en émettant des billets à ordre. Les institutions encaissent ces billets au cours des années subséquentes, selon leurs besoins, et ce sont les prévisions relatives aux encaissements pour l'exercice à venir qui figurent dans le Budget des dépenses principal. La valeur intégrale des billets est cependant incluse dans le calcul des engagements dans l'année où ils sont émis. Les engagements comprennent également d'autres postes comme les dépenses non budgétaires et la valeur théorique de l'aide du Canada aux stagiaires venant des pays en développement.

Le ministère des **Finances** fournit aussi de l'aide internationale, en payant des frais d'adhésion et des obligations à diverses organisations financières internationales, dont l'Association internationale de développement et le Fonds monétaire international. Il est également chargé du financement des accords multilatéraux relatifs à la réduction de la dette bilatérale. Les contributions versées à cet égard, qui proviennent de sources autres que l'enveloppe de l'aide internationale, permettent au Canada de respecter les engagements qu'il a pris en vertu des accords multilatéraux qui ont pour but de réduire la dette bilatérale de certains pays ayant de la difficulté à respecter leurs obligations contractuelles à l'égard de créanciers officiels. Au nombre des pays admissibles figurent la Pologne et l'Égypte, qui ont déjà signé des ententes, et les pays les plus pauvres.

La hausse de 314.5 millions de dollars est principalement attribuable à ce qui suit :

- 32.7 millions de dollars pour les paiements plus élevés à l'Association internationale de développement;
- 279 millions de dollars pour une nouvelle catégorie de contributions versées aux pays ayant conclu une entente multilatérale de réduction de la dette bilatérale.

Les activités et les responsabilités de la **Corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale** (CPCAI) ont été transférées à l'ACDI conformément aux mesures budgétaires annoncées en février 1991.

Programmes sociaux

Les programmes des **ministères de la Santé national et du Bien-être social, des Affaires indiennes et du Nord canadien et de l'Emploi et de l'Immigration** constituent plus de 94 p. 100 des dépenses de ce secteur. Les programmes de ce secteur visent à préserver la santé et le bien-être de tous les Canadiens. Dans le cas des personnes les plus démunies, le gouvernement vient en aide aux plus désavantagés sur le plan économique et social, y compris les sans-emploi, la main-d'oeuvre non qualifiée, les peuples autochtones, les anciens combattants, les personnes handicapées, les enfants, les personnes âgées et les immigrants. Grâce à ses politiques et à ses programmes, le gouvernement assure à tous les Canadiens l'égalité d'accès aux avantages qu'offre la société canadienne.

Le tableau 3.5 présente la ventilation, par ministère et organisme, des dépenses des programmes sociaux.

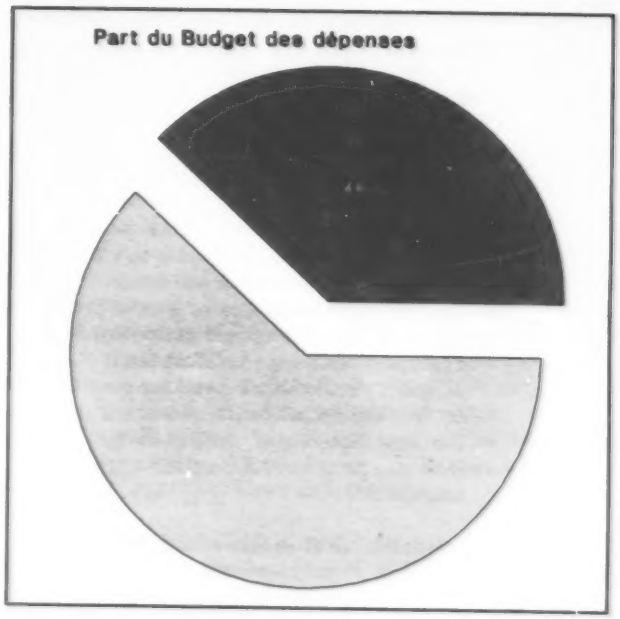

Tableau 3.5
Programmes sociaux

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation
Emploi et Immigration Canada [1]	20,531.7	22,181.4	1,649.7
Conseil consultatif sur la situation de la femme	3.6	3.5	- 0.1
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	86.0	90.3	4.3
Condition féminine – Bureau de la coordonnatrice	4.0	10.2	6.2
Affaires indiennes et du Nord canadien	2,792.1	3,253.8	461.7
Commission canadienne des affaires polaires	-	1.2	1.2
Travail Canada	239.8	234.1	- 5.7
Conseil canadien des relations de travail	9.0	9.8	0.8
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	3.8	2.0	- 1.8
Santé nationale et Bien-être social Canada [2]	28,907.4	30,340.8	1,433.4
Conseil de recherches médicales	247.6	256.0	8.4
Société canadienne d'hypothèques et de logement	2,042.4	2,089.7	47.3
Secrétariat du Conseil du Trésor			
Initiatives pour l'emploi des jeunes	180.0	180.0	-
Anciens combattants Canada	1,891.8	2,040.7	148.9
Total	56,939.2	60,693.5	3,754.3

(1) Rajusté pour tenir compte de la consolidation des comptes à fins déterminées.
(2) Ne comprend pas les paiements aux provinces pour les services de santé assurés et de soins prolongés, qui font partie des arrangements fiscaux (Voir le tableau 3.13).

Les dépenses des programmes sociaux constituent la plus importante composante des dépenses globales. Au cours de l'exercice 1992-1993, l'administration fédérale consacrera 60.7 milliards de dollars, soit la moitié des dépenses de programmes, à l'amélioration du bien-être des Canadiens, soit :

- plus de 44 milliards de dollars en transferts directs aux particuliers sous forme de paiements aux personnes âgées, aux familles, aux sans-emploi et aux anciens combattants;
- 6 milliards de dollars en paiements aux provinces et aux territoires pour la prestation des service, d'aide sociale et de bien-être, et de l'aide aux personnes handicapées;
- 10 milliards de dollars pour des programmes sociaux axés principalement sur des projets qui touchent l'emploi, la santé et le logement, et pour des programmes destinés aux peuples autochtones.

Santé nationale et Bien-être social Canada est chargé de promouvoir et de préserver la santé, la sécurité et le bien-être social des Canadiens.

Les paiements législatifs comptent pour 95 p. 100 des dépenses des programmes sociaux du ministère, lesquelles s'élèvent à 30.3 milliards de dollars. Ils ne comprennent pas les 6.2 milliards de dollars en paiements au titre du Financement des programmes établis pour les services de santé assurés et de soins prolongés, qui sont indiqués au tableau 3.13 intitulé «Arrangements fiscaux». Les dépenses liées à ces principaux programmes législatifs ont augmenté, par rapport à l'an dernier, de 1.3 milliard de dollars (4.8 p. 100) en raison du nombre plus élevé de prestataires admissibles et du rajustement à la hausse des prestations. En effet,

- les paiements aux personnes âgées (19.5 milliards de dollars) se sont accrus de 3.2 p. 100 par rapport à l'exercice précédent;
- les allocations familiales (2.9 milliards de dollars) ont augmenté de 3.7 p. 100;
- les paiements effectués en vertu du Régime d'assistance publique du Canada (6.3 milliards de dollars), qui servent à cofinancer les coûts des programmes provinciaux axés sur les services sociaux, l'aide à l'enfance et d'autres services familiaux, ont augmenté de 10.5 p. 100.

Les coûts des programmes non législatifs, qui s'élèvent à 1,577 millions de dollars, ont augmenté de 8.6 p. 100 (124 millions de dollars) par rapport au Budget des dépenses principal de 1991-1992 en raison de l'augmentation de la demande pour les services existants, de la mise en oeuvre de nouvelles initiatives ou de l'élargissement des programmes en vigueur. Par exemple :

- le plan d'action en matière de santé et d'environnement (23.7 millions de dollars);
- les services de santé non assurés offerts aux autochtones (47.6 millions de dollars);
- les Jeux du Commonwealth de 1994 (12 millions de dollars);
- les initiatives liées à la violence familiale et aux personnes handicapées (11.7 millions de dollars).

Le reste des dépenses du ministère est composé des paiements servant à appuyer les services de santé assurés et les services de soins prolongés, qui découlent des arrangements fiscaux conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces (tableau 3.13). Les paiements prévus pour 1992-1993, qui totalisent 6.2 milliards de dollars, représentent une augmentation de 6.6 p. 100 par rapport aux paiements de 5.8 milliards de dollars indiqués dans le Budget des dépenses principal de 1991-1992.

L'aide offerte aux peuples autochtones par l'administration fédérale vient surtout des programmes du **ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien**. De façon générale, le ministère s'acquitte des obligations législatives que le gouvernement fédéral a envers les autochtones et qui découlent des traités, de la *Loi sur les indiens* et d'autres lois.

Le ministère s'occupe également de l'administration des terres des réserves, des recettes et des fonds en fiducie; vient en aide aux Indiens et Inuit pour qu'ils acquièrent les aptitudes nécessaires au développement économique et mettent sur pied des entreprises viables; et appuie les négociations relatives aux revendications territoriales qui ne sont pas visées par un traité ou quelque autre instrument ou qui résultent de l'inexécution, par le gouvernement, de ses obligations.

Les 3,079 millions de dollars affectés au Programme des affaires indiennes et inuit couvrent plusieurs secteurs, dont les suivants :

- l'éducation (903 millions de dollars);
- le développement social (816 millions de dollars);
- les immobilisations et les services communautaires (665 millions de dollars);
- l'aide aux bandes indiennes pour qu'elles administrent leurs programmes (269 millions de dollars).

Le reste des fonds est consacré au développement économique, aux revendications globales, à l'autonomie gouvernementale, aux terres, aux recettes et à la fiducie, ainsi qu'à l'administration des programmes.

Ces principaux secteurs de dépenses reflètent les quatre volets du programme autochtone du gouvernement du Canada, à savoir : le règlement accéléré des revendications territoriales; l'amélioration de la situation économique et sociale dans les réserves; l'amélioration des rapports entre les peuples autochtones et les administrations publiques; et les préoccupations actuelles des peuples autochtones au Canada.

Au total, 176.8 millions de dollars sont prévus pour le Programme des affaires du Nord afin de permettre au gouvernement de continuer à mettre en oeuvre la stratégie de développement politique et économique dans le Nord et d'accroître la présence du Canada dans l'Arctique ainsi que la coopération circumpolaire. Ces dépenses augmentent de 6.9 p. 100 en raison de la hausse des coûts des services de santé, de la prise en charge du Service aérien omnibus aux régions du Nord, qui relevait d'Industrie, Sciences et Technologie, et de la mise en oeuvre de la Stratégie concernant l'environnement arctique.

La Commission canadienne des affaires polaires, constituée en vertu d'une loi en février 1991, a débuté ses travaux en septembre 1991. Elle est chargée de promouvoir l'accroissement et la diffusion des connaissances sur les régions polaires, au moyen principalement du Système canadien d'information sur les régions polaires. Son budget s'élève à 1.2 million en 1992-1993.

Emploi et Immigration Canada a pour principal objectif :

- d'améliorer le fonctionnement du marché du travail, et, pour ce faire, de promouvoir l'équité en matière d'emploi et la stabilité du marché en collaboration avec d'autres paliers de gouvernement et le secteur privé; de favoriser l'acquisition et l'utilisation de compétences et de fournir une protection temporaire du revenu aux sans-emploi. Les principales activités sont les programmes d'emploi et d'assurance (sous lequel sont regroupés l'ancien Programme de mise en valeur des ressources humaines et le Service national de placement) et l'assurance-chômage;
- de sélectionner, d'admettre et de contrôler les immigrants, les visiteurs et autres personnes qui souhaitent venir au Canada, et d'aider les immigrants à s'installer au Canada.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration recevra 3.2 milliards de dollars pour ses activités liées à la formation et à l'emploi, soit

- 1.3 milliard de dollars pour le Programme d'emploi et d'assurance, dont 0.2 milliard de dollars pour les bénéficiaires de l'aide sociale;
- 0.1 milliard de dollars pour la formation linguistique et l'adaptation des immigrants, lesquels services sont offerts dans le cadre du Programme d'immigration;
- 1.8 milliard de dollars pour l'emploi et la formation des chômeurs qui sont admissibles à l'aide prévue aux articles 24, 25, 26 et 26.1 de la *Loi sur l'assurance-chômage*.

Des ressources sont également incluses dans le Budget des dépenses principal de 1992-1993 du **Secrétariat du Conseil du Trésor** (180 millions de dollars pour les initiatives destinées aux jeunes) et de **Santé nationale et Bien-être social Canada** (1 million de dollars pour les bénéficiaires de l'aide sociale) pour les activités de formation et d'emploi.

Les paiements prévus pour les prestations d'assurance-chômage, qui s'élèvent à 20.3 milliards de dollars, ont été consolidés dans le Budget des dépenses principal. Il s'agit d'une hausse nette de 1.6 milliard de dollars qui est attribuable principalement à l'impact que la récession devrait continuer d'avoir sur les niveaux d'emploi. Le Budget des dépenses principal prévoit également 458 millions de dollars pour le Programme d'Immigration.

Le Budget des dépenses principal de 1992-1993 consacre 2.0 milliards de dollars au **ministère des Anciens combattants**. Ce montant comprend 1.1 milliard de dollars pour les pensions des anciens combattants et 166 millions de dollars pour leurs allocations. Une bonne partie du solde est affectée aux services de santé des anciens combattants, dont 162 millions de dollars au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. La hausse de 149 millions de dollars est due principalement à l'indexation des prestations de pension (65 millions de dollars), ainsi qu'au recours accru aux services de santé et au coût plus élevé de ces services (48 millions de dollars).

Les prévisions budgétaires de la **Société canadienne d'hypothèques et de logement** s'établissent à 2,089.7 millions de dollars pour 1992-1993, dont environ

95 p. 100 seront consacrés au logement social. Une somme supplémentaire de 70 millions de dollars est prévue pour les nouveaux engagements devant être pris en 1992-1993 et pour les subventions plus élevées touchant quelque 650 000 unités de logement, mais comme il faut en déduire les économies réalisées par suite du budget de février 1991, l'augmentation nette s'élève à 47.3 millions de dollars par rapport à 1991-1992.

Le Budget des dépenses principal du **ministère du Travail** comprend 50 millions de dollars pour le Programme d'adaptation des travailleurs âgés. Ce programme, dont les frais sont partagés par le gouvernement fédéral (70 p. 100) et les provinces (30 p. 100), offre des rentes aux travailleurs âgés qui subiraient de graves difficultés financières à la suite d'une mise à pied permanente.

Programmes axés sur les ressources naturelles

Ces programmes sont axés sur les ressources naturelles du Canada dans des secteurs comme l'agriculture, les forêts, les pêches, l'énergie, les minéraux et l'environnement. Ils visent en général à assurer non seulement l'exploitation ordonnée des ressources naturelles de manière à maximiser les avantages économiques qu'en tirent les Canadiens, mais aussi la protection et l'assainissement de l'environnement.

Nombreux sont les producteurs agricoles canadiens qui font face à des difficultés financières en raison principalement de l'état actuel des marchés internationaux des céréales. Ils craignent aussi pour leur avenir étant donné que le traitement des denrées agricoles est l'un des principaux enjeux des négociations commerciales multilatérales qui se déroulent présentement. C'est pourquoi près de la moitié du Budget des dépenses du **ministère de l'Agriculture** servira à soutenir et à stabiliser les revenus des producteurs agricoles. L'autre moitié sera répartie ainsi : 20 p. 100 iront aux agriculteurs, aux organismes et aux autres paliers de gouvernement en vue de la réalisation d'autres objectifs dans le domaine de l'agriculture, et environ 30 p. 100 seront affectés à la recherche et au développement scientifiques ainsi qu'aux activités d'inspection et de réglementation du ministère.

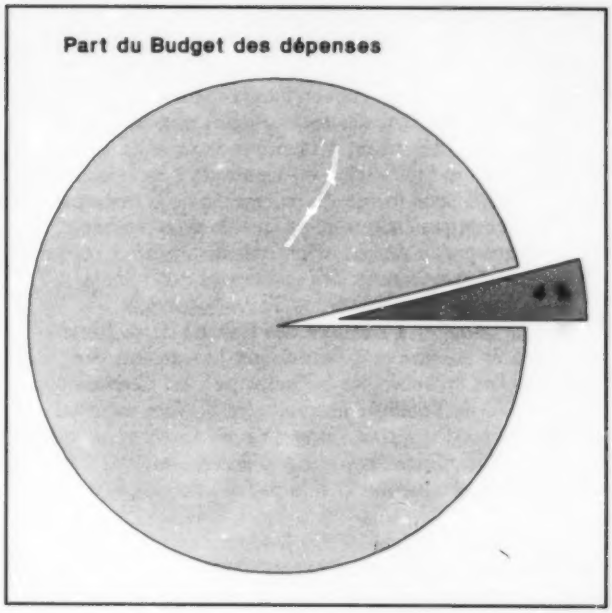

Tableau 3.6
Programmes axés sur les ressources naturelles

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation
Agriculture Canada	1,888.2	2,862.9	974.7
Commission canadienne du lait	3.8	3.7	- 0.1
Office canadien des provendes	20.0	-	- 20.0
Énergie, Mines et Ressources Canada	811.7	891.3	79.6
Commission de contrôle de l'énergie atomique	38.4	41.6	3.2
Énergie atomique du Canada, Limitée	176.4	177.6	1.2
Office national de l'énergie	26.2	33.6	7.4
Environnement Canada	1,019.3	1,135.5	116.2
Commission des champs de bataille nationaux	-	6.8	6.8
Pêches et Océans	760.6	790.7	30.1
Forêts Canada	147.1	246.0	98.9
Total	4,891.7	6,189.7	1,298.0

La plus grande partie du budgétaire du Budget des dépenses principal du ministère de l'**Énergie, des Mines et des Ressources** sera affectée aux activités que le ministère exerce dans les secteurs des levés, de la cartographie, de la recherche géologique et énergitique, du développement des technologies minières, ainsi qu'aux activités visant à favoriser la mise en valeur ordonnée et l'utilisation efficiente de l'énergie. Le solde sera versé sous forme de paiements de transfert à d'autres organisations et paliers de gouvernement. La majeure partie de ces paiements de transfert seront axés sur la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières au large des côtes, le reste servant principalement à financer des travaux de recherche exécutés ailleurs et à encourager le transfert des nouvelles technologies à l'industrie. La **Commission de contrôle de l'énergie atomique** et l'**Office national de l'énergie** s'acquittent, en régime de recouvrement des coûts, d'importantes fonctions de réglementation ayant trait à la production et à la distribution de l'énergie.

Environ 39 p. 100 du Budget des dépenses du **ministère de l'Environnement** iront à l'exploitation et à l'aménagement de parcs nationaux et de sites historiques, et 38 p. 100 aux activités de conservation et de protection de l'environnement. Près de 23 p. 100 iront aux services de l'environnement atmosphérique du ministère.

La majeure partie des dépenses prévues dans le Budget des dépenses principal pour le **ministère des Pêches et des Océans** sera affectée aux opérations et aux services que le ministère exerce relativement aux océans et aux eaux intérieures du Canada, en particulier la conservation, la mise en valeur et l'utilisation économique prolongée des ressources halieutiques du Canada. Les éléments les plus importants de ces opérations sont le soutien à la recherche et le soutien technique, les activités liées à la réglementation et à la gestion des pêches dans l'Atlantique, le Pacifique et les eaux douces, les services d'inspection des pêches, et l'exploitation et l'entretien des quais pour petites embarcations.

Environ 60 p. 100 du Budget des dépenses principal du **ministère des Forêts** serviront à financer les opérations et les services du ministère, tandis que le reste sera versé sous forme de paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement ou organismes pour les aider à financer des activités forestières. Le ministère s'occupe principalement de la recherche et de prestation de services techniques. La majorité des paiements de transfert découlent d'ententes de développement forestier conclues avec les provinces.

Le Budget des dépenses principal de 1992-1993 prévoit 1.3 milliard de dollars de plus que celui de 1991-1992 dans ce secteur de dépenses. Cette augmentation de 27 p. 100 est principalement due à des circonstances spéciales qui ont fait qu'une bonne partie des fonds dépensés par le **ministère de l'Agriculture** dans ce domaine en 1991-1992 ont dû être inscrits au Budget des dépenses supplémentaire plutôt qu'au Budget des dépenses principal. Elle reflète également la priorité que le gouvernement accorde à la qualité de l'environnement dans le cadre du Plan vert.

Dans les deux cas, ainsi qu'en général, les principaux facteurs à l'origine des variations annuelles de ces dépenses de programmes sont les décisions stratégiques que le gouvernement a prises et qui ont entraîné des changements de priorité. Certaines de ces décisions ont abouti à l'approbation, par le Parlement, de lois distinctes prévoyant des autorisations législatives (ou permanentes) de dépenser.

Parmi les importantes décisions qui influent sur les dépenses prévues pour le **ministère de l'Agriculture** dans le Budget des dépenses principal de 1992-1993, mentionnons les suivantes :

- la mise en oeuvre de nouveaux programmes à frais partagés en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole*, dont le régime d'assurance du revenu brut et le compte de stabilisation du revenu net, qui ont pour but d'aider à stabiliser de façon continue les revenus des producteurs agricoles et qui représentent une augmentation de 746 millions de dollars;
- l'abolition du Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, qui contribue à une diminution de 235 millions de dollars;
- le soutien spécial du revenu offert aux producteurs agricoles pour les campagnes 1990-1991 et 1991-1992 conformément à la *Loi sur la protection du revenu agricole* (mesures I et II concernant le soutien et l'adaptation agricoles), qui représente une augmentation de 575 millions de dollars.

Comme la *Loi sur la protection du revenu agricole* a été promulguée en avril 1991, soit après le dépôt du Budget des dépenses principal de 1991-1992, les dépenses en question n'ont figuré que dans le Budget des dépenses supplémentaire de 1991-1992. C'est ce qui explique la hausse particulièrement importante des dépenses prévues pour Agriculture dans le Budget des dépenses principal de 1992-1993 par rapport à celui de 1991-1992.

La mise en oeuvre du Plan vert du gouvernement s'est répercutée sur le Budget des dépenses principal de

tous les ministères qui oeuvrent dans ce secteur. Environ 40 p. 100 des fonds consacrés au Plan vert sont destinés à *Environnement Canada*, le reste devant être partagé par 14 autres ministères. En tout, une soixantaine de programmes seront mis sur pied dans le cadre du Plan vert.

Parmi les principales décisions qui influent sur le Budget des dépenses principal de 1992-1993 dans ce secteur de dépenses, mentionnons :

- la consolidation des activités de l'Office canadien des provendes avec celles du *ministère de l'Agriculture*, qui représente à la fois une augmentation et une diminution;
- l'élaboration d'un programme d'adaptation pour les travailleurs d'usine dans le cadre du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, qui a contribué à une augmentation de 16 millions de dollars;
- la mise en oeuvre d'un programme de développement des pêches Québec-Canada qui est parallèle au Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique et qui équivaut à une augmentation de 15.3 millions de dollars;
- la conclusion de nouveaux accords de mise en valeur des ressources forestières avec plusieurs provinces, qui est à l'origine d'une augmentation de 73 millions de dollars.

Un autre facteur ayant contribué à la hausse des dépenses d'une année à l'autre dans ce secteur est l'affectation d'une somme de 300 millions de dollars dans le Budget des dépenses principal de 1992-1993 au projet de mise en valeur du champ pétrolifère Hibernia, qui en sera à l'étape importante de la construction en 1992-1993. Le niveau de financement prévu dans le Budget des dépenses principal de 1991-1992 n'était que de 180 millions de dollars.

Programmes de soutien industriel, régional et scientifique/technologique

Ces programmes visent à favoriser le développement industriel et régional et à accroître la compétitivité du Canada en stimulant les investissements du secteur privé partout au pays, en créant des emplois et en encourageant l'innovation ainsi que la recherche et le développement.

En 1992-1993, les dépenses d'**Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC)** seront axées sur la promotion de la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux, sur le développement régional de l'Ontario et sur l'aide dont ont besoin les autochtones pour réaliser leur potentiel économique.

Les dépenses envisagées pour le **ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien** font suite à l'engagement qu'a pris le gouvernement fédéral de financer des mesures de diversification dans l'Ouest canadien. Au Québec, les programmes de développement régional sont maintenant la responsabilité du **Bureau fédéral de développement régional (Québec)**, qui a été créé pendant l'exercice 1991-1992 afin de promouvoir et de coordonner les activités de développement économique du gouvernement fédéral dans les diverses régions du Québec ainsi que les ententes de coopération sectorielle administrées par les autres ministères fédéraux. L'**Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)** continuera de fournir des programmes qui regroupent une aide directe pour l'expansion des entreprises, des ententes de développement économique, industriel et régional de grande portée administrées par elle-même et des ententes de coopération sectorielle (en particulier dans les domaines de la foresterie, des mines et des ressources, des pêches, du développement durable, des communications et de la culture) administrées par d'autres ministères fédéraux.

Le gouvernement continue d'attacher une très grande importance aux programmes de sciences et de technologie, dont seulement quelques-uns figurent au tableau 3.7. L'investissement total du gouvernement fédéral dans ce secteur dépassera 5 milliards de dollars en 1992-1993 et amènera la participation de quelque 20 ministères et organismes à vocation scientifique, dont Environnement, Énergie, Mines et Ressources, Agriculture, l'ACDI, la Défense nationale, Statistique Canada, Pêches et Océans, Santé nationale et Bien-être social Canada, les trois Conseils subventionnaires (le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches médicales (CRM) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSM)) et le Conseil national de recherches du Canada (CNRC).

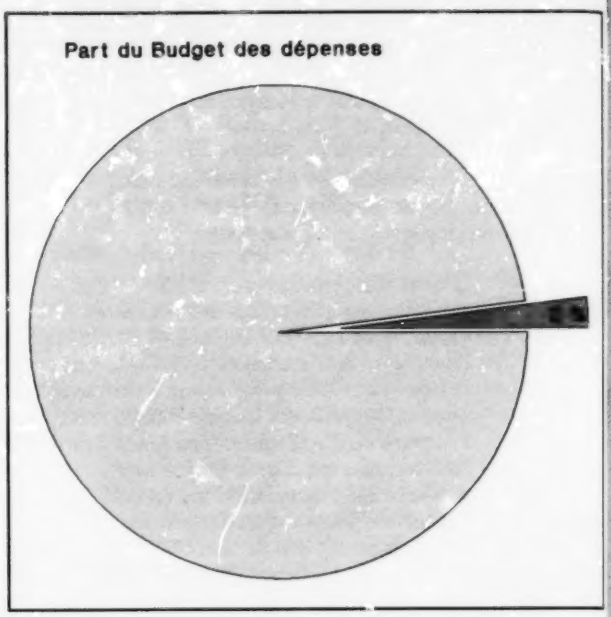

La hausse de quatre pour cent des programmes de subventions des trois Conseils subventionnaires précités est conforme à l'engagement que le gouvernement fédéral a pris d'augmenter les dépenses dans le domaine de la recherche et du développement. Des dépenses budgétaires supplémentaires de 109.8 millions de dollars sont également prévues pour l'**Agence spatiale canadienne (ASC)** qui est chargée des activités de recherche et de développement et des applications scientifiques et technologiques financées par le gouvernement fédéral, ainsi que de la coordination des politiques et des programmes spatiaux du gouvernement.

D'autres ministères et organismes oeuvrant dans ce secteur contribuent à la réalisation des objectifs industriels du Canada, notamment,

- le **ministère des Consommateurs et des Sociétés**, qui est chargé de promouvoir l'équité et l'efficacité des opérations commerciales au Canada;
- la **Banque fédérale de développement** qui appuie la création et l'expansion des entreprises au Canada;
- la **Corporation commerciale canadienne** et la **Société pour l'expansion des exportations**, qui aident les industries canadiennes à profiter des débouchés à l'étranger.

Tableau 3.7
Soutien industriel, régional et scientifique/technologique

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation
Agence de promotion économique du Canada atlantique	347.4	334.0	- 13.4
Société d'expansion du Cap-Breton	10.6	10.5	- 0.1
Consommateurs et Sociétés Canada	179.2	186.7	7.5
Tribunal de la concurrence	1.8	1.8	-
Commission du droit d'auteur	1.1	1.1	-
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	1.8	1.8	-
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	4.1	3.7	- 0.4
Commission de révision des marchés publics	1.3	1.3	-
Conseil canadien des normes	6.2	6.1	- 0.1
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada			
Corporation commerciale canadienne	14.5	14.9	0.4
Société pour l'expansion des exportations	185.0	209.0	24.0
Industrie, Sciences et Technologie Canada	1,014.1	759.1	- 255.0
Société canadienne des brevets et d'exploitation	0.8	-	- 0.8
Agence spatiale canadienne	298.4	408.2	109.8
Société de développement du Cap-Breton	32.0	31.0	- 1.0
Banque fédérale de développement	15.7	15.7	-
Investissement Canada	10.2	10.1	- 0.1
Conseil national de recherches du Canada	420.7	429.2	8.5
Conseil national de recherches en sciences naturelles et en génie	484.1	500.8	16.7
Conseil des sciences du Canada	3.2	3.1	- 0.1
Santé nationale et Bien-être social			
Bureau fédéral de développement régional (Québec)	-	191.6	191.6
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	292.0	301.3	9.3
Total	3,324.2	3,421.0	96.8

Le Budget des dépenses principal des programmes de ce secteur a augmenté d'environ trois pour cent par rapport à celui de 1991-1992. Les principaux facteurs de l'évolution des dépenses dans ce secteur sont les suivants :

- une baisse générale de 255.0 millions de dollars des dépenses d'**ISTC**, conséquence du transfert de la somme de 179.5 millions de dollars au *Bureau fédéral de développement régional (Québec)* pour ses projets de développement industriel et régional et d'une diminution nette de 59.9 millions de dollars attribuable en grande partie à la temporarisation de programmes tels que le Programme de développement industriel et régional, et des ententes fédérales-provinciales de développement économique;
- une augmentation importante de 109.8 millions de dollars des dépenses de l'**Agence spatiale canadienne**, qui est attribuable aux coûts de deux grands projets d'immobilisations – Radarsat et la Station spatiale Freedom –, de la construction du siège social de l'Agence à Saint-Hubert et de l'établissement d'un programme de développement de la science et de la technologie spatiales;
- une augmentation de 16.7 millions de dollars des dépenses du CRSNG, attribuable en grande partie à la décision d'augmenter de

4 p. 100 les budgets de subventions des trois conseils subentionnaires;

- une légère augmentation de 8.5 millions de dollars des dépenses du CNRC, attribuable aux dépenses de fonctionnement du Conseil;
- une diminution de 13.4 millions de dollars des dépenses de l'APECA, résultant des décisions prises dans le cadre du budget de l'an dernier et d'autres transferts de ressources à d'autres ministères fédéraux en vue de l'administration d'ententes de coopération sectorielles;
- une augmentation de 24 millions de dollars des dépenses du Programme de la Société pour l'expansion des exportations.

Programmes de transport

Le gouvernement fédéral accorde un soutien direct au transport, principalement par l'entremise des programmes du **ministère des Transports et de l'Office national des transports.**

Le Budget des dépenses du **ministère des Transports** pourvoit à l'exploitation des aéroports et du système de navigation aérienne du Canada, aux activités de la Garde côtière canadienne, notamment la navigation maritime et le déglaçage, ainsi que l'exploitation de certains havres et ports publics. Il assure en outre la réglementation de la sécurité aérienne et maritime par la délivrance de certificats et de licences et l'enseignement, ainsi que le maintien de la sécurité ferroviaire et routière, y compris la sécurité du transport des matières dangereuses et la réglementation des véhicules automobiles. Le Budget des dépenses comprend également des paiements pour les services de transport offerts par diverses sociétés d'État, notamment **VIA Rail** et **Marine Atlantique S.C.C.**, et des paiements aux provinces, prévus par des accords conclus pour le développement et la réfection des autoroutes et des infrastructures portuaires.

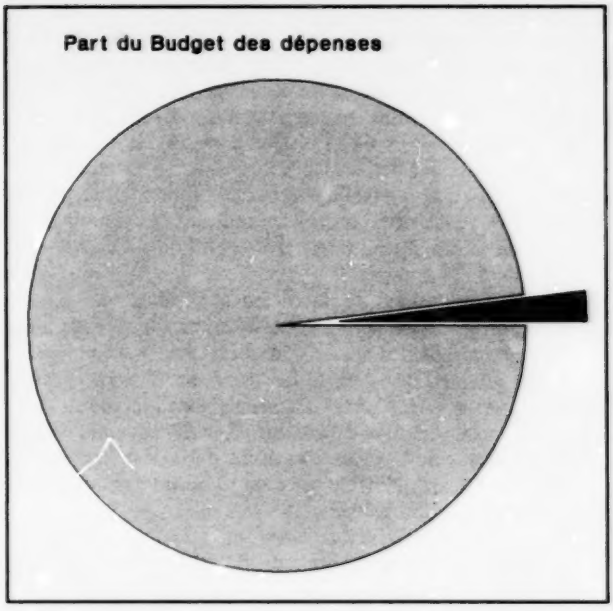

Tableau 3.8
Programmes de transport

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation
Transports *	1,488.5	1,404.4	- 84.1
VIA Rail Canada Inc.	411.9	361.9	- 50.0
Marine Atlantique S.C.C.	144.6	140.5	- 4.1
Autres sociétés d'État	103.3	71.8	- 31.5
Tribunal de l'aviation civile	1.0	1.0	-
Office du transport du grain	6.7	6.4	- 0.3
Office national des transports	897.7	887.7	- 10.0
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	28.0	27.4	- 0.6
Total	3,081.8	2,901.1	- 180.6

* Les sommes mises à la disposition de Transports Canada ne comprennent pas uniquement celles qui figurent ci-dessus, mais aussi les recettes en vertu de crédits. Pour 1992-1993, ces dernières font grimper le total à 2,586.2 millions de dollars, soit une diminution d'environ 42 millions de dollars par rapport au Budget des dépenses principal de 1991-1992.

Outre les crédits parlementaires demandés par l'intermédiaire du présent budget, le ministère demande au Parlement l'autorisation de dépenser une partie de ses recettes, dont la valeur équivaudra à peu près à 45 p. 100 de ses dépenses brutes prévues. Environ 95 p. 100 des recettes nettes du ministère en vertu de crédits proviennent des activités liées à l'aviation et aux aéroports. Une nouvelle méthode comptable adoptée en 1992-1993 a attribué toutes les recettes provenant de la taxe sur le transport aérien à l'activité liée à l'aviation.

Les prévisions de dépenses de **l'Office national des transports** sont également relativement élevées, en raison principalement des versements destinés aux compagnies ferroviaires en vertu de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* et d'autres textes législatifs. Ces paiements de transfert contribuent à environ 95 p. 100 des prévisions de dépenses de l'Office. Du point de vue de l'exploitation proprement dit, l'Office est chargé de la réglementation économique, conformément à la *Loi nationale sur les transports, de 1987,* de diverses industries du transport ressortissant à la compétence du gouvernement fédéral.

En ce qui a trait à la réglementation de la sécurité du transport, le **Bureau canadien d'enquêtes sur les accidents de transport et de la sécurité des transports** est chargé des enquêtes sur les accidents aériens, maritimes et ferroviaires et sur les accidents touchant les pipelines. Il relève directement du Parlement sous ce rapport.

Le total du Budget des dépenses principal attribuable aux programmes faisant partie de ce secteur de dépenses accuse une légère diminution par rapport au Budget des dépenses principal de 1991-1992, ce qui indique une certaine stabilité des dépenses dans ce secteur. Les principaux facteurs à l'origine des écarts accusés par le Budget des dépenses principal au chapitre des programmes visés, par rapport à l'année dernière, sont les suivants:

- une diminution des paiements aux sociétés d'État, notamment **VIA Rail** et **Marine Atlantique S.C.C.**;
- une diminution des subventions et contributions, principalement liée à l'achèvement de plusieurs programmes d'amélioration des routes;
- une diminution des dépenses d'immobilisation, attribuable aux retards accusés et au report de certains projets, afin de se conformer aux réductions prévues dans le budget.

Les recettes de **Transports Canada** au chapitre des transports aériens ont accusé une diminution importante en 1991-1992, en raison de la récession. On s'attend à une reprise à ce chapitre en 1992-1993, en raison d'une amélioration de l'économie et de prévisons de recouvrements accrus.

Communications et programmes culturels

Les programmes relatifs aux communications et à la culture visent à favoriser la croissance et l'essor de la vie culturelle canadienne, la dualité linguistique de la nation, le patrimoine multiculturel et varié du pays et la participation entière des personnes handicapées et des minorités visibles. Cette composante du Budget des dépenses principal s'élève à 3.5 millions de dollars; les dépenses seront réparties entre trois ministères, huit sociétés d'État et cinq organismes. Le tableau 3.9 compare les prévisions des dépenses de ces programmes à celles de 1991-1992.

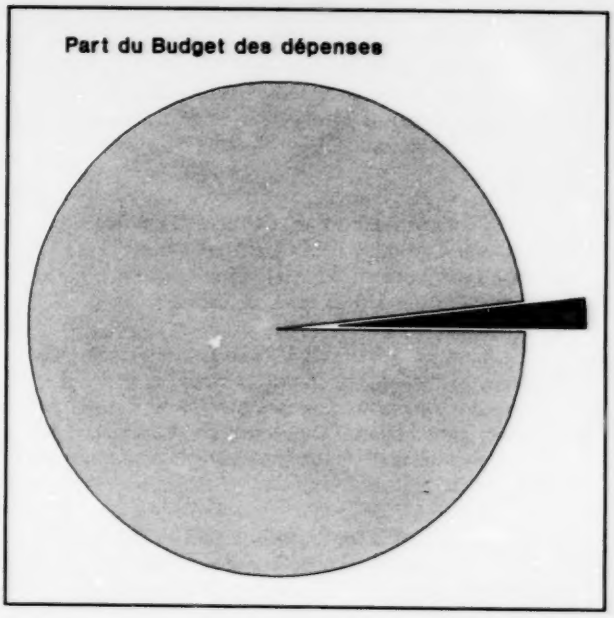

Le Budget des dépenses principal de 1992-1993 du **ministère des Communications** s'élève à 425 millions de dollars, répartis comme suit:

- 226 millions de dollars aux Affaires culturelles et à la radiodiffusion, afin de créer un milieu propice à la jouissance du patrimoine du Canada, à l'essor de l'expression artistique, à l'expansion des marchés culturels et à la prestation accrue de produits et services culturels à tous les Canadiens;

Tableau 3.9
Communications et programmes culturels

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation
Communications Canada[1]	352.1	424.7*	72.6
Conseil des arts du Canada	105.8	108.4	2.6
Société Radio-Canada	1,034.2	1,112.4	78.2
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne	145.6	145.1	- 0.5
Musée canadien des civilisations	43.9	40.7	- 3.2
Musée canadien de la nature	19.8	19.5	- 0.3
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	35.2	37.8	2.6
Archives nationales du Canada	63.0	62.4	- 0.6
Société du Centre national des arts	21.6	22.5	0.9
Office national du film	79.5	81.7	2.2
Musée des beaux-arts du Canada	29.9	29.9	-
Bibliothèque nationale	44.1	45.5	1.4
Musées nationaux du Canada			
Musée national des sciences et de la technologie	16.8	16.5	- 0.3
Multiculturalisme et Citoyenneté	106.6	118.6	12.0
Secrétariat d'État Canada (sauf l'enseignement postsecondaire)	1,060.6	1,089.8	29.2
Conseil de recherches en sciences humaines	97.6	102.1	4.5
Total	3,256.3	3,457.6	201.3

* [1] Comprend les paiements à la Société canadienne des postes pour l'envoi de publications.

- 69 millions de dollars pour la gestion du spectre des fréquences radioélectriques et les opérations régionales;
- 71 millions de dollars pour les télécommunications et le développement de la technologie.

La **Société Radio-Canada** recevra environ 38.8 p. 100 du Budget des Communications et de la Culture pour perfectionner et offrir un service national de radiodiffusion à tous les Canadiens.

À part les paiements législatifs aux provinces à l'égard de l'enseignement postsecondaire, inclus dans la composante des arrangements fiscaux du Budget des dépenses principal, 1,090 millions de dollars sont inclus dans la composantes pour le ministère du **Secrétariat d'État**:

- 481 millions de dollars sont destinés au Programme canadien des prêts aux étudiants;
- 271 millions de dollars sont destinés à l'enseignement des langues officielles;
- 127 millions de dollars sont destinés aux projets de dévelopement social et de promotion de l'identité canadienne.

Le Budget des dépenses principal de **Multiculturalisme et Citoyenneté** s'élève à 119 millions de dollars. Il reflète la séparation de l'ancien ministère d'État du **Secrétariat d'État** et son accession au statut intégral de ministère.

Le Budget de 102 millions de dollars du **Conseil de recherches en sciences humaines** est consacré à la promotion de la recherche et au financement de bourses d'études dans le domaine des sciences humaines; l'augmentation du financement reflète la décision d'accroître de 4 p. 100 les budgets de trois conseils subventionnaires.

Justice et programmes juridiques

Ces programmes sont axés sur l'administration de la justice et l'application de la loi. Les dépenses qu'ils entraînent ont pour objet de favoriser l'équité du système d'administration de la justice au pays et de maintenir l'ordre public par des mesures de police et de protection. Le tableau 3.10 compare le Budget des dépenses principal de ces programmes à celui de l'année dernière.

Le ministère et les organismes faisant partie du portefeuille de la **Justice** offrent un vaste ensemble de services en matière d'administration de la justice, y compris les suivants:

- des services juridiques au gouvernement et à ses organismes, par l'intermédiaire du **ministère de la Justice;**
- des services administratifs à la **Cour canadienne de l'impôt et à la Cour suprême;**
- des services administratifs, par l'intermédiaire du **Commissaire à la magistrature fédérale,** pour les juges des cours des provinces et des territoires nommés par le pouvoir fédéral;

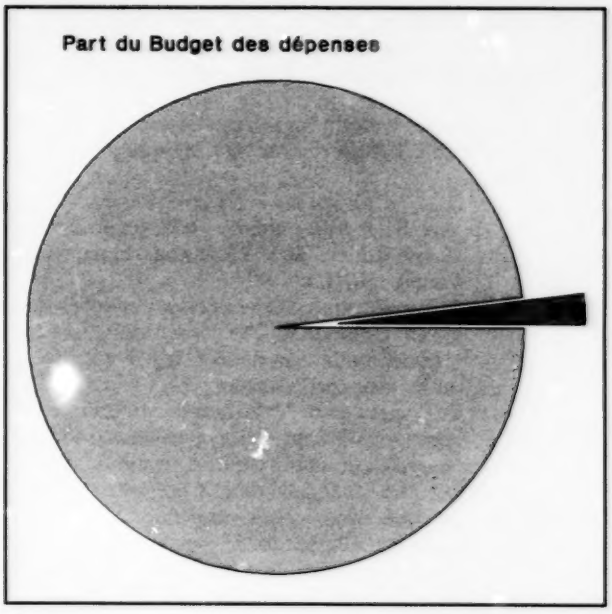

Tableau 3.10
Justice et programmes juridiques

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation
Justice	416.6	442.8	26.2
Commission canadienne des droits de la personne	16.8	18.2	1.4
Commissaire à la magistrature fédérale	164.9	185.9	21.0
Cour fédérale du Canada	18.7	32.7	14.0
Commission de réforme du droit du Canada	4.9	4.8	- 0.1
Commissariats à l'information et la protection de la vie privée	6.7	6.8	0.1
Cour suprême du Canada	15.1	15.6	0.5
Cour canadienne de l'impôt	8.7	9.6	0.9
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	1.6	1.5	- 0.1
Solliciteur général du Canada	30.2	66.8	36.6
Service canadien du renseignement de sécurité	214.0	216.9	2.9
Service correctionnel du Canada	961.8	1,012.1	50.3
Commission nationale des libérations conditionnelles	23.1	24.4	1.3
Gendarmerie royale du Canada	1,230.1	1,229.9	- 0.2
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	1.5	1.5	-
Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada	3.9	4.0	0.1
Total	**3,118.6**	**3,273.5**	**154.9**

- les activités de la **Commission canadienne des droits de la personne** et celles des **Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée;**

Le ministère et les organismes faisant partie du portefeuille du **Solliciteur général** sont chargés:

- de l'application de la loi et du maintien de la paix, de l'ordre public et de la sécurité, par l'intermédiaire de la **Gendarmerie royale du Canada (GRC);**
- de l'application des sentences des cours et de la réhabilitation des contrevenants avant leur réinsertion dans la société, par l'intermédiaire du **Service correctionnel;**
- de l'octroi de la libération conditionnelle, des recommandations concernant les pardons et l'exercice de la prérogative royale de clémence, par l'intermédiaire de la **Commission nationale des libérations conditionnelles;**
- de la sécurité nationale, par l'intermédiaire du **Service canadien du renseignement de sécurité;**
- du règlement de certains types de griefs formulés par le public ou par des membres de la GRC, par l'intermédiaire de la **Commission des plaintes du public contre la GRC** et du **Comité externe d'examen de la GRC,** respectivement.

La croissance globale des ressources du secteur, qui s'établit à 155 millions de dollars, soit 5 p. 100 par rapport au Budget des dépenses principal de l'année dernière, est attribuable principalement aux coûts de l'incarcération, de l'aide juridique et des services juridiques, de la détermination du statut de réfugié et de la nomination des juges. La croissance observée dans ce secteur reflète également le transfert et l'augmentation des responsabilités découlant du Programme des autochtones, ayant trait aux systèmes autochtones d'administration de la justice et à la police autochtone, ainsi qu'à l'élaboration de politiques.

Opérations générales du gouvernement

Comme l'indique le tableau 3.11, les opérations générales du gouvernement englobent un vaste éventail de ministères et d'organismes fédéraux exerçant diverses activités qui ont généralement pour but d'appuyer, de faciliter, et de coordonner les opérations d'autres ministères et organismes fédéraux. Certains d'entre eux, comme le **ministère des Travaux publics**, la **Commission de la fonction publique** et **Approvisionnements et Services**, consacrent presque toutes leurs ressources au soutien des autres ministères et organismes; d'autres, comme la **Société canadienne des postes** et la **Commission de la Capitale nationale**, offrent surtout leurs services au public. Les deux ministères de **Revenu Canada**, soit **Douanes et Accise** et **Impôt**, perçoivent les droits et les impôts pour le compte du gouvernement. Cette catégorie comprend également les organismes centraux du gouvernement et un certain nombre de petits organismes.

Les besoins financiers de ces programmes se composent donc presque exclusivement des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital nécessaires au maintien de l'infrastructure dont a besoin un gouvernement national. Les opérations générales du gouvernement comprennent également les dépenses relatives à la Chambre des communes, au Sénat et à la Bibliothèque du Parlement.

Travaux publics, l'un des plus grands ministères de cette catégorie, remplit les fonctions suivantes:

- la fourniture de locaux de bureaux polyvalents aux ministères et aux organismes fédéraux (il les fait construire, les achète ou les loue), qui représente plus de 75 p. 100 du budget de fonctionnement net du ministère;
- la prestation aux ministères et aux organismes fédéraux de services en matière d'architecture, d'ingénierie et de biens immobiliers, en régime de recouvrement des coûts;
- la construction et l'entretien des routes et des ponts qui relèvent de la compétence de l'administration fédérale;
- la gestion et l'aliénation des biens immobiliers fédéraux déclarés excédentaires.

La **Commission de la Capitale nationale** a pour mandat d'entretenir et d'améliorer l'aménagement esthétique de la Capitale nationale et d'organiser et de coordonner les manifestations et les activités nationales visant à enrichir le contexte culturel et social du Canada, et d'y participer.

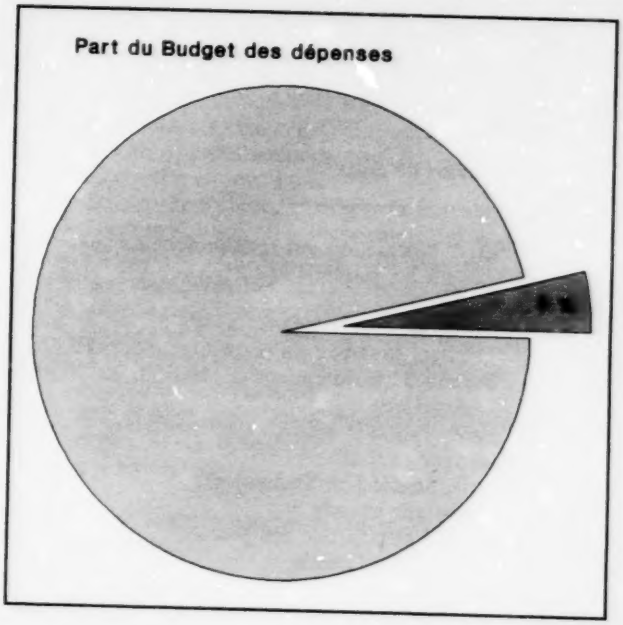

Le **ministère du Revenu national** administre diverses lois en plus de la *Loi sur les douanes*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. **Douanes et Accise Canada** perçoit des droits et des taxes, contrôle le mouvement des gens, des marchandises et des véhicules, c'est-à-dire ceux qui entrent au Canada et ceux qui en sortent, et protège l'industrie contre la concurrence étrangère déloyale. Outre la perception de l'impôt, **Revenu Canada - Impôt** remplit également dans le cadre d'autres programmes fédéraux, des fonctions administratives telles que la perception des cotisations au Régime de pensions du Canada et des cotisations d'assurance-chômage. De plus, il perçoit pour la plupart des provinces, l'impôt sur le revenu et administre diverses mesures ayant trait aux crédits d'impôt.

Le **ministère des Approvisionnements et Services** est chargé de la plupart des acquisitions et des achats effectués pour le compte des ministères et organismes et s'acquitte aussi de la fonction de **Receveur général**. Le ministère gère également deux organismes de service spéciaux qui fonctionnent en régime d'autofinancement et permettent de refléter l'intégralité des coûts de la prestation des services de consultation, de vérification, d'impression et d'édition utilisés par les divers ministères du gouvernement, dans les coûts imputés à chacun des ministères visés.

Tableau 3.11
Opérations générales du gouvernement

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation
Bureau d'information des consommateurs sur la taxe sur les produits et services	7.3	-	- 7.3
Finances[1]	118.6	113.9	- 4.7
Vérificateur général du Canada	60.0	59.9	- 0.1
Tribunal canadien du commerce extérieur	8.0	8.1	0.1
Bureau du surintendant des institutions financières	3.3	2.7	- 0.6
Privatisation et affaires réglementaires	10.4	-	- 10.4
Gouverneur général	10.7	10.6	- 0.1
Industrie, Sciences et Technologie			
Statistique canada	395.3	286.2	- 109.1
Société canadienne des postes[2]	115.3	14.0	-101.3
Protection civile Canada	20.0	20.9	0.9
Revenu Canada			
Douanes et Accise	955.8	1,006.1	50.3
Impôt	1,219.1	1,317.8	98.7
Parlement			
Sénat	44.5	43.4	- 1.1
Chambre des communes	229.4	236.2	6.8
Bibliothèque du Parlement	16.2	16.7	0.5
Bureau du Conseil privé	78.3	78.3	-
Centre canadien de gestion	11.7	11.4	- 0.3
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	3.2	3.2	-
Directeur général des élections	6.3	21.3	15.0
Commissaire aux langues officielles	13.2	13.1	- 0.1
Conseil économique du Canada	10.6	10.3	- 0.3
Administration du pipe-line du Nord	0.5	0.5	-
Commission des relations de travail dans la fonction publique	10.5	11.6	1.1
Travaux publics Canada	1,074.6	1,242.9	168.3
Commission de la Capitale nationale	92.6	94.7	2.1
Commission de la fonction publique	146.1	155.3	9.2
Approvisionnements et Services Canada	359.3	510.3	151.0
Conseil du Trésor			
Secrétariat	1,072.1	1,131.3	59.2
Contrôleur général	18.6	18.6	-
Total	6,111.5	6,439.3	327.8

(1) Certains programmes de ces ministères ne paraissent pas dans ce tableau parce qu'ils ont été inclus dans d'autres sections.
(2) Ne comprend pas les paiements relatifs à l'envoi des publications pour le ministère des Communications.

Statistique Canada est chargé de fournir des informations statistiques sur la structure économique et sociale du Canada et sur le commerce international.

La **Commission de la fonction publique** est responsable envers le Parlement du respect du principe du mérite dans le processus de dotation de la fonction publique. Ses principales activités comprennent la dotation des postes de cadre supérieur, l'examen des appels et la tenue des enquêtes ayant trait aux questions liées au personnel et les programmes spéciaux concernant la dotation et l'équité en matière d'emploi. La formation des cadres supérieurs relève du **Centre canadien de gestion**.

Les organismes centraux comprennent le **Bureau du Conseil privé**, le **Secrétariat du Conseil du Trésor** et le **ministère des Finances**, qui fournissent les services de soutien opérationnel nécessaires au processus décisionnel central du gouvernement.

Le budget du **Secrétariat du Conseil du Trésor** comprend le crédit pour éventualités du gouvernement (crédit 5 du CT) et les cotisations aux différents régimes d'assurance et de pension des employés, ainsi que des fonds pour les besoins de fonctionnement et les besoins en capital de l'administration centrale de la fonction publique. le **Bureau du contrôleur général**, qui est chargé de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques de gestion financière, d'évaluation des programmes et de vérification, relève du président du Conseil du Trésor.

Le **ministère des Finances** conseille le gouvernement sur la situation économique et financière du Canada et sur les questions relatives à la politique financière, à la gestion de la dette et à la fiscalité. Il administre également des programmes comme les paiements de transfert fiscaux aux provinces.

Parmi les organismes qui relèvent du ministre des Finances, citons le **Tribunal canadien du commerce extérieur** et le **Bureau du surintendant des institutions financières**. Le surintendant est chargé d'administrer le cadre de supervision des institutions financières et des régimes de pension réglementés par le gouvernement fédéral.

Les variations les plus importantes entre le Budget des dépenses principal de cette année et celui de l'année dernière sont attribuables à ce qui suit:

- une augmentation de 151 millions de dollars du budget d'**Approvisionnementset Services** en raison du remplacement du régime d'autofinancement de la plupart de ses opérations d'approvisionnement par un régime de crédits. Ce changement a été effectué grâce à un virement de fonds des budgets des ministères et organismes clients à **Approvisionnementset Services**, et à une réduction équivalente de leurs crédits. Au préalable, les clients payaient un droit chaque fois qu'**Approvisionnementset Services** passait un contrat en leur nom.
- une augmentation du budget du **ministère des Travaux publics**, pour lui permettre d'assumer les coûts de la location de nouveaux locaux et l'augmentation du coût des locaux actuellement loués, et d'assurer l'entretien, la réparation et la reconstruction des immeubles et installations fédéraux, et de financer les nouvelles constructions;
- une augmentation de 50 millions de dollars du crédit du CT pour éventualités du gouvernement.

Parmi les autres hausses comparativement importantes, notons les suivantes:

- la liquidation de **Privatisation et affaires réglementaires**, qui a donné lieu à des économies nettes de 2.7 millions de dollars après la répartition de 7.7 millions de dollars entre le **ministère des Finances**, le **Conseil du Trésor** et le **Conseil privé**, associée au transfert des fonctions que ces organismes ont assumées en relève.
- une réduction de 109 millions de dollars pour **Statistique Canada**, attribuable principalement à l'insertion de ressources supplémentaires au budget de 1991-1992 de l'organisme en vue de la tenue du recensement de 1991.

Frais de la dette publique

Les frais d'intérêt et de service de la dette publique constituent l'élément unique le plus important des dépenses du gouvernement. La dette non échue comprend des bons du Trésor, des obligations négociables et des obligations d'épargne du gouvernement du Canada, la partie du Régime de pensions du Canada investie dans des titres fédéraux, ainsi que des emprunts étrangers.

Les frais de la dette publique comprennent:

- les paiements exigés en vertu des marchés conclus avec les détenteurs de titres de créance non échus;
- les paiements d'intérêt sur les fonds d'assurance et de pensions des employés et sur divers comptes de dépôt et de fiducie, ainsi que la quote-part du Canada au titre des droits de tirage spéciaux;
- les primes, escomptes, commissions et frais d'administration du Programme de service de la dette.

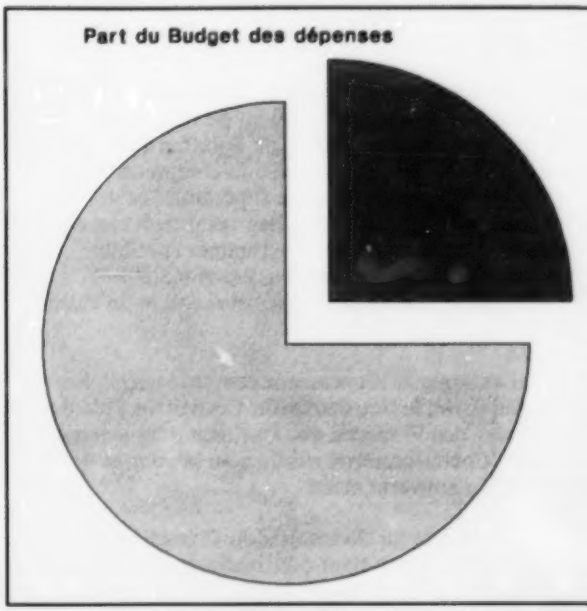

Les frais de la dette sont fonction de l'encours total de la dette et du niveau des taux d'intérêt. Ils devraient s'élever à 40.2 milliards de dollars en 1992-1993, soit une diminution de 3 milliards de dollars par rapport au Budget des dépenses principal de 1991-1992, principalement en raison de la baisse importante des taux d'intérêt.

Tableau 3.12
Frais de la dette publique

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation
Frais d'intérêt	42,825	39,838	- 2,987
Frais de service et d'émission	375	362	- 13
Total	43,200	40,200	- 3,000

Arrangements fiscaux

Programme de paiements de transfert fiscal

- Les paiements de péréquation fiscale effectués en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux*, qui s'élèvent à 8.3 milliards de dollars et ceux effectués en vertu de la *Loi sur le tranferts de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique*, qui s'élèvent à 280 millions de dollars, représentent la presque totalité des paiements de transfert fiscal.
- Les paiements de péréquation fiscale devraient diminuer de 175 millions de dollars en 1992-1993 par rapport au Budget des dépenses principal de l'année dernière, en raison des rajustements effectuées pour les années antérieures.
- La somme de 426 millions de dollars récupérée au titre du Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes ramène à 8.1 millions de dollars le total des paiements effectuées en vertu de ce programme.

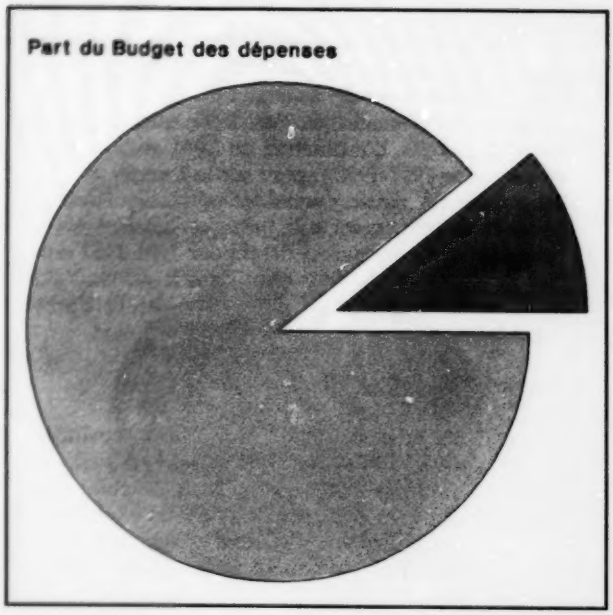

Tableau 3.13
Arrangements fiscaux

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation
Finances: Programme de paiements de transfert fiscal	8,346.0	8,149.0	- 197.0
Affaires indiennes et du Nord canadien:			
Transferts aux gouvernements territoriaux	1,040.7	1,045.5	4.8
Santé nationale et Bien-être social:			
Versements en vertu du FPE à l'égard des services de santé assurés et des services complémentaires de santé*	5,801.0	6,185.0	384.0
Travaux publics: Subventions aux municipalités	336.1	369.4	33.3
Secrétariat d'État: Paiements en vertu du FPE pour l'enseignement postsecondaire*	1,731.0	1,899.0	168.0
Total	17,254.8	17,647.9	393.1

* Les droits totaux afférents au FPE de 1992-1993, y compris la valeur du transfert d'impôts, sont de 20.8 milliards de dollars, soit une augmentation de 1 p. 100 par rapport à l'estimation courante des droits de 1991-1992.

Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux

Les paiements de transfert fiscal aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest devraient être de 223 millions de dollars et de 822 millions de dollars respectivement, en 1992-1993, selon la formule de calcul des droits. L'estimation de 1,041 millions de dollars pour 1991-1992 repose sur la formule de calcul des paiements, qui comprend les rajustements pour les années antérieures; selon la formule de calcul des droits, les paiements de transfert fiscal pour 1991-1992 devraient être de 219 millions de dollars, dans le cas du Yukon, et de 788 millions de dollars, dans le cas des Territoires du Nord-Ouest.

Financement des programmes établis (FPE)

- En vertu des ententes fédérales-provinciales et de la *Loi sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé,* le gouvernement fédéral offre une aide financière aux provinces et aux territoires, par l'entremise de **Santé nationale et Bien-être social Canada**, dans le cas des services de santé assurés et des services de soins prolongés, et du **Secrétariat d'État**, pour ce qui est de l'enseignement postsecondaire.
- Cette aide est accordée sous forme de transferts d'impôt et de paiements comptants et devrait atteindre 20.8 milliards de dollars en 1992-1993, dont environ 8.1 milliards de dollars en paiements comptants.
- Conformément au Plan de contrôle des dépenses présenté dans le budget de 1990, les paiements per capita sont maintenus aux niveaux de 1989-1990. Cependant, en raison de la croissance de la population, la valeur totale des transferts augmente d'environ un pour cent par an.

Chapitre 4
Dépenses par catégorie de paiement

Introduction

Le présent chapitre indique comment seront dépensés les 160.5 milliards de dollars inscrits au Budget des dépenses principal de 1992-1993. Il répartit les dépenses par catégorie de paiement. Les principales catégories sont:

- les paiements de transfert;
- les frais de la dette publique;
- les paiements aux sociétés d'État;
- les dépenses de fonctionnement et en capital.

Le graphique 4.1 montre la part relative de toutes les catégories. Les frais de la dette publique diminuent de 3 milliards de dollars et ils constituent 25 p. 100 du budgétaire du Budget des dépenses principal. Les dépenses de programmes (moins la dette publique) représentent le reste, soit 120.3 milliards de dollars ou 75 p. 100. Sur cette somme, 82 milliards de dollars, soit 51 p. 100 du budgétaire du Budget des dépenses principal ou 68 p. 100 des dépenses de programmes, représentent des paiements de transfert.

Graphique 4.1

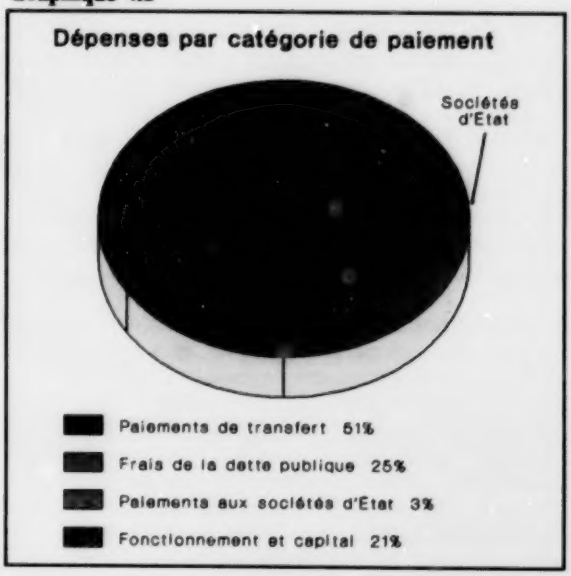

Tableau 4.1
Le budgétaire du Budget des dépenses principal, par catégorie de paiement

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation	Variation en pourcentage
Paiements de transfert				
À d'autres paliers de gouvernement	24,036	25,846	1,810	7.5
Aux particuliers	40,565	43,599	3,034	7.5
Subventions et autres paiements de transferts	12,153	12,828	675	5.6
Total partiel: paiements de transfert	76,754	82,273	5,519	7.2
Frais de la dette publique	43,200	40,200	- 3,000	- 6.9
Paiements aux sociétés d'État	5,066	5,002	- 64	- 1.3
Dépenses de fonctionnement et en capital				
Défense nationale	12,694	12,315	- 379	- 3.0
Autres ministères et organismes	19,814	20,727	913	4.6
Total partiel: dépenses de fonctionnement et en capital	32,508	33,042	534	1.6
Total du budgétaire du Budget des dépenses principal	**157,528**	**160,517**	**2,989**	**1.9**

Dans l'ensemble, les paiements de transfert représentent la plus grande partie de la croissance du Budget des dépenses principal. Comme l'indique le tableau 4.1, les paiements de transfert augmentent de plus de 7 p. 100 alors que les autres catégories de dépenses de programmes n'augmentent en moyenne que de 1.3 p. 100.

L'augmentation de 7.2 p. 100 des paiements de transfert est liée principalement à l'augmentation de 1.8 milliard de dollars des coûts de l'assurance-chômage et à l'augmentation de plus de 900 millions de dollars des paiements de transfert effectués par Agriculture Canada, principalement pour les programmes récemment adoptés en vertu de la **Loi sur la protection du revenu agricole.** Ces programmes, qui chevauchent plusieurs catégories de paiements de transfert, contribuent à la stabilisation des revenus des exploitants agricoles.

L'augmentation dans d'autres secteurs de dépenses est compensée en partie par les mesures prises en 1991-1992 pour la réduction des dépenses. En raison de la date des décisions, les réductions de 707 millions de dollars annoncées dans le budget de février 1991 n'avaient pas été incluses dans le Budget des dépenses principal de 1991-1992. Comme les projets de loi de crédits se fondent sur le Budget des dépenses principal, le Parlement a affecté tous les fonds qui y étaient prévus. Afin d'apporter les réductions annoncées, les ministères et les organismes ont reçu l'ordre de bloquer les réductions ciblées au sein des crédits.

L'augmentation des dépenses qu'indique ce chapitre représente les variations entre le Budget des dépenses principal de 1991-1992 et celui de 1992-1993, mais on y explique que la croissance totale des dépenses de 1991-1992 tient compte, le cas échéant, des mesures budgétaires de 1991.

Paiements de transfert

Les paiements de transfert représentent les dépenses gouvernementales, telles que les subventions et les contributions, qui ne se traduisent pas par l'acquisition de produits ou de services. Ils comprennent les subventions, les transferts de fonds aux provinces, les paiements de transfert aux particuliers et les paiements au titre de l'aide internationale.

(1) Transferts à d'autres paliers de gouvernement

Le Budget des dépenses principal de 1992-1993 comprend 26 milliards de dollars en paiements de transfert de fonds à d'autres paliers de gouvernement, soit 22 p. 100 des dépenses de programmes. Comme l'indique le graphique 4.2, la plus grande partie de cette somme (87 p. 100) est transférée aux provinces aux fins de trois programmes:

- le Financement des programmes établis (FPE) – 31 p. 100;
- les paiements de transfert fiscaux – 32 p. 100;
- le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) – 24 p. 100.

Graphique 4.2

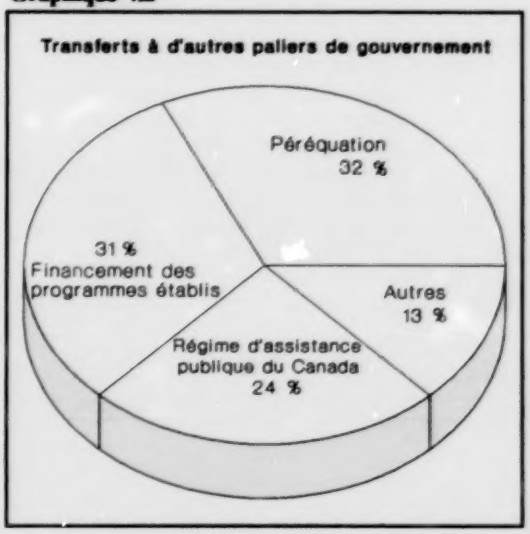

a) Financement des programmes établis

Aux termes de la *Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*, les paiements effectués au titre du Financement des programmes établis fournissent une aide financière aux provinces et aux territoires à l'égard des services de soins de santé et d'enseignement postsecondaire. Ces paiements de transfert fédéraux ne sont pas liés aux dépenses des provinces dans ces domaines.

Les contributions totales au FPE comprennent des transferts en argent et des transferts fiscaux, mais seuls les transferts en argent sont mentionnés dans le Budget

Tableau 4.2
Transferts à d'autres paliers de gouvernement

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation	Variation en pourcentage
Santé (services assurés, soins de santé complémentaires)	5,801	6,185	384	6.6
Enseignement postsecondaire	1,731	1,899	168	9.7
*Total partiel: FPE	7,532	8,084	552	7.3
Paiements de transfert fiscaux	8,346	8,149	- 197	- 2.4
Régime d'assistance publique du Canada	5,687	6,285	598	10.5
Gouvernements territoriaux	1,041	1,045	4	0.4
Autres	1,430	2,283	853	59.7
Total	24,036	25,846	1,810	7.5

* Les droits totaux afférents au Financement des programmes établis, y inclus les transferts fiscaux, sont de 20.8 milliards de dollars, soit une augmentation de 1 p. 100 par rapport à l'estimation courante des droits de 1991-1992.

** Les transferts fiscaux totaux sont de 12.8 milliards de dollars et la valeur totale des transferts en argent et des transferts fiscaux aux provinces, aux territoires et aux municipalités est de 38.6 milliards de dollars.

des dépenses principal. Le transfert fiscal fait partie intégrante de la contribution versée au titre du FPE. Il consiste en une réduction de l'impôt fédéral sur le revenu qui est accompagnée d'une augmentation de l'impôt provincial sur le revenu, sans aucune augmentation nette du fardeau des contribuables. La valeur des transferts fiscaux augmente en fonction du rendement des impôts des particuliers et des sociétés transférés aux provinces. La différence entre les contributions totales et la valeur des transferts fiscaux correspond aux droits en argent.

En 1992-1993, les droits en argent devraient représenter 8 milliards de dollars, soit une augmentation de 552 millions de dollars par rapport au Budget des dépenses principal de 1991-1992. L'augmentation est attribuable principalement à des révisions à la hausse des droits en argent de l'exercice antérieur découlant des ajustements à la baisse des transferts fiscaux prévus. Comme les contributions par habitant sont bloquées en vertu du Plan de contrôle des dépenses, l'ensemble des droits des provinces augmentera en fonction de la population, soit d'environ 1 p. 100 par année.

b) Paiements de transferts fiscaux

Les paiements de péréquation représentent presque la totalité des transferts de cette catégorie. Les paiements de péréquation sont des versements sans condition permettant aux provinces à faible revenu de porter, jusqu'à une norme de programme donnée, leur capacité financière par habitant de façon à offrir à leurs résidants les services publics à des niveaux de qualité et de fiscalité sensiblement comparables à ceux de cinq provinces : la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Québec. La légère diminution de 2 p. 100 indiquée par la comparaison d'un Budget des dépenses principal à l'autre est due à l'ajustement des droits des exercices antérieurs. Les droits à péréquation en 1992-1993 établis par la formule elle-même augmenteront de plus de 350 millions de dollars par rapport aux droits de 1991-1992.

Les paiements de transfert fiscaux comprennent aussi les subventions prévues dans les lois constitutionnelles et les paiements au titre des accords de réciprocité fiscale. Le programme de transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique est gelé depuis 1989-1990.

c) Régime d'assistance publique du Canada

Chaque province administre ses propres programmes d'aide sociale, et le gouvernement fédéral partage le coût de ces services dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC). L'augmentation prévue de 598 millions de dollars est attribuable à la demande accrue de services sociaux et d'aide qui est causée par la récession.

d) Transferts aux territoires

Ces transferts préétablis, qui dépassent 1 milliard de dollars, permettent aux gouvernements territoriaux d'offrir dans le Nord les services publics qu'offrent les provinces.

e) Autres paiements de transfert importants

Le reste des paiements de transfert de cette catégorie comprend l'aide aux exploitants agricoles, l'aide juridique et les paiements prévus en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, les subventions aux municipalités tenant lieu de taxes et les contributions pour la réadaptation professionnelle des personnes handicapées.

Environ 50 p. 100 de la croissance de ces dépenses est liée à l'augmentation de l'aide fournie aux agriculteurs par l'entremise des provinces en vertu de programmes à frais partagés prévus par la nouvelle *Loi sur la protection du revenu agricole*. Le reste de la croissance est attribuable au paiement de 82 millions de dollars au Québec pour les services d'immigration et à la hausse des coûts de l'aide juridique et de divers autres programmes.

(2) Transferts aux particuliers

Les transferts fournissent aux particuliers un revenu d'appoint fondé sur l'âge, la situation familiale, le revenu et les critères d'emploi. Ils représentent 16 p. 100 des dépenses de programmes. Comme l'indique le graphique 4.3, l'assurance-chômage et les programmes destinés aux personnes âgées représentent 88 p. 100 des paiements de cette catégorie.

Les prestations de sécurité de la vieillesse sont versées à tous les Canadiens de plus de 65 ans, tandis que le supplément de revenu garanti est versé aux bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse dont le revenu est jugé insuffisant. Les hausses prévues dans ce secteur reflètent principalement le nombre plus élevé de personnes admissibles.

Les dépenses prévues au titre de l'assurance-chômage indiquent les prestations que le gouvernement fédéral prévoit tirer du Compte d'assurance-chômage. Les fonds versés à ce Compte proviennent des cotisations payées par les employeurs et les travailleurs. L'augmentation de 1.8 milliard de dollars par rapport au niveau de 1991-1992 témoigne du niveau de chômage qui est plus élevé que celui prévu dans le Budget des dépenses principal de 1991-1992.

Le programme des allocations familiales est l'autre principal élément de cette catégorie. Les allocations, qui sont indexées partiellement, sont versées à toutes les familles canadiennes qui ont des enfants de moins de 18 ans. La *Loi sur les allocations familiales* prévoit l'indexation du paiement moyen par enfant et établit une formule souple permettant aux provinces d'ajuster les allocations selon le nombre et l'âge des enfants de la famille.

Graphique 4.3

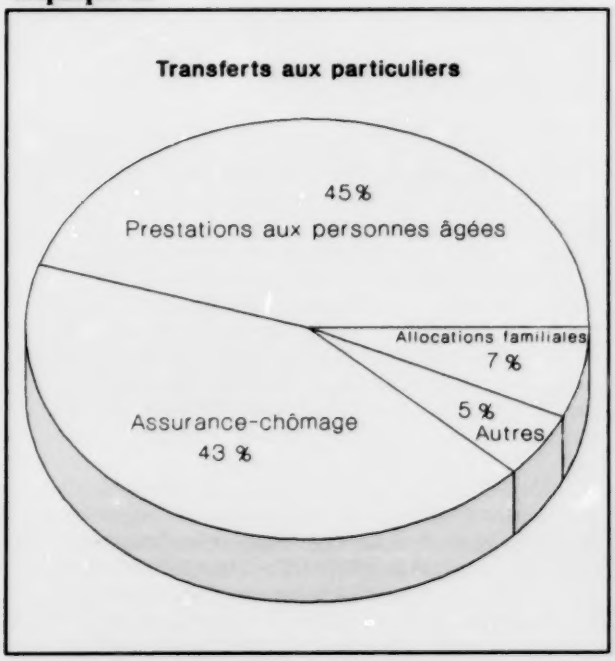

Les autres transferts indiqués dans le tableau 4.3 comprennent principalement les prestations de retraite et les allocations aux anciens combattants. La hausse prévue a trait à l'aide spéciale au revenu qui est versée aux cultivateurs et aux agriculteurs canadiens.

Tableau 4.3
Transferts aux particuliers

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation	Variation en pourcentage
Sécurité de la vieillesse	14,065	14,795	730	5.2
Supplément de revenu garanti	4,335	4,245	- 90	- 2.1
Allocations au conjoint	504	465	- 39	- 7.7
Total partiel: transferts aux personnes âgées	**18,904**	**19,505**	**601**	**3.2**
Assurance-chômage	17,200	18,975	1,775	10.3
Allocation familiales	2,806	2,910	104	3.7
Autres	1,655	2,209	554	33.5
Total	**40,565**	**43,599**	**3,034**	**7.5**

(3) Subventions et autres paiements de transfert

Les autres paiements de transfert comprennent les diverses subventions versées dans le cadre de programmes fédéraux afin d'aider à stabiliser les cours du marché des marchandises, à mettre au point de nouvelles technologies, à effectuer de la recherche, à créer des emplois au moyen de programmes de formation, à promouvoir des activités éducatives et culturelles et à autres paiements divers. Les prestations s'adressent habituellement aux entreprises, aux universités, aux organismes culturels et aux organismes sans but lucratif.

Les niveaux de dépenses prévus ne représentent généralement pas l'aide totale accordée par le gouvernement fédéral pour les divers programmes entrant dans cette catégorie. Les ministères fédéraux effectuent eux aussi des dépenses directement à partir de leurs budgets de fonctionnement et d'immobilisations et, dans certains cas, sous forme de transferts à d'autres paliers de gouvernement.

L'ensemble des dépenses liées aux autres paiements de transfert devraient augmenter de 5.6 p. 100. Les paiements accrus destinés au secteur des Affaires indiennes pour les services de santé, le logement, l'éducation et l'aide sociale représentent 40 p. 100 de cette augmentation. Les autres changements notables comprennent la somme de 279 millions de dollars dont le ministère des Finances aura besoin pour réduire la dette multilatérale de même que les 116 millions de dollars prévus pour l'exécution de programmes en vertu de la nouvelle *Loi sur la protection du revenu agricole*.

Tableau 4.4
Frais de la dette publique

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation	Variation en pourcentage
Frais de la dette publique	43,200	40,200	- 3,000	- 6.9

Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique figurent au tableau 4.4. Ils comprennent les intérêts exigibles sur l'encours de la dette, les frais de service et les frais d'émission de nouveaux titres. Ils devraient diminuer de 3 milliards de dollars par rapport au Budget des dépenses principal de l'exercice précédent, en raison d'une baisse des taux d'intérêt.

Paiements aux sociétés d'État

Le Budget des dépenses principal de 1992-1993 prévoit une baisse de 64 millions de dollars des paiements destinés aux sociétés d'État. Bien que ces paiements comprennent les affectations budgétaires des diverses sociétés d'État indiquées au tableau 4.5, plus de 60 p. 100 du total iront à la Société Radio-Canada (SRC) et à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Le graphique 4.4 fait état de la répartition des paiements entre les sociétés d'État.

La presque totalité des fonds prévus pour la SCHL est destinée aux programmes de logement social qui ont tous pour but de permettre aux bénéficiaires admissibles de se loger de façon convenable et à un prix abordable. L'augmentation des fonds en 1992-1993 est attribuable à la hausse des subventions aux 650 000 logements actuels et aux nouveaux engagements dans ce domaine en partie compensés par les réductions annoncées dans le budget de février 1991.

L'augmentation des fonds destinés à la SRC fait suite à la décision d'accorder des fonds supplémentaires à cette société pour la sortir d'une situation financière difficile. La majeure partie des 78 millions de dollars supplémentaires servira à maintenir le niveau de programmation actuel et à compenser les effets de l'inflation.

La diminution des fonds destinés à VIA Rail découle des réductions aux subventions qui ont été annoncées dans le budget d'avril 1989. De même, la réduction des fonds destinés à la Société canadienne des postes traduit la décision du gouvernement de remplacer la structure des paiements par un programme réduit d'aide à la distribution des publications financé par l'entremise du ministère des Communications.

La catégorie «Autres» englobe toutes les autres sociétés qui ne sont pas financièrement autonomes. Près de 49 p. 100 de la diminution est attribuable à la dissolution de la Corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale (51 millions de dollars). La Société du Vieux-Port de Montréal Inc. et la Société canadienne des ports, qui font également partie de cette catégorie, vont recevoir en tout 57 millions de dollars de moins en raison d'une diminution de leurs besoins financiers, surtout au chapitre des projets d'immobilisations.

Tableau 4.5
Paiements aux sociétés d'État

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation	Variation en pourcentage
Société canadienne d'hypothèques et de logement	2,043	2,090	47	2.3
Société Radio-Canada	1,034	1,112	78	7.5
Autres sociétés culturelles	383	373	- 10	- 2.6
VIA Rail Canada Inc.	412	362	- 50	- 12.1
Marine Atlantique S.C.	145	140	- 5	- 3.4
Société canadienne des postes*	170	126	- 44	- 25.9
Société pour l'expansion des exportations	185	209	24	13.0
Autres	694	590	- 104	- 15.0
Total	5,066	5,002	- 64	- 1.3

* Comprend le paiement de 112 millions de dollars en 1992-1993 au ministère des Communications pour la distribution des publications.

Dépenses de fonctionnement et dépenses en capital

La dernière catégorie de dépenses, présentée au tableau 4.6, comprend les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital des ministères et organismes fédéraux. En raison de leur nature, les dépenses du ministère de la Défense nationale sont présentées séparément (des renseignements supplémentaires sont fournis au chapitre 3).

a) Frais de personnel

Les frais de personnel prévus dans le Budget des dépenses principal de 1992-1993 (sauf ceux de la Défense) totalisent 13.3 milliards de dollars et comprennent :

- les traitements et salaires de tous les fonctionnaires, de la magistrature fédérale, des députés et des sénateurs ainsi que leurs employés;
- les avantages sociaux des employés, soit la contribution du gouvernement fédéral à titre d'employeur aux régimes de retraite, d'assurance-maladie, de soins dentaires et d'assurance-chômage;
- les autres frais de personnel, dont la rémunération des heures supplémentaires, le paiement en argent des congés annuels, les primes au bilinguisme, les allocations de service à l'étranger, les indemnités de poste isolé, les indemnités pour accident de travail et divers postes mineurs.

Graphique 4.4

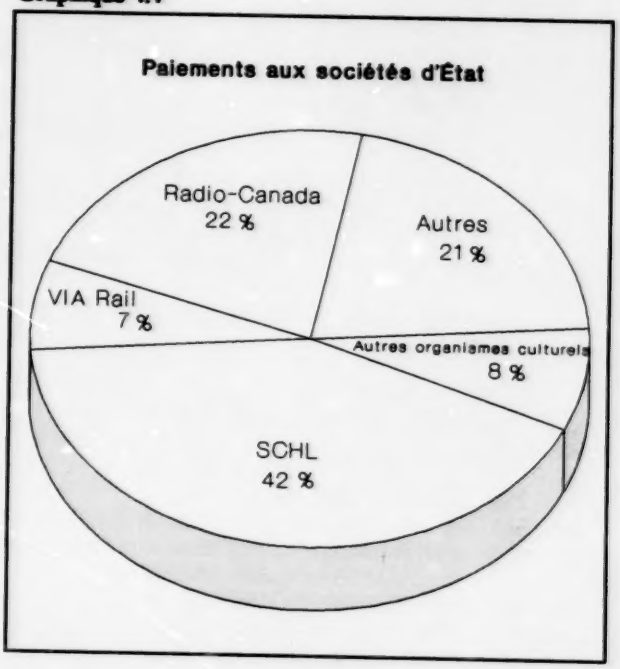

Les frais de personnel ne devraient augmenter que de 389 millions de dollars, soit de 3 p. 100 par rapport au Budget des dépenses principal de 1991-1992. En voici les principaux éléments :

- 220 millions de dollars résultant des mesures annoncées dans le budget de février 1991;

Tableau 4.6
Dépenses de fonctionnement et dépenses en capital

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1991-1992	Budget des dépenses principal 1992-1993	Variation	Variation en pourcentage
Défense nationale	12,694	12,315	- 379	- 3.0
Autres ministères et organismes				
Traitements, salaires et autres frais de personnel	12,878	13,267	389	3.0
Autres dépenses de fonctionnement et en capital	12,684	13,206	522	4.1
Moins: recettes nettes en vertu d'un crédit	5,748	5,746	- 2	-
Total	32,508	33,042	534	1.6

- 334 millions de dollars pour la hausse de 3 p. 100 liée aux augmentations prévues pour la deuxième année visée par la *Loi sur la rémunération du secteur;*
- 103 millions de dollars pour la part de l'employeur des régimes d'avantages sociaux et d'assurance;
- environ 168 millions de dollars pour les 3 583 années-personnes supplémentaires et pour d'autres dépenses salariales.

b) Autres dépenses de fonctionnement et dépenses en capital

Le Budget des dépenses principal de 1992-1993 prévoit des dépenses de fonctionnement non salariales et des dépenses en capital de 13.2 milliards de dollars.

Ces dépenses comprennent les frais de fonctionnement de l'appareil gouvernemental ainsi que les dépenses en capital qui se rattachent aux programmes offerts par le gouvernement fédéral lui-même, par exemple l'inspection des aliments, la garde côtière, les tribunaux fédéraux, les établissements de santé pour les autochtones et les anciens combattants ainsi que le réseau de parcs nationaux.

En général, les ministères ne reçoivent plus depuis sept ans la pleine compensation pour l'effet de l'inflation sur leurs dépenses de fonctionnement non salariales. Seuls quelques-uns d'entre eux ont reçu les fonds nécessaires pour compenser l'augmentation de certaines dépenses non discrétionnaires, comme les dépenses touchées par l'inflation à l'étranger, les coûts liés à des baux de longue durée, les obligations contractées en vertu d'accords pluriannuels et les dépenses se rattachant à la santé ou à la sécurité. Les ajustements pour 1992-1993 représentent 188 millions de dollars.

Parmi les autres postes importants qui entraînent une augmentation de 522 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent on retrouve :

- des économies permanentes de 280 millions de dollars découlant du blocage des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital au niveau de 1990-1991 annoncé dans le budget de février 1991;
- une l'augmentation de près de 110 millions de dollars des dépenses du ministère des Travaux publics, en raison surtout des nouveaux loyers et des coûts de construction;
- une somme additionnelle de 31 millions de dollars pour le projet de remaniement du Programme de la sécurité du revenu;
- une augmentation de 55 millions de dollars pour les services de santé aux autochtones, aux anciens combattants et au Programme pour l'automonie des anciens combattants;
- une augmentation de 50 millions de dollars du crédit pour éventualités du Conseil du Trésor, qui est compensée par la hausse du solde inutilisé des fonds prévus dans le cadre de dépenses;
- une somme supplémentaire de 180 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital nécessaires à la réalisation des mesures prévues dans le Plan vert qui touchent plusieurs ministères et organismes;
- une augmentation de 104 millions de dollars au budget de l'Agence spatiale canadienne pour le Projet de la station spatiale Freedom, l'établissement de l'Agence à St-Hubert et le Projet Radarsat.

En ce qui concerne l'augmentation de 50 millions de dollars au chapitre des éventualités du gouvernement, le niveau du crédit est habituellement établi de façon approximative et équivaut à 1 p. 100 du total des affectations budgétaires votées. Les fonds supplémentaires sont utilisés pour effectuer certaines dépenses en attendant l'approbation des budgets des dépenses supplémentaires ou pour compenser les ministères pour des coûts liés à la rémunération tels que les indemnités de départ, les prestations de maternité et d'autres frais de personnel imprévus.

Chapitre 5
Budgets de fonctionnement – Budgétisation axée sur la rentabilité

Réforme de la fonction publique

La réforme de la fonction publique vise d'abord et avant tout à offrir aux Canadiens le **meilleur service possible de la façon la plus économique possible.** Cette réforme, dont les grands principes ont été énoncés dans le Livre blanc intitulé «Le renouvellement de la fonction publique», déposé en décembre 1990, prévoit plusieurs initiatives importantes, dont l'établissement de budgets de fonctionnement.

Le présent chapitre traite du processus d'affectation des ressources et de gestion que l'on entend réformer grâce à la mise en oeuvre de budgets de fonctionnement dans les ministères et organismes fédéraux. Ces budgets donneront aux gestionnaires plus de latitude pour gérer, contrôler et affecter les ressources en insistant davantage sur l'efficience et les résultats. En revanche, ils les obligeront à rendre compte davantage de la rentabilité de l'exécution de leurs programmes.

Les budgets de fonctionnement visent à simplifier et à rationaliser les structures complexes des contrôles budgétaires. Ils permettront d'éliminer les contrôles qui se chevauchent ou font double emploi, en particulier le système obscur et rigide du contrôle des années-personnes. De plus, ils obligeront les ministères et organismes à revoir leur propre structure de gestion afin de faire en sorte qu'il y ait non seulement délégation des pouvoirs financiers voulus aux gestionnaires chargés de prendre des décisions au sujet des services, mais aussi délégation des pouvoirs administratifs et pouvoirs en matière de personnel qui s'y rattachent. Autrement dit, cette initiative consiste à donner au gestionnaire les outils dont il a besoin pour gérer.

Les réductions de dépenses et l'absence quasi totale d'augmentations pour compenser la hausse des prix au cours des six dernières années ont fait perdre aux gestionnaires de la fonction publique presque le tiers du pouvoir d'achat des fonds qui leur sont versés pour leurs dépenses de fonctionnement non salariales. Cette diminution s'est accompagnée en plus de restrictions quant à l'utilisation des années-personnes, et ce, malgré que les fonctionnaires soient appelés à offrir des services de plus en plus nombreux et à accomplir des tâches dont la complexité et l'étendue ne cessent de croître.

Bien que les budgets de fonctionnement ne soient pas la solution à tous les problèmes, ils permettront aux gestionnaires de la fonction publique de mieux relever les défis qu'engendrent les restrictions et l'augmentation de la demande de services.

Le contrôle des années-personnes – Historique

Au fil des années, le gouvernement – et surtout le Conseil du Trésor – a employé divers moyens pour contrôler le nombre de fonctionnaires. Avant les réformes administratives de la fin des années 60, le Conseil du Trésor exerçait des «contrôles institutionnels». Il gérait les ressources humaines dans les moindres détails, puisqu'il devait approuver chaque poste auquel pouvait être nommé un employé. En 1970, le Conseil du Trésor a adopté le concept des «années-personnes» et celui des «effectifs». L'effectif correspondait au nombre maximum d'employés permanents à temps plein que le ministère pouvait embaucher, tandis que l'année-personne désignait l'emploi d'une personne pour une année, ou l'équivalent par exemple, deux personnes pour une période de six mois chacune.

Vers le milieu des années 80, le Conseil du Trésor a laissé tomber le contrôle des effectifs, jugeant que ce mécanisme de contrôle budgétaire faisait double emploi avec les contrôles qu'il exerçait déjà sur les années-personnes et les ressources salariales.

Le contrôle des années-personnes par le Conseil du Trésor permet de renforcer les contrôles financiers exercés sur certains éléments de la fonction publique. Son champ d'application a évolué avec le temps. Ces dernières années, le Conseil du Trésor a décidé de ne plus contrôler les années-personnes de certains éléments tels que le Service canadien du renseignement de sécurité, la Gendarmerie royale du Canada, les militaires, le personnel exonéré des ministres et certains organismes parlementaires comme le Bureau du vérificateur général et le Commissariat aux langues officielles.

On se rappellera qu'en 1985, le gouvernement avait instauré un programme quinquennal de compression des effectifs. Ce programme visait non seulement à empêcher une augmentation prévue de 15,000 années-personnes contrôlées, mais aussi à réduire les effectifs de 15,000 années-personnes. Les années-personnes sont devenues par la suite une denrée encore plus rare que les ressources financières. Les ministères ont réussi à atteindre leurs objectifs grâce à une gestion plus rigoureuse, à l'accroissement de la productivité et à l'adoption de nouvelles méthodes pour l'exécution des programmes. Ils ont, par exemple, établi un service unique pour ce qui est des prestations versées aux anciens combattants, et imparti des services lorsque c'était rentable. Ils ont automatisé certains services, comme le dépôt direct de la paye des employés et les opérations des phares. Certains ont choisi de transférer des programmes, comme c'est le cas de Pêches et Océans Canada qui a cédé la responsabilité des petits quais à des groupes locaux. D'autres ministères ont permis à des bénévoles de participer à la réalisation de divers projets, tels que celui des Amis de la ferme qui se déroule à la Ferme expérimentale, et ont imposé au besoin des frais et des droits, ce qui permet de soumettre la demande de biens et de services à un certain contrôle.

Malgré les efforts déployés pour modifier les méthodes de prestation des services, le contrôle des années-personnes est vite devenu une contrainte. Certains ministères ne pouvaient récupérer entièrement le coût de leurs services comme on le leur demandait. D'autres ont manqué des occasions de participer à des activités conjointes avec le secteur privé. Le contrôle des années-personnes a également eu pour effet de faire augmenter considérablement le nombre d'heures supplémentaires et d'obliger la GRC et les Forces armées canadiennes à recourir à du personnel en uniforme pour faire effectuer du travail qu'il aurait été moins coûteux de confier à des civils.

Les systèmes de gestion et les contrôles budgétaires ont fini par être beaucoup trop axés sur les années-personnes. Les gestionnaires en sont venus à ne considérer que deux des éléments de leurs budgets, à savoir les années-personnes et les fonds accordés pour leurs dépenses en capital, leurs dépenses de fonctionnement non salariales et les paiements de transfert. En fait, comme les dépenses salariales sont perçues comme étant du ressort des agents financiers, de nombreux gestionnaires ne reçoivent pas de rapport faisant état du coût total de leurs opérations.

Fonction publique 2000 et budgets de fonctionnement

Les budgets de fonctionnement comprennent les traitements et salaires, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital secondaires. Les dépenses de fonctionnement renferment les services publics, le matériel, les fournitures et d'autres biens et services. Quant aux dépenses en capital secondaires, elles s'appliquent au mobilier, aux machines et au matériel utilisé principalement à des fins administratives.

Le gouvernement a annoncé que les budgets de fonctionnement allaient faire l'objet d'une série de projets pilotes échelonnés sur une période de deux ans. La mise en oeuvre complète, qui se traduira par l'élimination du contrôle des années-personnes, est prévue pour le 1er avril 1993. Le Comité des comptes publics a déclaré, dans son septième rapport, qu'il était d'accord pour que le Conseil du Trésor mette fin au contrôle des années-personnes.

Le principale objectif de cette initiative est de promouvoir une philosophie de gestion qui incite les gestionnaires à examiner la rentabilité de leurs décisions, à reconnaître que leurs employés sont à la fois un atout et un investissement important et à se préoccuper des répercussions à long terme de leurs décisions.

Les budgets de fonctionnement permettront :

- d'améliorer le processus décisionnel – les gestionnaires s'attarderont au coût total de l'exécution de chaque programme et de chaque service plutôt qu'au nombre d'années-personnes qui y sont affectées;

- d'accroître l'efficience – les gestionnaires pourront décider de l'agencement des intrants. Les coûts devant entrer en ligne de compte dans le processus décisionnel comprendront les coûts qui ne sont pas inclus actuellement dans les budgets des gestionnaires, comme les avantages sociaux des employés et les locaux;

- de mieux rendre compte des mesures prises en vue d'améliorer l'efficience dans tous les secteurs de la fonction publique – les décisions prises par les gestionnaires seront axées sur la rentabilité.

Bien entendu, la taille de la fonction publique demeurera une préoccupation pour tous les Canadiens. C'est pourquoi le gouvernement ne cessera de faire rapport à ce sujet. En outre, le Conseil du Trésor continuera de contrôler le nombre de cadres supérieurs de chaque ministère et organisme. Les ministères

continueront également de bien gérer la taille de leur organisation, non plus parce qu'elle est l'objet de contrôle centralisé, mais parce que le nombre et le type d'employés amènent les gestionnaires à prendre de nombreuses décisions, notamment en ce qui concerne la planification du travail, les besoins en locaux et les instruments de travail, le recrutement, le perfectionnement professionnel et la formation.

Les ministères et organismes continueront de faire état de façon détaillée, dans la Partie III du Budget des dépenses, des ressources humaines et financières qu'ils utilisent, aussi bien que de celles qu'ils prévoient utiliser. Ils devront rendre compte de la façon dont ils exécutent leurs programmes et du choix des diverses ressources qu'ils y consacrent. Sous le régime des budgets de fonctionnement, l'obligation de rendre compte sera axée sur la rentabilité des décisions prises par les ministères.

Projets pilotes

Visant plusieurs buts, les projets pilotes permettent d'acquérir des connaissances et de mettre diverses approches à l'essai. Tout en s'inspirant des expériences acquises et des leçons apprises, ils facilitent l'élaboration de cadres de gestion et de responsabilité qui permettront la transition efficace et ordonnée à l'application du régime dans l'ensemble de l'administration fédérale.

Au cours de l'exercice 1991-1992, le Conseil du Trésor a approuvé 12 projets pilotes pour des secteurs de deux ministères (Environnement Canada et Énergie, Mines et Ressources Canada) et pour la Gendarmerie royale du Canada.

Environnement Canada a créé cinq petits projets portant sur moins de 7 p. 100 de ses ressources. Les projets pilotes d'Énergie, Mines et Ressources Canada visent le Secteur de la technologie, des minéraux et de l'énergie et celui des levés, de la cartographie et de la télédétection, secteurs qui représentent, au total, quelque 40 p. 100 de ses ressources. La GRC a mis sur pied cinq projets pilotes portant sur deux divisions contractantes (l'Alberta et la Nouvelle-Écosse) et une division non contractante (l'Ontario), ainsi que deux unités du quartier général, soit au total plus de 30 p. 100 de ses ressources.

À ce jour, l'expérience est encourageante. La citation suivante, tirée du guide de la GRC à l'intention des commandants divisionnaires et des directeurs responsables de projets pilotes, souligne à la fois l'habilitation et les attentes.

«Le régime des budgets de fonctionnement comporte la délégation d'une plus grande responsabilité budgétaire aux commandants divisionnaires et aux directeurs... Les budgets de fonctionnement ne sont pas le remède universel à tous les problèmes de gestion. Vous devez encore faire montre de sérieux dans la planification, la budgétisation, les opérations et l'évaluation. De plus, les budgets de fonctionnement requièrent une attention aux résultats et la recherche active d'alternatives pour atteindre ces résultats. La mise en oeuvre des budgets de fonctionnement dans votre division ou votre direction doit s'effectuer avec le but précis de fournir un service de qualité supérieure et avec une forte détermination à démontrer une plus grande efficacité par rapport aux coûts. Vous allez prendre des risques, mais des risques qui devraient se traduire par une performance améliorée »

À compter du 1er avril 1992, les ministères et organismes suivants adopteront un budget de fonctionnement : Communications Canada, Service correctionnel Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le Secrétariat canadien, Protection civile Canada, Énergie, Mines et Ressources Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, Approvisionnements et Services Canada, Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le Secrétariat du Conseil du Trésor, le contrôleur général et Finances Canada. Les années-personnes de ces projets pilotes ne seront donc pas contrôlées. Les prévisions relatives à l'utilisation des ressources humaines, ainsi que les explications concernant les changements par rapport à l'exercice précédent, se trouvent à la Partie III du Budget des dépenses. Voici quelques renseignements sur les ministères et organismes ayant des projets pilotes et leur budget de fonctionnement.

Ministère des Communications [164.6 millions de dollars]

En préparation pour la mise en oeuvre du budget de fonctionnement, le ministère a, au cours des derniers mois, procédé à l'amélioration de ses systèmes d'information et à la formation théorique et pratique des employés à tous les niveaux afin d'appuyer cette initiative. Les budgets de fonctionnement compléteront d'autres initiatives visant à conférer des pouvoirs aux gestionnaires et à accroître l'efficacité d'exécution des programmes.

Service correctionnel Canada [790.8 millions de dollars]

Grâce au budget de fonctionnement, le Service correctionnel du Canada, organisation fortement axée sur l'aspect opérationnel et hautement dispersée sur le plan géographique, jouira d'une plus grande souplesse quant au choix judicieux des ressources, qu'il pourra alors agencer afin accroître la rentabilité au chapitre de l'exécution des programmes et de la prestation des services.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) [34 millions de dollars]

Le CRTC a amélioré ses systèmes de gestion pour que les gestionnaires puissent travailler efficacement sous le régime des budgets de fonctionnement.

Secrétariat canadien [1.7 million de dollars]

Le Secrétariat estime que, grâce à la mise en oeuvre des budgets de fonctionnement, il pourra modifier l'agencement de ses ressources afin d'absorber l'impact de l'inflation et de l'augmentation prévue de l'effectif au cours des prochaines années.

Protection civile Canada [13.2 millions de dollars]

Protection civile Canada prévoit de modifier l'équilibre entre son personnel et les services confiés aux entrepreneurs afin d'améliorer le service et d'accroître la rentabilité des opérations.

Énergie, Mines et Ressources [399.6 millions de dollars]

Au cours de l'exercice 1992-1993, le projet pilote sera étendu à l'ensemble du ministère.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) [17.1 millions de dollars]

Les économies que le Conseil prévoit de réaliser au chapitre des ressources par suite d'un recours moindre au personnel d'agences et aux experts-conseils seront réaffectées à l'amélioration du service, surtout à la révision par les pairs.

Approvisionnements et Services Canada [480.3 millions de dollars]

Le ministère a l'intention de lancer une initiative, dont les éléments essentiels sont l'informatisation et la délégation des pouvoirs, afin d'accroître l'efficacité dans l'administration fédérale. Le budget de fonctionnement, qui appuie cette initiative, permettra au ministère de profiter des occasions d'accroître l'efficacité.

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien [32.6 millions de dollars] et Agence de promotion économique du Canada atlantique [43.2 millions de dollars]

Le régime des budgets de fonctionnement permettra à ces organismes, qui font habituellement beaucoup appel aux entrepreneurs, de rationaliser l'exécution des programmes. Les économies ainsi réalisées pourront servir à réduire les pressions de la charge de travail.

Secrétariat du Conseil du Trésor [64.2 millions de dollars], Bureau du contrôleur général [15.9 millions de dollars] et ministère des Finances [68.1 millions de dollars]

Ces organismes doivent donner le ton pour la mise en oeuvre du régime des budgets de fonctionnement.

Au cours de l'exercice 1992-1993, le Conseil du Trésor continuera de contrôler les années-personnes autorisées de 69 ministères et organismes, soit environ 204 000 années-personnes au total.

Mise en oeuvre dans l'ensemble de l'administration fédérale

Le régime des budgets de fonctionnement entrera en vigueur dans tous les secteurs de l'administration fédérale le 1er avril 1993. Les mesures prises en prévision de cette mise en oeuvre comprennent, outre les projets pilotes, la réorientation des programmes de formation de la Commission de la fonction publique et du Centre canadien de gestion et la réorganisation des systèmes intégrés de gestion des ministères de façon que les gestionnaires disposent des renseignements nécessaires à l'exécution de leur tâche.

Les restrictions fiscales sont toujours en vigueur, comme d'ailleurs la demande de services nouveaux et améliorés. Les gestionnaires doivent avoir l'autorité voulue pour prendre des décisions, établir les priorités selon des cadres de responsabilité clairement définis et gérer les ressources le plus économiquement possible,

Tableau 5.1
Années-personnes soustraites du contrôle au Conseil du Trésor

	Années-personnes 1992-1993
Ministère des Communications	2,205
Service correctionnel Canada	10,732
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	438
Secrétariat canadien	8
Protection civile Canada	110
Énergie, Mines et Ressources Canada	4,143
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	180
Approvisionnements et Services Canada	7,487
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	313
Agence de promotion économique du Canada atlantique	359
Conseil du Trésor – Secrétariat	812
Conseil du Trésor – Bureau du contrôleur général	180
Ministère des Finances	740
Total des années-personnes soustraites du contrôle du Conseil du Trésor	27,707

afin d'équilibrer service de qualité supérieure et bas coût. La mise en oeuvre du régime des budgets de fonctionnement constituera un jalon important dans la réalisation de cet objectif.

En 1993-1994 et au cours des exercices ultérieurs, les plans de dépenses des ministères (Partie III du Budget des dépenses) détailleront l'utilisation prévue et actuelle des ressources humaines. Ils serviront également à établir le cadre de responsabilité en vue de la rentabilisation des ressources. C'est là une des mesures que prendra le gouvernement pour accroître sa responsabilité devant le Parlement.

Chapitre 6
Initiatives de gestion

Introduction

Depuis le milieu des années 80, le principal défi des administrateurs de la fonction publique a été d'offrir un niveau de service optimal aux Canadiens tout en donnant suite aux initiatives prises par le gouvernement afin de contrôler le déficit.

Pour relever ce défi, il a fallu innover, procéder de façon différente, miser sur la technologie et les employés, travailler dur et se dévouer à la tâche. Les processus administratifs sont en voie d'être restructurés et repensés. Les ressources sont réorientées vers la prestation des services plutôt que les procédures internes. Ces mesures sont nécessaires au maintien des niveaux de service.

Cependant, la gestion des dépenses en période d'austérité budgétaire signifie plus que le simple contrôle des dépenses. Le mode de gestion et de prestation des services du gouvernement subit des changements fondamentaux. Le présent chapitre expose quelques-unes des mesures prises à la fonction publique fédérale pour renouveler la gestion et la prestation des services et, du même coup, optimiser l'argent des contribuables canadiens.

Amélioration du service

Aperçu

Axer davantage la fonction publique sur le service à la clientèle est l'un des thèmes récurrents des réformes de gestion prises au cours des six dernières années. Les rapports entre la fonction publique et les Canadiens évoluent. Les percées technologiques, jointes au renouvellement de l'accent mis sur le service à la clientèle, sont en train de transformer la prestation des services aux Canadiens. Par exemple :

- le dépôt direct des chèques de pension;
- comme près de 40 p. 100 des Canadiens ont de la difficulté à saisir le contenu des documents d'information généraux, un guide a été élaboré pour aider les fonctionnaires à écrire de façon claire et précise; ce guide a connu un franc succès auprès du secteur privé, des oeuvres de bienfaisance, des établissements d'enseignement et des communicateurs;
- on a mis en commun les idées des représentants du secteur privé, des universités et des ministères fédéraux pour définir les «meilleures pratiques» dans le domaine de la réglementation fédérale; le «Comité des meilleures pratiques» se chargera de promouvoir l'excellence dans ce processus qui a d'importantes répercussions sur les Canadiens;
- Revenu Canada Impôt tient des colloques dans de petites entreprises, offre des programmes d'aide à l'intention des nouveaux employeurs et promouvoit des programmes d'action bénévole pour venir en aide aux personnes âgées et aux personnes à faible revenu;
- une note personnalisée sur les plafonds de cotisations aux régimes de retraite a récemment été envoyée à 13 millions de Canadiens.

Pour offrir le meilleur service qui soit, il faut s'engager, rendre des comptes, investir et, plus important encore, être réceptif au changement et faire preuve d'esprit d'initiative. Voici quelques-unes des mesures qui sont en train d'être prises pour améliorer le service.

A. Normes de service

Les normes de service constituent un important outil de gestion et permettent aux clients de se faire une idée plus réaliste des services. Elles servent à équilibrer les besoins de la clientèle en fonction des deniers publics. Les normes de service servent à :

- améliorer la qualité des services et à accroître le degré de satisfaction des clients;
- clarifier les liens entre services et coûts;
- promouvoir une approche axée sur les résultats en matière de prestation de services.

On intègre de plus en plus les normes de service aux objectifs de rendement en vue de la prestation des services fédéraux. Ces normes énoncent la qualité et à la quantité des services qu'une organisation devrait pouvoir offrir à ses clients.

Par exemple,

- le Bureau des passeports et Revenu Canada, Impôt ont adopté des normes concernant les

délais d'exécution et la qualité du service à la clientèle à leurs points de service;

- la Garde côtière possède des normes relatives au temps requis pour se rendre sur les lieux en réponse à une demande d'assistance;
- un pourcentage précis de participants doit atteindre les objectifs fixés pour chaque cours donné par Formation et perfectionnement Canada;
- Emploi et Immigration Canada possède des normes de qualité et d'efficacité pour le traitement des demandes d'assurance-chômage.

B. Organisation en vue de la prestation de services – Organismes de service spéciaux (OSS)

Pour susciter une gestion plus créatrice et plus efficace, produire un rendement financier amélioré et mettre un accent plus prononcé sur les besoins des clients au chapitre des services, le gouvernement a mis sur pied un certain nombre d'organismes de service spéciaux. Ces organismes sont dotés de pouvoirs accrus sur le plan de la gestion, mieux s'adapté à la nature de leur opérations. En retour, ils s'engagent à donner un rendement supérieur selon un plan opérationnel détaillé. L'Agence des télécommunications gouvernementales et Conseils et Vérification Canada sont au nombre de ces organismes.

Agence des télécommunications gouvernementales (ATG)

L'ATG a prouvé qu'elle pouvait à la fois s'auto-financer et offrir aux ministères l'occasion de réaliser d'importantes économies en optant pour ses services au lieu de ceux d'autres fournisseurs.

Dès sa première année d'exploitation, l'ATG a réussi à offrir aux ministères un crédit de 8.5 millions de dollars au chapitre des frais d'interurbain. Elle a ensuite remplacé les lignes que louent les ministères par un service de transmission sur voie numérique. Ces circuits de qualité supérieure permettront de réaliser des économies d'environ 60 p. 100 sur les liaisons interurbaines. C'est grâce à l'approche pratique et à l'orientation commerciale qui caractérisent les OSS, aux consultations étroites avec les ministères et à la souplesse récemment acquise pour l'établissement des taux des services de l'ATG qu'on a pu exploiter avec succès ce genre de nouvelles possibilités.

Conseils et Vérification Canada (CVC)

Formé par la fusion du Bureau des conseillers en gestion et du Bureau des services de vérification, CVC a pour principal objectif d'accroître l'efficacité par la rationalisation de diverses fonctions de gestion et de soutien central. Il doit subvenir à ses propres besoins financiers et entrer en concurrence avec d'autres fournisseurs.

Cet organisme cherche surtout à perfectionner et à développer ses principales gammes de services, soit la consultation et la vérification, à améliorer sa capacité de commercialiser ses services et à continuer de s'auto-financer au fur et à mesure qu'il évolue et prend de l'ampleur.

C. Mise en valeur des services grâce à la technologie

L'administration fédérale est en train d'adopter dans tous ses services des approches novatrices qui exploitent les nouvelles technologies afin d'améliorer le service à la population et l'exécution des programmes, d'accroître la productivité, de redonner de la vitalité à la fonction publique et d'appuyer la concurrence des industries canadiennes.

Afin d'alléger le fardeau de la TPS pour les PME, Douanes et Accise envisage de s'associer avec le secteur privé pour utiliser soit le matériel aux points de vente actuels, soit les guichets automatiques, pour entrer et transmettre l'information, puis créditer directement les comptes de l'administration fédérale. Les institutions percevraient des frais pour chaque opération traitée. Cette façon de procéder permettrait à Douanes et Accise d'économiser les frais associés à l'élaboration et à l'exploitation d'un réseau important de communication et à la création de programmes d'applications.

Le Service d'échange de logiciels (SEL) d'Approvisionnements et Services Canada possède une bibliothèque des logiciels utilisés dans l'administration fédérale et encourage les ministères et les organismes à s'échanger les logiciels d'applications appartenant au gouvernement. Outre qu'il réduit le coût de l'élaboration de logiciels à l'administration fédérale, le SEL répond aux besoins des utilisateurs en offrant des solutions rapides et à bas prix. Le SEL a permis notamment d'élaborer des projets uniques de développement de systèmes, de réduire les arriérés de travail et d'encourager la coopération entre les ministères qui s'intéressent aux initiatives et aux transferts en matière d'automatisation.

La technologie permet maintenant de fournir des renseignements sur le gouvernement par voie électronique. Cette façon de procéder qui permet une extraction rapide des données et des renvois croisés est plus efficace et coûte moins cher que les copies sur papier. Le Système d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels est un exemple de transfert électronique de renseignements. Ce système de recherche et d'extraction documentaire sur OP, qui renferme les textes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, ainsi que les lignes directrices et les décisions judiciaires qui s'y rattachent, est une aide utile aux fonctionnaires qui doivent interpréter et appliquer ces lois.

De son côté, Info Source est un système de recherche et d'extraction en texte intégral accessible à environ 4,500 endroits au Canada. Il fournit au public des informations sur l'administration fédérale ainsi que sur les immeubles, les programmes et les services fédéraux.

Pour sa part, Approvisionnements et Services Canada utilise un babillard électronique pour informer les fournisseurs de biens et de services des occasions de soumissionner.

D. Recouvrement des coûts/Tarification des services

Contexte

Dans le contexte actuel d'austérité, les recettes fiscales ne sont pas suffisantes pour répondre à toutes les demandes de programmes gouvernementaux. Par conséquent, le gouvernement privilégie l'utilisation des fonds disponibles pour le financement des programmes les plus prioritaires et dont bénéficient tous les Canadiens. Par le recours à la tarification des services, il est en mesure d'offrir et d'améliorer des services qu'il serait impossible d'offrir autrement.

Le recouvrement des coûts garantit une meilleure utilisation des ressources limitées. Les clients payeurs exercent une grande influence sur le programme : par exemple en ce qui a trait à la quantité de service dont ils ont besoin et à la façon dont il est dispensé. Ils ont le droit de s'attendre à un produit ou à un service de qualité, et de l'exiger, à un prix raisonnable, fourni avec politesse et à temps. De son côté, le gouvernement doit être plus attentif aux besoins des clients et donner suite aux suggestions sur la façon d'améliorer le produit ou le service.

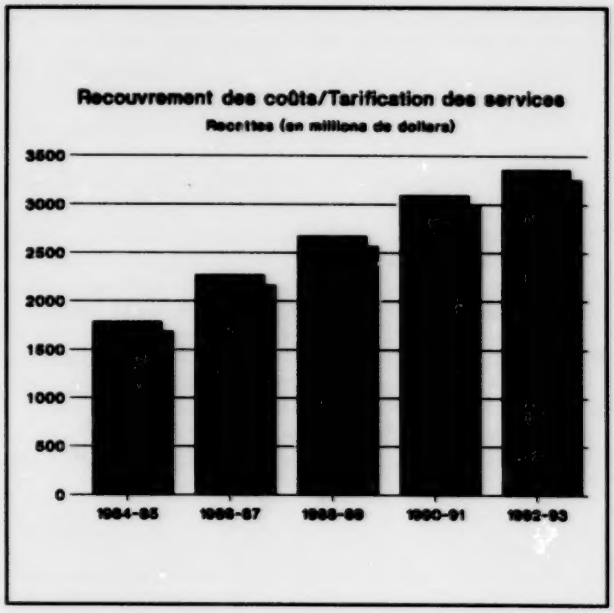

Exemples de recouvrement des coûts et de tarification des services

Communications Canada perçoit des frais pour émettre les licences du service radio général (bande publique) et pour l'équipement de radiocommunication autre que de radiodiffusion.

Environnement Canada perçoit des frais d'entrée et d'utilisation dans les parcs nationaux ainsi que pour les données météorologiques.

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada perçoit des frais pour la délivrance des passeports, des visas d'immigration et des certificats de citoyenneté.

Transports Canada perçoit des frais pour les installations et les services aéroportuaires fournis aux transporteurs aériens, tels que les redevances de concession, les loyers, les droits d'atterrissage et les redevances d'aérogare.

Recettes provenant de la tarification des services

Comme l'indique le tableau qui suit, les recettes annuelles provenant de la tarification des services dépassent maintenant 3 milliards de dollars, soit près du double des niveaux de 1984-1985. En 1992-1993, on prévoit que les recettes atteindront 3.3 milliards de

dollars, soit une augmentation de 5 p. 100 par rapport à 1991-1992. Les ministères poursuivent leurs efforts en vue de déterminer les secteurs où l'application de la tarification des services est pertinente, et on prévoit que la tendance à la hausse de cette source de recettes se maintiendra.

Repenser l'administration gouvernementale

Aperçu

L'approche du Conseil du Trésor en matière de politique administrative a subi des changements marqués au cours des dernières années. Les éléments essentiels de cette nouvelle approche sont la délégation des pouvoirs et des responsabilités, les encouragements à l'innovation et à l'expérimentation, et l'utilisation et la promotion des réussites. Les exemples ci-après décrivent des innovations précises qui rendent les opérations gouvernementales plus rentables et productives et dégagent des ressources qui pourront être réflectées à l'amélioration de la prestation des services.

A. Innovation dans la gestion administrative

Délégation des pouvoirs

Suivant des changements apportés récemment aux politiques administratives, les ministères peuvent déléguer l'autorité à des niveaux plus rapprochés du point de service. Par exemple, le Conseil du Trésor a doublé les pouvoirs des ministères au chapitre des marchés concurrentiels et a délégué des pouvoirs particuliers à quelques ministères pour leur permettre de répondre aux besoins uniques de certains programmes. Ainsi, les ministères sont mieux équipés pour exercer leurs activités, et le Conseil du Trésor est moins impliqué dans le processus décisionnel des ministères.

Conseil du renouveau administratif (CRA)

Le CRA a été créé en novembre 1991. Il s'agit d'un comité de hauts fonctionnaires dont le principal mandat est de revoir à fond la façon dont sont menées les affaires administratives, de modifier la philosophie en matière de service et d'accroître l'efficience de la fonction publique.

Les membres des ministères d'exécution et des organismes centraux s'entendent sur le fait que, pour améliorer véritablement l'efficience et l'efficacité administratives, le rafistolage ne suffit pas. Le Conseil met l'accent sur les occasions de repenser les processus et de tirer parti des options rentables de prestation des services, du partage des systèmes et de la gestion commune de l'information. Il consultera les fonctionnaires. Il parrainera des projets rentables dont les coûts sont susceptibles d'être récupérés rapidement, afin de montrer que la réussite est possible et de maintenir le rythme.

Innovation en matière de politiques

Des changements majeurs en matière de politique administrative ont modifié de façon significative la façon dont les ministères exercent leurs activités. Voici quelques exemples.

- Grâce à la mise en oeuvre récente d'un programme de remises d'encouragement, les ministères fédéraux peuvent désormais dépenser aux fins des programmes le produit net de la vente de biens excédentaires, par exemple les véhicules, le mobilier et le matériel informatique. Les biens excédentaires vendus plus rapidement entraînera une diminution des frais de manutention et d'entreposage.
- Une nouvelle politique du Conseil du Trésor favorise la commercialisation de la technologie et de la propriété intellectuelle par la cession, à l'entrepreneur, du droit de propriété rattaché à des biens et services achetés par l'administration fédérale en R et D.
- Pour répondre aux situations inusitées auxquelles l'ACDI doit faire face lorsqu'elle livre l'aide à l'étranger, le gouvernement a adapté ses politiques et ses délégations de pouvoirs en matière de passation de marchés afin de mieux répondre aux besoins de l'Agence. Cette initiative, conjuguée à la décentralisation de l'ACDI, a grandement aidé celle-ci à atteindre son objectif, soit d'améliorer la livraison de l'aide.
- Les gouvernements fédéral et provinciaux ont négocié un accord intergouvernemental sur les marchés publics afin d'éliminer les obstacles au commerce intérieur, ce qui permet de multiplier les occasions pour les fournisseurs et d'améliorer le service à la population.
- Pour simplifier et moderniser l'acquisition et la cession de terrains par l'État, le Parlement a récemment adopté la *Loi sur les immeubles fédéraux;* cette loi améliorera l'efficience à l'interne de l'administration fédérale et il sera dorénavant beaucoup plus facile pour les

particuliers de négocier avec le gouvernement sur la question des biens-fonds.

B. L'innovation, un bon placement

Le Conseil du Trésor participe avec d'autres ministères et organismes à deux importantes initiatives de partenariat : l'une portant sur la formation et l'autre sur la technologie. Celles-ci visent à encourager les entreprises communes, les activités coopératives et l'innovation dans la planification et l'élaboration de projets.

Réseau de téléformation et de télécommunications

Premier partenariat dans le domaine de la formation , ce réseau de la fonction publique est entrepris avec la participation de Formation et perfectionnement Canada et de l'Agence des télécommunications du gouvernement, deux organismes de service spéciaux, ainsi que du Centre canadien de gestion.

Ce projet comporte deux grands volets : les systèmes de télécommunications et le contenu de l'information et de la formation véhiculées par le réseau.

Parmi la gamme de services offerts, notons le choix de méthodes faisant appel aux télécommunications pour les séances d'information, les réunions et les conférences (par exemple les vidéoconférences à l'intention de la haute direction), la formation «en direct» et la formation interactive informatisée sur demande.

Dans une large mesure, les plates-formes de base et les connaissances spécialisées nécessaires existent déjà. Il suffira donc d'améliorer certaines composantes pour créer un réseau de formation qui apportera une contribution importante à la réduction de dépenses fédérales telles que les voyages.

Partenariat technologique

Cette initiative vise à favoriser les entreprises en co-participation, les activités coopératives et l'innovation dans la mise au point et l'application d'information et de technologie au sein des ministères ou avec d'autres partenaires des secteurs publics ou privé. Même si la majeure partie de ces initiatives sont financées par les ministères, le Conseil du Trésor est prêt à contribuer des fonds, des compétences et d'autres formes d'appui aux projets de partenariat présentant une perspective raisonnable de rentabilité à long terme. On élabore actuellement plusieurs propositions concernant les fonds.

C. Innovation en matière de gestion des ressources

Gestion du matériel

Le système TAPS mis au point par l'Office national des tranports permet aux gestionnaires de suivre et de contrôler le cycle des acquisitions, depuis la réception d'une demande jusqu'à la réception de la marchandise et au paiement. Le TAPS a simplifié de beaucoup le processus des achats et diminué le volume des écritures. La collectivité de la gestion du matériel a réagi avec enthousiasme à ce système automatisé d'achat. Plus de 23 ministères et organismes l'ont adopté.

Plusieurs ministères ont apporté d'importantes améliorations à l'utilisation des codes à barres pour la gestion du matériel. L'utilisation de ces codes permet d'améliorer le contrôle des stocks et, partant, de réaliser d'importantes économies. Les chefs de file dans ce domaine sont notamment le Conseil national de recherches du Canada, le Service correctionnel du Canada et le Service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada.

Gestion de la flotte et du parc automobile

Afin de rationaliser l'offre et la demande en ce qui a trait aux opérations maritimes de l'administration fédérale, un comité interministériel a été établi qui servira de lien de discussion aux clients et aux fournisseurs des services connexes pour leur permettre d'harmoniser les besoins des clients avec la capacité des navires. Cette initiative permettra d'accroître l'efficience et de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles.

Le ministère des Pêches et Océans a mis sur pied un projet pilote dans la région du Pacifique en chargeant, à contrat, une entreprise du secteur privé d'améliorer la gestion de son parc automobile de plus de 400 véhicules. La société assure directement l'entretien, la réparation et le contrôle du respect de la garantie. Cette approche novatrice améliore la gestion du cycle de vie des véhicules, permet de réaliser des économies au chapitre des dépenses de réparation et d'entretien et réduit les travaux d'écriture et le temps du personnel consacré à cette fonction grâce à une approche intégrée de la surveillance, du contrôle et de la facturation du parc automobile. On estime qu'il est possible d'améliorer l'efficience de 20 p. 100 grâce à l'utilisation de tels services commerciaux, tant en raison de

l'amélioration des décisions de gestion que de la disponibilité d'informations sur le contrôle des véhicules.

Esprit d'initiative et innovation en matière de gestion des biens immobiliers

De nombreux ministères fédéraux ont prouvé qu'ils étaient capables d'êtres innovateurs, progressistes et responsables dans la gestion de leurs biens immobiliers. Les exemples ci-dessous montrent que certaines initiatives peuvent avoir des incidences directes sur l'environnement, la gestion efficiente des programmes et le service au public à un niveau très personnel.

Au moyen d'une technique appelée «construction avec des éléments fabriqués au Canada», le ministère des Affaires extérieures a construit une nouvelle chancellerie au moyen d'éléments préfabriqués au Canada expédiés par conteneurs à Dar-Es-Salaam, en Tanzanie. L'édifice a été assemblé par une main-d'oeuvre locale avec quelques matériaux de construction de base disponibles sur place. Terminé au milieu de 1991, à temps et dans les limites budgétaires, la nouvelle chancellerie de 3,000 m^2 est un édifice qui symbolise les rapports contemporains du 20e siècle entre le Canada et la Tanzanie. Même si les méthodes de construction locales étaient peu perfectionnées, l'édifice et les systèmes sont totalement modernes. En plus d'être fonctionnelle et de respecter les normes du Code national du bâtiment du Canada, la chancellerie se marie harmonieusement avec son environnement à Dar-Es-Salaam.

Le printemps dernier, en coopération avec Hydro Ontario, Travaux publics Canada a terminé un projet pilote de cinq mois appelé «Éconergie», pour son client Postes Canada. Ce projet consistait à modifier l'éclairage dans 13 bureaux de poste dans l'ensemble de l'Ontario. Résultat - un projet à courte période de récupération (moins d'un an dans certains endroits), qui a entraîné des économies d'énergie et d'argent importantes pour le client.

Le projet reposait sur trois éléments fondamentaux : les «vérifications de l'éclairage» effectuées par Hydro Ontario, l'approche adoptée par Travaux publics pour gérer le processus de modification, et le programme d'encouragements financiers de l'Hydro. En général, il ressortait des vérifications de l'éclairage effectuées par l'Hydro qu'un projet de modification pouvait être rentable. Postes Canada pouvait réduire l'intensité de l'éclairage dans les 13 bureaux de poste étudiés et économiser de l'énergie tout en continuant à fournir un éclairage suffisant à son personnel. Pour sa part, Travaux publics Canada a adopté une approche de gestion du projet consistant à réduire les coûts au minimum tout en profitant pleinement du programme d'encouragements financiers de l'Hydro.

Les économies prévues découlant de la modification de l'éclairage vont de $400 à $2,500 par mois dans les différents bureaux de poste. La période de récupération varie de neuf mois à deux ans. Le projet ayant été si fructueux, Poste Canada a décidé de l'étendre à tous ses bureaux de poste et aux autres immeubles de l'État qu'elle gère en Ontario.

Un projet semblable, approuvé l'automne dernier et intitulé Programme d'énergie dans les immeubles fédéraux, encourageait les ministères à réduire leur consommation d'énergie et l'émission de polluants dans l'atmosphère. Les dépenses énergétiques sont censées diminuer considérablement; selon un sondage effectué dans près de 400 immeubles fédéraux de l'Ontario, le rendement annuel des investissements sur les projets d'amélioration du rendement énergétique serait de 25 p. 100.

La clé de cette initiative est de faire en sorte qu'en alliant leurs efforts à ceux du secteur privé, les ministères puissent tirer parti des programmes de gestion de l'énergie, soit par le financement, les vérifications de consommation d'énergie ou encore les autres incitatifs qu'offrent ces programmes. On concluera des ententes entre les ministères, les services d'utilités publiques et les sociétés de gestion énergétique portant sur une vaste gamme de services, allant de la modification des installations au contrôle de la consommation, en passant par la formation du personnel. Ces ententes seront uniques parce que les économies d'énergie réalisées permettront de financer les initiatives et que ces dernières ne nécessiteront pas d'importantes mises de fonds initiales.

Ententes relatives à la responsabilité

On a récemment entrepris une initiative touchant la haute direction et visant à accroître l'accent mis sur l'amélioration de la gestion au sein de la fonction publique. Elle comporte une entente entre le sous-ministre d'un ministère, le secrétaire du Conseil du Trésor et le contrôleur général sur les principaux défis de gestion du ministère. Le projet de gestion concertée qui résulte de cette entente sert de critère pour l'évaluation du rendement de la gestion dans le ministère.

L'accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels (APRM) demeure un des instruments auxquels recourt le gouvernement pour faire suite à l'engagement qu'il a pris d'accroître la productivité et la

vitalité de la fonction publique. La délégation des pouvoirs, la déréglementation et la rationalisation des politiques et des méthodes du Conseil du Trésor se poursuivent dans le cadre de Fonction publique 2000.

Les initiatives découlant de Fonction publique 2000, les projets de gestion concertée et l'expérience acquise au moyen des protocoles d'entente en vertu de l'APRM renforcent l'accent que met le Conseil du Trésor sur la responsabilité. Celle-ci se fonde sur le rendement des gestionnaires et sur une réceptivité accrue à l'endroit du service dispensé à la population. Pour bien des ministères, cette approche s'ajoutera à la souplesse accrue sur le plan de la gestion qui leur est conférée par d'autres approches novatrices telles les budgets de fonctionnement et les organismes de service spéciaux.

Sommaire

Le chapitre 6 fait état de quelques-unes des initiatives prises par l'administration fédérale en vue de maintenir et d'améliorer la prestation des services, tout en s'adaptant aux impératifs découlant de la réduction du déficit. Ces mesures concernant le renouvellement de la culture de la fonction publique, en ce qu'elle touche le service au public. Elles supposent que l'administration publique procède de façon différente, mise sur la technologie, restructure les processus administratifs, en d'autres mots, qu'elle optimise la valeur des impôts des contribuables.